



CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

TROISIEME STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS III 2019-2023)

Rapport final

Décembre 2019



AVANT-PROPOS



La troisième Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS III) couvrant la période 2019-2023, constitue le cadre de référence de toutes les interventions du Gouvernement et des partenaires au développement en matière de statistique publique. Les deux premières stratégies, portant respectivement sur les périodes 2008-2013 et 2014-2018, ont permis au Système statistique national (SSN) d'enregistrer des progrès significatifs qui ont valu à notre pays, l'adhésion, en novembre 2017, à la Norme spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du Fonds monétaire international. Le Sénégal est ainsi le quatrième pays d'Afrique subsaharienne à adhérer à cette norme après l'Afrique du Sud, l'Ile Maurice et les Seychelles.

La SNDS III, en ligne avec les Agendas 2030 des Nations unies et 2063 de l'Union africaine, vise à consolider les acquis et à prendre en charge les besoins en données statistiques de qualité pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Plan Sénégal Emergent (PSE). Elle intègre les nouveaux défis en matière de développement de la Statistique, notamment la prise en compte du genre, la décentralisation ainsi que la problématique de la révolution des données.

Elle a l'ambition de concrétiser la vision du SSN à l'horizon 2035, à savoir, devenir « *un système statistique national stable, cohérent, ouvert et satisfaisant aux besoins des utilisateurs* ». A cet égard, elle érige le parachèvement de la réforme du système statistique national en un socle sur lequel reposent quatre piliers opérationnels.

Les principaux chantiers de la réforme portent sur : (i) la rationalisation de l'organisation du SSN ; (ii) l'amélioration de la coordination des activités statistiques ; (iii) la gestion centralisée des ressources humaines et (iv) la sécurisation du financement du système par la mise en place d'un fonds de développement de la statistique.

Ce document a été élaboré dans le cadre d'un processus inclusif et participatif et, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. C'est l'occasion pour moi de remercier chaleureusement tous ceux qui y ont contribué, avec une mention spéciale pour la Banque africaine de Développement, le Secrétariat de PARIS21, ONU Femmes, l'UNICEF et l'Observatoire national de la Parité. J'exprime la profonde gratitude du Gouvernement à tous les partenaires au développement qui soutiennent constamment le système statistique national.

Enfin, j'invite tous les acteurs à ne ménager aucun effort pour assurer un franc succès à la mise en œuvre de cette stratégie.

Amadou HOTT



Ministre de l'Economie,
du Plan et de la Coopération

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	14
I.1. Contexte et justification	14
I.2. Méthodologie	15
I.2.1. Démarche méthodologique	15
I.2.2. Dispositif organisationnel	16
II. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS 2014-2019	20
II.1. Appréciation générale de la SNDS 2014-2019 et de sa mise en œuvre	20
II.2. Effets de la SNDS 2014-2019 sur le SSN	21
II.2.1. Effets sur la gouvernance statistique	21
II.2.2. Effets sur la production statistique et la diffusion	21
III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SSN	22
III.1. Analyse du cadre législatif, réglementaire et organisationnel	22
III.1.1. Les forces du cadre législatif et réglementaire	22
III.1.2. Les faiblesses du cadre législatif et réglementaire	23
III.1.3. Analyse du cadre du cadre organisationnel	25
III.2. Analyse de la coordination statistique	26
III.3. Analyse des ressources	27
III.3.1. Les ressources humaines	27
III.3.2. Les ressources matérielles	32
III.3.3. Les ressources financières	32
III.4. Analyse de la production statistique	36
III.5. Analyse de la diffusion et de l'accès aux statistiques	37
III.6. Analyse de l'adéquation de l'offre à la demande	38
III.6.1. Les statistiques économiques et financières	39
III.6.2. Les statistiques du secteur rural et de l'environnement	41
III.6.3. Les statistiques démographiques, sociales et judiciaires	43
III.6.4. Les statistiques régionales	44
III.6.5. Les statistiques sur le genre	46
IV. DEFIS A RELEVER	49
IV.1. Relever le défi de l'organisation	49
IV.2. Relever le défi de la coordination	50
IV.3. Relever le défi de la gestion des statisticiens et démographes	50
IV.4. Relever le défi du financement du Système statistique national	52
IV.5. Relever le défi du suivi du PSE	52

IV.6. Relever le défi de la prise en compte du genre	53
IV.7. Relever le défi de la prise en compte de la décentralisation	53
IV.8. Relever le défi de révolution des données	54
V. VISION, MISSION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	55
V.1. La vision du SSN	55
V.2. La mission du SSN	56
V.3. Les valeurs professionnelles partagées	56
V.4. Objectif global de la SNDS III	58
V.5. Les orientations stratégiques	58
VI. LES PLANS D' ACTIONS	64
VI.1. Démarche suivie pour élaborer les plans d'action	64
VI.2. Présentation synthétique des principales activités programmées dans la SNDS III	65
VI.2.1. Le socle stratégique	65
VI.2.2. Le pilier stratégique 1 : « Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs »	66
VI.2.3. Le pilier stratégique 2 : « Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique »	66
VI.2.4. Le pilier stratégique 3 : « Modernisation de l'infrastructure statistique, transformation numérique et révolution des données »	67
VI.2.5. Le pilier stratégique 4 : « Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de statistique »	68
VI.3. Contribution des plans d'action au suivi du PSE et des autres agendas	69
VI.4. Budget de la SNDS III et sources de financement	70
VI.5. Stratégie de mobilisation des ressources	78
VII. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE LA SNDS III	79
VII.1. Cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation	79
VII.1.1. Principes directeurs de la mise en œuvre de la SNDS	79
VII.1.2. Le dispositif institutionnel	80
VII.1.3. Les outils de suivi et évaluation	80
VII.2. Hypothèses et risques dans la mise en œuvre	81
VII.3. Conditions de réussite	81
VIII. CONCLUSION	83
IX. ANNEXES	84
IX.1. Annexe 1 : Cadre logique axé sur les résultats de la SNDS 2019-2023	85

IX.2. Annexe 2 : Plan d’actions détaillé (en milliers de FCFA)	90
IX.3. Annexe 3 : Cadre de suivi	125
IX.4. Répartition des diplômés de l’ENSAE de Dakar par pays et par filière au 31 juillet 2019	126
IX.5. Annexe 5 : Synthèse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces du SSN	127
IX.6. Annexe 6 : Bibliographie	134

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition du personnel permanent géré par l'ANSD selon le sexe et la qualification	30
Tableau 2 : Synthèse du financement des activités statistiques par le budget national de 2014 à 2016 (en millions de FCFA)	33
Tableau 3 : Synthèse du financement des activités statistiques par les PTF de 2014 à 2016 (en millions de FCFA)	34
Tableau 4 : Synthèse des ressources financières (Etat et PTF) consacrées aux activités statistiques de 2014 à 2016 (en millions de FCFA)	34
Tableau 5 : Synthèse des prévisions de financement des activités statistiques par le budget national de 2017 à 2019 (en millions de FCFA)	35
Tableau 6 : Synthèse des prévisions de financement des activités statistiques par les PTF de 2017 à 2019 (en millions de FCFA)	35
Tableau 7 : Disponibilité des indicateurs liés au genre au Sénégal	48
Tableau 8 : Socle, piliers, objectifs stratégiques et résultats attendus	60
Tableau 9 : Les enquêtes de l'ANSD et les modules à associer	69
Tableau 10 : Répartition du budget de la SNDS III par année, socle/ piliers et par source de financement	72
Tableau 11 : Répartition du budget de la SNDS III par année, socle/pilier stratégique (en milliers de FCFA)	73
Tableau 12 : Répartition du budget de la SNDS III par objectifs stratégiques et par année (en milliers de FCFA)	74
Tableau 13 : Répartition du budget de la SNDS III par objectifs stratégiques et par sources de financement (milliers de FCFA)	76

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADAPT :	Advanced Data Planning Tool
ADIE :	Agence de l'Informatique de l'Etat
ADL :	Agence de développement local
ADPME :	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AEMO :	Action éducative en milieu ouvert
AFRISTAT :	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AICD :	Agence canadienne de développement international
ANACIM :	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANACS :	Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal
ANAM :	Agence Nationale des Affaires Maritimes
ANSO :	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD :	Agence Régionale de Développement
ARTP :	Agence de la Régulation des Télécommunications et des Postes
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI :	Budget Consolidé d'Investissements
BM :	Banque Mondiale
BNSP :	Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers
CEA :	Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique
CEDAF :	Cellule d'exécution administrative et financière
CEP :	Cellule des Etudes et de Planification
CEPSE :	Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi Evaluation
CETUD :	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CLM :	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CNEC :	Centre National d'Etat Civil
CNS :	Conseil National de la Statistique
CPCCI :	Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination statistique et de Coopération Internationale
CPCSP :	Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes
CRESS:	Country Report on Support to Statistics
CRODT :	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSE :	Centre de Suivi Ecologique
CSRR :	Cadre Stratégique Régional de Référence pour le Renforcement des Capacités Statistiques en Afrique
CTCD :	Certificat de techniques de collecte des données

CTCE :	Certificat de techniques de cartographie d'enquêtes
CTPS :	Comité Technique des Programmes Statistiques
DA :	Direction de l'Agriculture
DAGRH :	Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines
DALN :	Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
DAMCP :	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DAP :	Direction de l'Administration pénitentiaire
DAPSA :	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DCI :	Direction du Commerce Intérieur
DEC :	Direction de l'état Civile
DEEC :	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEEG :	Direction de l'Egalité et de l'Equité de Genre
DEFCCS :	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DESPS :	Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale
DGCPT :	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGEFM :	Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins
DGES :	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
DGPPE :	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DGPRE :	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DGRI :	Direction générale de la recherche et l'Innovation
DGSN :	Direction générale de la Sécurité Nationale
DGUA :	Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture
DHORT :	Direction de l'Horticulture
DIREL :	Direction de l'Elevage
DITP :	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DMF :	Direction de la Microfinance
DMG :	Direction des Mines et de la Géologie
DMIS :	Direction du Management de l'Information Statistique
DMS :	Direction de la Microfinance et de la Solidarité
DOFEF :	Direction des Organisations Féminines et de l'Entrepreneuriat Féminin
DPC :	Direction de la Protection civile
DPc :	Direction de la Pêche continentale
DPEE :	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPM :	Direction des Pêches Maritimes
DPN :	Direction des Parcs Nationaux
DPRE :	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DPRS :	Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques
DPV :	Direction de la Protection des Végétaux
DPVE :	Direction de la Planification et de la Veille Environnementale
DRDR :	Direction Régionale de Développement Rural
DS/MFB :	Direction de la Solde/Ministère des Finances et du Budget

DSDIA :	Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole
DSDS :	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
DSECN :	Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale
DSISS :	Division du Système d'Information Sanitaire et Sociale
DSR SFD :	Direction de la Supervision et de la Réglementation des Systèmes financiers Décentralisés
DSTE :	Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
DTR :	Direction des Transports Routiers
EDS-MICS :	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal
ENSAE :	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
ESAM :	Enquête Sénégalaise auprès des Ménages
ESPS :	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FED :	Fonds Européen de Développement
IFORD :	Institut de formation et de recherche démographiques
INP :	Institut National de Pédologie
INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques
ISD :	Ingénieur statisticien démographe
ISE :	Ingénieur Statisticien Economiste
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITS :	Ingénieur des Travaux Statistiques
MAPS :	Plan d'action de Marrakech pour la statistique
MCTDA :	Ministère des Collectivité territoriales et de l'Aménagement du territoire
MEFPA :	Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat
MESRI :	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFFGPE :	Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants
MJ :	Ministère de la jeunesse
MS :	Ministère des sports
NSDD :	Norme Spéciale de Diffusion des Données
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ONP :	Observatoire National de la Parité
PAD :	Port Autonome de Dakar
PAMIF :	Programme d'Appui à la Micro finance
PAP :	Plan d'Actions Prioritaires
PARIS21 :	Partenariat statistique pour le développement au 21 ^{ème} siècle
PEPAM :	Projet Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PRESS:	Partners Report on Support to Statistics
PSE :	Plan Sénégal Emergent
PTF :	Partenaire Technique et Financier

RESA :	Réseau des écoles de statistique africaines
RGE :	Recensement Général des Entreprises
RGPHAE :	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SAED :	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal et de la Vallée de la Falémé
SDAGE :	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
SDS :	Schéma Directeur de la Statistique
SEPP :	Service Etude Prospective et Planification
SFR :	Statistics for Results Facility
SGDD :	Système Général de Diffusion des Données
SE/CNSA :	Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire
SHaSA2 :	Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique
SIE :	Système d'Information Energétique
SIGEL :	Système d'information de gestion de l'élevage
SNDS :	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNEEG :	Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité du Genre
SODAGRI :	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SODEFITEX :	Société de Développement et des Fibres Textiles du Sénégal
SRSD :	Service Régional de la Statistique et de la Démographie (de l'ANSD)
SSN :	Système Statistique National
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
TSS :	Technicien Supérieur de la Statistique
UE :	Union Européenne
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID :	Agence des États-Unis pour le développement international

RESUME

Ce document présente la Stratégie de développement de la statistique du Sénégal pour la période 2019-2023. Il s'agit de la troisième stratégie du genre après le Schéma directeur de la statistique (SDS 2008-2013) et la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2014-2019). La SNDS III a été élaborée conformément aux pratiques internationalement reconnues et notamment en suivant les recommandations du Guide pour l'élaboration des SNDS publié en 2004 par le Secrétariat du Partenariat statistique pour le développement au 21^{ème} siècle (PARIS21) et celles des publications qui l'ont suivi.

La mise en œuvre du SDS 2008-2013 et celle de la SNDS 2014-2019 ont permis au SSN de faire des progrès remarquables et au pays d'adhérer en novembre 2017 à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du Fonds monétaire international. Le Sénégal est ainsi le quatrième pays d'Afrique subsaharienne¹ à adhérer à cette norme très exigeante.

Conformément à une pratique établie, une mission conjointe d'évaluation à mi-parcours de la deuxième SNDS 2014-2019 composée d'experts de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), du Secrétariat de PARIS21 et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de la République française, a séjourné au Sénégal du 20 au 24 novembre 2017.

L'évaluation à mi-parcours avait montré qu'au terme de la quatrième année de mise en œuvre sur les six prévues, le taux d'exécution de la SNDS II, était de 52%. La mission conjointe avait formulé 15 recommandations dont la « clôture » au premier semestre de 2018 de la SNDS II et l'élaboration en 2018 d'une troisième SNDS qui couvrirait la même période (2019-2023) que le deuxième Plan d'actions prioritaires (PAP 2) du Plan Sénégal Emergent (PSE) adopté en 2014 et qui constitue le cadre de référence pour le développement économique et social du pays.

La mission conjointe avait recommandé que l'élaboration de la SNDS III tienne dûment compte des engagements nationaux (PSE notamment), continentaux (Charte africaine de la statistique, Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique-SHaSA2, Agenda 2063 de l'Union africaine) et internationaux (Agenda 2030 des Nations unies portant sur les Objectifs de développement durable-ODD).

¹ Les trois autres pays sont l'Afrique du Sud, l'Ile Maurice et les Iles Seychelles.

L'analyse diagnostique à laquelle il a été procédé en 2019 a permis d'identifier huit grands problèmes à résoudre qui constituent autant de défis à relever au cours de la mise en œuvre de la troisième SNDS du Sénégal. Ces défis sont les suivants :

- i) le défi de l'organisation ;
- ii) le défi de la coordination ;
- iii) le défi de la gestion des ressources humaines ;
- iv) le défi du financement ;
- v) le défi du suivi du PSE ;
- vi) le défi du genre ;
- vii) le défi de la décentralisation ;
- viii) le défi de la révolution des données.

L'objectif global de la SNDS III est de fournir un cadre cohérent et concerté pour concrétiser la vision du SSN par la consolidation des acquis, une meilleure adéquation de l'offre à la demande et l'amélioration de la gouvernance du SSN et de la gestion stratégique du développement de la statistique publique

La SNDS 2019-2023 repose sur un socle et quatre piliers, qui constituent autant d'axes stratégiques. Le socle porte sur le parachèvement de la réforme institutionnelle du Système statistique national et les quatre piliers sont les suivants :

- Pilier 1 : Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs.
- Pilier 2 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique.
- Pilier 3 : Modernisation de l'infrastructure statistique, transformation numérique et révolution des données.
- Pilier 4 : Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de statistique.

Le socle et les piliers sont déclinés en 21 objectifs stratégiques et 40 résultats attendus.

Le budget de la SNDS III s'élève à **118 408 326 000 FCFA (Cent dix-huit milliards quatre cent huit millions trois cent vingt-six mille francs)**. Les trois recensements généraux programmés (population et habitat ; agriculture et élevage ; entreprises) et le projet de délocalisation de l'ENSAE à Diamniadio, absorbent à eux seuls 47 103 243 FCFA, soit 39,8% du budget total.

Le socle représente 11,8% du budget global, le pilier 1 (production statistique) 83,9% ; le pilier 2 (diffusion, analyse, culture statistique) 0,8%, le pilier 3 (modernisation, numérisation, révolution des données) 2,4% et le pilier 4 (coopération) 1,1%.

La répartition du budget par année est la suivante : 2% en 2019 ; 16% en 2020 ; 31% en 2021 ; 19% en 2022 et 32% en 2023.

S'agissant de l'état du financement de la SNDS III, 34% des financements Etat sont acquis. Pour les PTF, les financements acquis représentent 10%. Au total, 56% du budget de la SNDS III sont à rechercher du côté de l'Etat et des bailleurs de fonds.

I. INTRODUCTION

Ce rapport présente la stratégie nationale de développement de la statistique du Sénégal (SNDS) pour la période 2019-2023. C'est la troisième stratégie du genre. Dans cette première partie, on développera les points suivants : contexte et justification (point 1.1.) et méthodologie (point 1.2).

I.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Conscient de l'importance des statistiques pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement, le gouvernement du Sénégal a décidé, au début des années 2000, de réformer le Système statistique national (SSN) en vue de le rendre plus performant et apte à relever les défis du troisième millénaire. C'est ainsi que fut promulguée la loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques. Cette loi a créé un nouvel organisme statistique central, l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) et un nouvel organe de coordination statistique, le Conseil national de la statistique (CNS). L'ANSD a démarré ses activités le 1^{er} octobre 2006.

Conformément aux recommandations du Plan d'action de Marrakech pour la statistique adopté en 2004 lors de la Deuxième table ronde internationale sur la gestion du développement axée sur les résultats, le Sénégal a mis en pratique la programmation stratégique en élaborant en 2007 et en mettant en œuvre le Schéma directeur de la statistique (SDS 2008-2013) qui tenait lieu de stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Une deuxième SNDS a été élaborée pour couvrir la période 2014-2019.

La mise en œuvre du SDS 2008-2013 et celle de la SNDS 2014-2019 ont permis au SSN de faire des progrès remarquables et au pays d'adhérer en novembre 2017 à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du Fonds monétaire international. Le Sénégal est ainsi le quatrième pays d'Afrique subsaharienne² à adhérer à cette norme très exigeante.

Conformément à une pratique établie, une mission conjointe d'évaluation à mi-parcours de la deuxième SNDS 2014-2019 composée d'experts de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), du Secrétariat du Partenariat statistique pour le développement au 21^{ème} siècle

² Les trois autres pays sont l'Afrique du Sud, l'Ile Maurice et les Iles Seychelles.

(PARIS21) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de la République française, a séjourné au Sénégal du 20 au 24 novembre 2017.

L'évaluation à mi-parcours avait montré qu'au terme de la quatrième année de mise en œuvre sur les six prévues, le taux d'exécution de la SNDS II, était de 52%. La mission conjointe avait formulé 15 recommandations dont la « clôture » au premier semestre de 2018 de la SNDS II et l'élaboration en 2018 d'une troisième SNDS qui couvrirait la même période (2019-2023) que le deuxième Plan d'actions prioritaires (PAP 2) du Plan Sénégal Emergent (PSE) adopté en 2014 et qui constitue le cadre de référence pour le développement économique et social du pays.

La mission conjointe avait recommandé que l'élaboration de la SNDS III tienne dûment compte des engagements nationaux (PSE notamment), continentaux (Charte africaine de la statistique, Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique-SHaSA2, Agenda 2063 de l'Union africaine) et internationaux (Agenda 2030 des Nations unies portant sur les Objectifs de développement durable-ODD).

L'élaboration de la présente SNDS intervient également au moment où le Sénégal met en œuvre le principe de budgets-programmes³ qui exigent la disponibilité d'indicateurs de suivi des programmes arrêtés.

I.2. METHODOLOGIE

On présentera successivement la démarche méthodologique suivie, le dispositif organisationnel mis en place et le calendrier des activités réalisées pour élaborer la SNDS III.

I.2.1. Démarche méthodologique

La SNDS III a été élaborée conformément à la méthodologie mise au point en 2004 par le Secrétariat de PARIS21, développée et mise à jour par la suite par la communauté statistique internationale. Il a été tenu compte des 10 « Principes essentiels d'une bonne SNDS » repris ci-après :

³ Budget-programme : Budget d'un Etat pour l'année à venir et, à titre indicatif, les années suivantes, structuré en programmes-actions-activités-tâches, et définissant les priorités, les objectifs et résultats à atteindre.

1. Elle est soutenue par les responsables politiques, dirigée et prise en main par le pays.
2. Elle est élaborée à partir d'une approche méthodologique solide.
3. Elle est alignée sur les objectifs politiques et axée sur les résultats et sa qualité répond aux attentes.
4. Elle tient compte de l'existant et des engagements internationaux.
5. Elle s'appuie sur les normes statistiques internationales.
6. Elle couvre le Système statistique national (SSN) tout entier.
7. Elle fixe un programme intégré de renforcement des capacités statistiques.
8. Elle est financée comme une priorité par le budget de l'État.
9. Elle sert de cadre de cohérence pour l'assistance extérieure.
10. Elle comporte des mécanismes de suivi, d'évaluation et de reporting.

La SNDS III a été élaborée selon un processus participatif et inclusif qui a associé toutes les parties prenantes du Système statistique national (autorités politiques, producteurs et utilisateurs de statistiques officielles des secteurs public et privé, société civile, chercheurs, médias, partenaires au développement). Les grandes étapes suivantes ont été distinguées :

1. Activités préparatoires
2. Diagnostic du Système statistique national
3. Vision et stratégies
4. Plans d'actions
5. Mise en œuvre, suivi et évaluation.

I.2.2. Dispositif organisationnel

La SNDS III a été élaborée sous l'égide du Conseil national de la statistique (CNS) qui est l'organe officiel de coordination et de supervision du SSN, et dont l'une des attributions consiste à adopter les programmes pluriannuels d'activités statistiques et à assurer le suivi de leur mise en œuvre.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le Comité technique des programmes statistiques (CTPS) présidé par le Directeur général de l'ANSD. Le dispositif qui a été mis en place est structuré comme suit :

1. Un Comité de pilotage (CP) présidé par le Président du CTPS et chargé de définir les orientations générales et de procéder à un premier examen des rapports d'étapes.
2. Une équipe technique multisectorielle dénommée Secrétariat technique permanent (STP), mise en place par le président du CTPS et chargée des

travaux d'élaboration de la SNDS III. Le STP est présidé par le Coordonnateur de la Cellule de programmation, d'harmonisation, de coordination statistique et de coopération internationale (CPCCI) de l'ANSD.

3. Une cellule de communication (CELCOM).
4. Les comités sectoriels du CNS au nombre de cinq (5), à savoir :
 - i) le Comité sectoriel « Développement institutionnel du Système statistique national » ;
 - ii) le Comité sectoriel « Statistiques démographiques, sociales et judiciaires » ;
 - iii) le Comité sectoriel « Statistiques économiques et financières » ;
 - iv) le Comité sectoriel « Statistiques du secteur rural et de l'environnement » ;
 - v) le Comité sectoriel « Traitement, diffusion et archivage des données ».
3. Une équipe de trois (3) consultants nationaux chargés de préparer les rapports des différentes étapes. Les consultants nationaux ont travaillé sous la coordination du consultant principal. Tous ces consultants ont été recrutés et pris en charge par la BAD et mis à la disposition du STP.
4. (3) consultants dont un (1) chargé d'appuyer la mise en œuvre de l'outil de planification « ADAPT » au Sénégal et deux (2) chargés de préparer un rapport sur les statistiques sensibles au genre.

L'atelier de lancement des travaux d'élaboration de la SNDS III s'est tenu à l'Hôtel Ngor Diarama les 5 et 6 septembre 2018. Une note conceptuelle, une feuille de route et des outils de collecte (un questionnaire « producteurs » et un questionnaire « utilisateurs ») ont été préparés en novembre 2018 par le Secrétariat technique permanent.

Compte tenu du calendrier électoral, les travaux d'élaboration de la SNDS III ont été suspendus peu de temps après pour reprendre au mois de mai 2019 après la constitution du nouveau gouvernement qui a suivi l'élection présidentielle du 24 février 2019.

Pour l'étape du diagnostic du SSN, les deux questionnaires remplis en ligne ont été exploités et les résultats remis aux consultants.

Du 5 au 7 août 2019 se sont tenus à Dakar deux ateliers organisés par ONU Femmes, le Secrétariat de PARIS21 et l'ANSD. L'un était destiné à former les membres du STP et les représentants des services statistiques sectoriels à l'outil de planification ADAPT mis au point par PARIS21. Le deuxième atelier qui a réuni les représentants des ministères impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie

nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) 2016-2026 avait pour but de recueillir les données nécessaires à la prise en compte de la problématique genre dans la SNDS III. Enfin, le 8 août 2019 s'est tenu l'atelier de lancement du projet « Statistiques du genre » d'ONU Femmes.

Trois rapports diagnostics sectoriels ont été préparés par les consultants. Ils ont porté respectivement sur : i) les statistiques économiques et financières ; ii) les statistiques du secteur rural et de l'environnement ; iii) les statistiques démographiques, sociales et judiciaires.

Un atelier résidentiel du STP et des représentants des comités sectoriels du CTPS s'est tenu au Lac Rose du 11 au 17 septembre 2019. Au cours de leurs travaux, les participants ont examiné en détail les projets de rapports diagnostics sectoriels (drafts 0) et les ont améliorés sur le fond et la forme. Une synthèse des rapports diagnostics sectoriels a été examinée par le Comité de pilotage le 9 octobre 2019 et validée par le CTPS le 22 octobre 2019.

Pour l'étape « Vision et stratégies », le STP a tenu un atelier résidentiel à Saly Portudal du 23 au 26 octobre 2019. L'élaboration des plans d'action a nécessité la tenue d'un autre atelier au même endroit du 13 au 16 novembre et de plusieurs réunions avec les services de l'ANSD et les services statistiques sectoriels. Cet exercice a mis à profit les propositions d'activités faites par les différentes structures membres du SSN qui ont rempli des fiches préparées à cet effet par la Cellule de programmation, d'harmonisation, de coordination statistique et de coopération internationale (CPCCI) de l'ANSD.

Les documents suivants ont également été exploités :

- i) le document de la SNDS 2014-2019 et notamment son plan d'action ;
- ii) le rapport sur le programme national d'enquêtes 2014-2023 ;
- iii) le rapport sur le programme d'enquêtes 2019-2030 pour renseigner les indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) ;
- iv) le Programme stratégique de développement des statistiques agricoles et rurales (PSSAR) 2015-2019 ;
- v) le Plan stratégique de développement 2018-2020 de l'ANSD.

Les quatre derniers documents contiennent des informations détaillées, notamment les coûts d'enquêtes considérées comme prioritaires pour le suivi des politiques et programmes.

Le rapport sur la vision et les stratégies et celui sur les plans d'action ont été examinés par le Comité de pilotage le 2 décembre 2019 et validés par le CTPS les 4 et 5 décembre 2019.

Enfin, le projet de rapport final de la SNDS III a été présenté au Comité de pilotage le 18 décembre et au CTPS le 19 décembre. La version finale a été remise à l'ANSD le 23 décembre 2019.

Outre l'introduction (partie 1) et la conclusion (partie 8), le rapport traite respectivement : du bilan de la mise en œuvre de la SNDS 2014-2019 (partie 2) ; de la synthèse du diagnostic du SSN (partie 3) ; des défis à relever (partie 4) ; de la vision, de la mission et des orientations stratégiques (partie 5) ; des plans d'action (partie 6) ; de la mise en œuvre et du suivi-évaluation (partie 7). La partie 9 comprend des annexes dont une bibliographie, le cadre logique axé sur les résultats, le cadre de suivi et les plans d'action détaillés.

II. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS 2014-2019

Il s'agit de donner une appréciation générale de la SNDS 2014-2019 et de sa mise en œuvre d'une part (point 2.1.) et d'analyser ses effets sur le Système statistique national d'autre part (point 2.2.)

II.1. APPRECIATION GENERALE DE LA SNDS 2014-2019 ET DE SA MISE EN ŒUVRE

La SNDS 2014-2019 du Sénégal, la deuxième du genre, a été élaborée selon la méthodologie mise au point par le Secrétariat de PARIS21 en 2004 et mise à jour et développée par la suite. Sa conception a donc respecté les normes communément admises. Elle a été adoptée par le Conseil national de la statistique (CNS) le 12 mai 2016 pour servir de cadre de référence pour toute activité de production statistique et de diffusion.

La mise en œuvre de la SNDS 2014-2019 a bénéficié d'un fort soutien du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers (PTF). L'Etat a ainsi financé plusieurs opérations d'envergure comme le Recensement général des entreprises (RGE) de 2016 dont les résultats ont été utilisés lors des travaux de changement de base des comptes nationaux. Le Sénégal a bénéficié d'un don de 3 200 000 dollars US dans le cadre d'un instrument de soutien financier géré par la Banque mondiale et dénommé : Statistics for Results Facility (SFR). D'autres financements importants ont été mobilisés, notamment pour la réalisation d'enquêtes auprès des ménages, comme l'Enquête démographique et de santé (EDS continue) et l'Enquête nationale sur l'emploi qui est devenue une enquête trimestrielle.

C'est au niveau du suivi que des insuffisances ont été notées. Contrairement aux dispositions du décret n° 2005-435 du 25 mai 2005 portant organisation et fonctionnement du CNS et du CTPS, la pratique qui veut que chaque année, le SSN fasse le bilan de la mise en œuvre des activités de l'année n-1 et élabore un programme statistique national pour l'année n+1 dérivé des plans d'action de la SNDS n'a pas été suivie, la CPPCI qui doit superviser ces travaux n'ayant pas les ressources humaines et financières nécessaires.

L'évaluation à mi-parcours réalisé en novembre 2017 un peu plus de deux ans avant la fin de la période couverte par la SNDS, indique un taux de réalisation physique global de 52%. Si on ne prend en compte que les activités qui devaient

être réalisées par l'ANSD, le taux est de 60%. Ces taux peuvent avantageusement être comparés avec ceux d'autres pays africains.

II.2. EFFETS DE LA SNDS 2014-2019 SUR LE SSN

Les effets de la mise en œuvre de la SNDS 2014-2019 sur le Système statistique national sont évalués sous deux angles : les effets sur la gouvernance du SSN et les effets sur la production et la diffusion de l'information statistique.

II.2.1. Effets sur la gouvernance statistique

Sur le plan de la gouvernance du SSN, il convient de noter la reprise en mai 2016 des réunions du Conseil national de la statistique, la dernière réunion remontant à 2011. Une autre réunion s'est tenue en 2017. Les années 2016 et 2017 ont donc été marquées par un nouvel élan de la coordination statistique. Les réunions du CNS ont permis de présenter des rapports d'activités du SSN et de prendre des décisions importantes sur deux dossiers : i) la gestion des statisticiens avec l'autorisation donnée à l'ANSD d'expérimenter une phase pilote de la gestion centralisée en mettant des statisticiens à la disposition de quelques ministères ; ii) la réorganisation de la représentation de l'ANSD au niveau régional avec l'approbation du projet de mise en place d'un « pôle statistique » pour la Casamance dans le cadre de l'Acte 3 de la décentralisation et l'encouragement à préparer un deuxième projet du même type.

II.2.2. Effets sur la production statistique et la diffusion

La mise en œuvre de la SNDS 2014-2019 a eu des effets remarquables sur la production et la diffusion de l'information statistique. Grâce aux avancées notées, particulièrement dans les statistiques économiques et financières et les statistiques sur l'emploi, le Sénégal a pu adhérer en novembre 2017 à la Norme spéciale de diffusion (NSDD) du Fonds monétaire international. Le pays dispose désormais d'une production statistique régulière, de qualité et diffusée à temps.

Comme indiqué au point 2.1, grâce à un fort engagement de l'Etat et des PTFs, des opérations statistiques majeures ont été réalisées et ont permis le passage au SCN 2008, le changement de l'année de base des comptes nationaux, le développement des comptes nationaux trimestriels et la mise en place d'un dispositif de suivi rapproché de l'état de la population et des conditions de vie des ménages.

III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SSN

Le diagnostic du Système statistique national (SSN) constitue une étape importante dans le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique. Pour résumer, il s'agit dans un premier temps, de faire l'état des lieux du SSN dans ses différentes dimensions (cadre législatif, réglementaire et organisationnel ; ressources humaines, matérielles et financières) ; analyse de la demande ; analyse de l'offre (production statistique/qualité/diffusion/analyse des résultats/stockage de l'information) ; adéquation de l'offre à la demande (en vue d'identifier la demande non satisfaite). Dans un deuxième temps suit l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyse SWOT ou FFOM).

Une synthèse du rapport sur le diagnostic du SSN validé le 22 octobre 2019 par le CTPS est présentée ci-après. Pour plus de détails, on pourra se référer au rapport lui-même publié séparément.

III.1. ANALYSE DU CADRE LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE ET ORGANISATIONNEL

Dans ce chapitre, on analysera les forces et les faiblesses du cadre législatif et réglementaire et du cadre organisationnel.

III.1.1. Les forces du cadre législatif et réglementaire

Comme dans la plupart des pays africains francophones, le système statistique du Sénégal est de type décentralisé : la production de l'information statistique publique est répartie entre un organisme statistique central (l'Agence nationale de la statistique et de la démographie) et des structures situées au sein des départements ministériels, d'établissements publics ou parapublics ou de personnes morales de droit privé investies d'une mission de service public. L'organisme statistique central assure la coordination technique des activités statistiques publiques, la centralisation, la synthèse et la diffusion des statistiques produites.

La base légale du système statistique est constituée par la loi n°2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques, modifiée et complétée par la loi n° 2012-03 du 3 janvier 2012. La loi de juillet 2004 dite loi statistique, qui a abrogé et remplacé la loi n° 66-59 du 30 juin 1966 qui régissait jusque-là les activités statistiques au Sénégal et qui était devenue inopérante dans

beaucoup de domaines, définit pour la première fois le concept de système statistique national, sa mission et sa composition. Elle explicite les principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés en 1994 par la Commission de statistique des Nations unies et crée un nouvel organisme statistique central (l'Agence nationale de la statistique et de la démographie) et un nouvel organe de coordination (le Conseil national de la statistique).

A l'usage, il est apparu nécessaire de combler certaines lacunes et de préciser certaines dispositions de la loi statistique en vue d'améliorer le fonctionnement du SSN et de répondre à de nouvelles demandes en données statistiques, tout en garantissant la confidentialité des données recueillies auprès des personnes physiques et morales. C'est l'objet de la révision de 2012 qui a introduit les nouvelles dispositions suivantes :

- l'obligation de transmission à l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) des données statistiques des autres producteurs de statistiques publiques⁴ dès qu'elles sont disponibles (article 19 nouveau consacré à l'ANSD) ;
- la transmission, sous des conditions définies, de données individuelles, notamment à des fins de recherche, dans le respect du secret statistique (article 8 ter nouveau).

La révision de 2012 a été également mise à profit pour institutionnaliser la programmation stratégique en vue d'une gestion du Système statistique national axée sur les résultats et rendre obligatoire la réalisation, tous les dix ans, d'un recensement général de la population et de l'habitat et d'un recensement de l'agriculture (activités de production végétale et animale, de foresterie et de pêche). Voir l'article 18 nouveau consacré au Conseil national de la statistique

La loi statistique du 24 juillet 2004 modifiée qui constitue la base légale du SSN est dans l'ensemble conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies et à la Charte africaine de la statistique.

III.1.2. Les faiblesses du cadre législatif et réglementaire

Au cours des dernières années, l'environnement de la statistique officielle a connu des changements importants caractérisés par de nouvelles méthodes de production et de traitement des données, l'utilisation de technologies avancées

⁴ Dans ce rapport, les termes « statistiques officielles » et « statistiques publiques » sont synonymes et sont employés indifféremment. La loi statistique définit les statistiques publiques ou officielles comme « *les statistiques produites par les services et organismes du Système statistique national habilités à cet effet par un texte législatif ou réglementaire* ».

dans les travaux statistiques, des sources de données de plus en plus variées et une demande des utilisateurs plus pressante et plus exigeante. Ces changements doivent être reflétés dans les législations statistiques de tous les pays. Les réflexions et travaux en cours au sein de la communauté statistique internationale devraient servir de base pour une nouvelle révision de la loi statistique du Sénégal.

En attendant une future révision de la loi statistique qui prendrait en compte ces changements, il convient de mettre en exergue quelques points qui mériteraient un traitement plus adéquat et qui constituent autant de faiblesses :

i) Les dispositions relatives à l'autorisation préalable ou visa statistique pour les enquêtes des structures statistiques publiques

La loi n° 2012-03 du 3 janvier 2012 modifiant et complétant la loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 régissant les activités statistiques apporte des précisions sur l'obligation, pour les structures statistiques publiques qui réalisent des enquêtes ou des recensements, de demander l'autorisation préalable ou visa au Conseil national de la statistique. La loi révisée stipule au deuxième alinéa de l'article 11 ter que : « *L'inscription d'une enquête (ou d'un recensement) au programme statistique national tient lieu de visa.* » mais aucun texte d'application explicitant les modalités de demande et d'octroi du visa statistique, dans les cas où cela est requis, n'a été adopté depuis lors.

ii) L'absence de relations fonctionnelles explicites entre les structures statistiques publiques

La loi statistique révisée fait de l'ANSD le principal organisme statistique du pays. Toutefois, on ne trouve nulle part dans la loi et ses textes d'application, de dispositions explicitant les relations fonctionnelles qui doivent exister entre les structures statistiques publiques et notamment entre l'ANSD et les structures sectorielles. Il conviendrait en effet de mieux préciser les mandats de production et de diffusion des structures, de préférence dans un même texte qui pourrait être un décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du SSN.

iii) La place et le rôle du premier responsable de l'organisme statistique central

La loi statistique est muette sur la place et les prérogatives du premier responsable de la structure. L'expérience montre que son leadership n'est pas toujours reconnu au sein du SSN. Des réflexions en cours au sein de la

communauté statistique internationale suggèrent l'utilité d'introduire le concept de « Statisticien en Chef » dans la législation statistique des pays d'Afrique francophone. Il s'agirait ainsi de renforcer la prééminence et l'autorité du premier responsable de l'organisme statistique central du pays. Bien entendu, cela devrait aller de pair avec un renforcement de son indépendance scientifique.

iv) L'accès des chercheurs à des données individuelles

L'article 8 ter de la loi statistique révisée permet l'accès à des données individuelles anonymisées sous la forme d'un fichier à usage public. Elle satisfait, au moins en partie, une demande récurrente des chercheurs. Dans certains cas, un chercheur devrait pouvoir travailler, dans des conditions sécurisées, sur des données individuelles qui permettent une identification indirecte. La mise en vigueur d'une telle disposition nécessite un dispositif technique complexe à mettre en place pour préserver le secret statistique. Elle pourrait être envisagée dans la prochaine révision de la loi statistique.

III.1.3. Analyse du cadre du cadre organisationnel

La loi statistique définit le concept de système statistique national et pose les règles générales de son organisation et de son fonctionnement. Malgré les avancées constatées depuis 2004, force est de reconnaître que le SSN est loin de constituer un ensemble homogène. Il est caractérisé par la juxtaposition d'une multitude de structures ayant des statuts et des moyens très différents.

Il convient de noter que des cellules des études et de la planification (CEP) ont été mises en place dans les différents départements ministériels. Certaines de ces cellules ont dans leurs attributions la production de statistiques mais, en général, elles ne disposent pas de statisticiens dans leurs effectifs.

Un long chemin reste encore à parcourir pour atteindre la vision du SSN adoptée lors de l'élaboration de la SDS 2008-2013, à savoir : « *Devenir un Système statistique national **stable, cohérent** et répondant de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs* ».

L'hétérogénéité du SSN se reflète dans l'arrêté n° 00890 du 19 septembre 2009 du Ministre de l'économie et des finances fixant la liste des services et organismes chargés de la production des statistiques publiques. On y trouve en effet plus d'une centaine de structures dont la plupart sont plus des utilisateurs que des producteurs de statistiques officielles. Cette liste n'a jamais été mise à jour, malgré les changements intervenus depuis lors dans l'organisation des

ministères. Bien qu'une étude ait été réalisée en 2012 sur la rationalisation de l'organisation du SSN, aucune décision majeure n'a été prise dans ce sens⁵.

III.2. ANALYSE DE LA COORDINATION STATISTIQUE

La loi statistique et ses textes d'application ont créé un mécanisme de coordination des activités statistiques comprenant un organe de régulation (le Conseil national de la statistique) au niveau politique et un organe technique (le Comité technique des programmes statistiques), la coordination technique au jour le jour étant assurée par l'ANSD. Au sein de cette dernière, a été créée la Cellule de programmation, d'harmonisation, de coordination statistique et de coopération internationale (CPCCI) directement rattachée à la Direction générale. La coordination est sous tendue par un système de programmation à la fois pluriannuelle et annuelle.

Tel que décrit, le mécanisme de coordination est satisfaisant mais la pratique a montré qu'il ne fonctionne pas correctement pour plusieurs raisons :

- i) L'ancrage institutionnel du CNS à la Primature rend la tenue régulière de ses sessions ordinaires (en principe une par an, avant la session budgétaire du Parlement) difficile, le Premier Ministre ayant un calendrier très chargé en tant que coordonnateur de l'action gouvernementale. Depuis le démarrage des activités de l'ANSD le 1^{er} octobre 2006, le CNS ne s'est réuni que trois fois, respectivement en 2011, 2016 et 2017.

La suppression de la fonction de Premier Ministre intervenue en 2019 nécessite un nouvel ancrage institutionnel pour le CNS.

- ii) L'organisation du CTPS qui regroupe toutes les structures membres du SSN (plus d'une centaine) en 25 sous-comités sectoriels est trop lourde par rapport aux capacités existantes. En effet, la CPCCI ne dispose que de peu de ressources humaines (cinq cadres dont seuls deux sont des agents permanents) par rapport à sa mission, sans compter que l'organisation des réunions des différentes instances de coordination coûte cher et qu'il n'existe pas de ligne budgétaire suffisamment dotée à cet effet.

Comme conséquence des deux faiblesses mentionnées précédemment, le dispositif de programmation ne fonctionne pratiquement pas. Certes, une SNDS est élaborée périodiquement comme le stipule la loi mais elle ne fait pas l'objet d'un suivi régulier. La programmation annuelle des

⁵ Voir la bibliographie en annexe de ce rapport.

activités n'est pas faite. Seules des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales sont réalisées. Toutefois, des rapports d'activités du SSN sont rédigés et soumis au CNS les rares fois où il s'est réuni mais ils ne contiennent pas toutes les informations qu'on souhaiterait avoir, notamment sur les ressources utilisées, et ne sont pas largement diffusés⁶.

III.3. ANALYSE DES RESSOURCES

On analysera les ressources humaines puis les ressources matérielles et financières.

III.3.1. Les ressources humaines

Les ressources humaines constituent le bien le plus précieux d'une organisation ou d'un système. On examinera successivement les volets suivants : la formation initiale des statisticiens et démographes ; la formation continue ; et la gestion du personnel.

La formation initiale des statisticiens et démographes

Le Sénégal a une longue tradition de formation, au niveau national, de statisticiens depuis le Collège de statistique de l'Ecole nationale d'économie appliquée (ENEA) créé en 1966 pour former des cadres intermédiaires (Adjointes techniques de la statistique) à l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse économique (ENSAE) qui a ouvert ses portes en octobre 2008⁷ en passant par le Département de la statistique et de la démographie (DSD) de l'ENEA qui a formé plusieurs promotions d'ingénieurs des travaux statistiques (ITS) pour le Sénégal et les pays de la sous-région.

Jusqu'au démarrage des activités de l'ENSAE, les ingénieurs statisticiens économistes (ISE) étaient formés hors du Sénégal. Depuis 2008, l'ENSAE forme des statisticiens aux différents niveaux de qualification : des cadres intermédiaires (les Techniciens supérieurs de la statistique ou TSS) et des cadres supérieurs (ITS et ISE).

⁶ Il convient de noter que l'ANSD élabore régulièrement un programme d'activités annuel en se référant aux axes stratégiques, objectifs opérationnels et lignes d'action de la SNDS. Elle publie un rapport d'activités annuel qui est imprimé et largement diffusé. Cependant aucun rapport ne semble avoir été publié au cours des deux dernières années.

⁷ L'ENSAE a été créée par le décret n°2011-1059 du 29 juillet 2011 au sein de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD). Toutefois, elle a ouvert ses portes en octobre 2008.

A la date du 31 juillet 2019, l'ENSAE avait formé 433 diplômés originaires de onze (11 pays) dont 199 ISE, 160 ITS et 74 TSS. Parmi les diplômés, les sénégalais se répartissent comme suit : 88 ISE, 92 ITS et 73 TSS, soit un total de 253 diplômés (58,4% de l'effectif total). On trouvera en annexe 4 la répartition des diplômés de l'ENSAE, selon la filière et la nationalité.

Les démographes sont formés pour l'essentiel à l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) de Yaoundé. Entre 2012 et 2017, six (6) sénégalais dont 3 femmes sont sorties diplômés de cet institut et 4 dont 1 femme devraient obtenir leur diplôme en 2020.

Outre les écoles et instituts spécialisés dans la formation des statisticiens et démographes destinés à servir prioritairement dans les systèmes statistiques nationaux, il existe des universités publiques et privées et des écoles supérieures privées qui dispensent des formations en statistique ou forment des statisticiens. C'est le cas au Sénégal avec l'Université Gaston Berger de Saint Louis et l'Université Alioune Diop de Bambey. Il convient de noter que les profils des statisticiens formés dans ces établissements ne sont pas les mêmes que ceux des écoles et instituts spécialisés mentionnés ci-dessus⁸.

La formation continue du personnel

Le personnel du SSN, (statisticiens et démographes et non statisticiens de formation), participe à des ateliers de renforcement des capacités organisés aussi bien au Sénégal qu'à l'étranger. Certains de ces ateliers sont organisés dans le cadre de projets ou programmes financés par les Partenaires techniques et financiers.

Dans le cadre de ses missions, l'ENSAE a organisé au cours des trois dernières années des ateliers de formation sur des thèmes variés : techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données sanitaires ; statistiques bi variées et multidimensionnelles ; statistiques sensibles au genre ; statistiques agricoles, notamment.

Concernant le catalogue de formation continue, une toute nouvelle version a été rédigée et diffusée. Ce catalogue aborde de nouveaux axes de formation comme les data sciences, les méthodes économétriques d'évaluation d'impact, la micro-

⁸ Tous les secteurs d'activité ont besoin de statisticiens : l'industrie ; les banques et institutions financières ; l'enseignement supérieur et la recherche ; les assurances, etc. La demande en statisticiens pour tous ces secteurs va certainement croître au cours des prochaines années, d'où la nécessité de diversifier les profils de statisticiens.

simulation, les logiciels statistiques (R, Python, ODK, Survey solution etc.) et bien d'autres formations pointues en statistique.

Le programme de certification de l'ENSAE et de l'ANSD

Depuis mars 2015, l'ENSAE et l'ANSD déroulent un programme de certification, notamment pour les personnels d'enquêtes. C'est ainsi que les certificats suivants ont été organisés :

- Certificat de techniques de collecte des données (CTCD) ;
- Certificat de techniques de cartographie d'enquêtes (CTCE).

A la date de juillet 2018, 113 CTCD ont été délivrés à quatre promotions et 47 CTCE à deux promotions.

L'objectif visé par le programme de certification est de disposer d'un grand nombre d'agents qualifiés pour la collecte des données d'enquêtes.

D'autres certificats ont été mis au point pour des publics ayant une formation théorique plus poussée. Il s'agit des certificats suivants :

- Certificat en analyse des données ;
- Certificat en techniques d'analyse statistique appliquées aux domaines de la santé.

La gestion du personnel du SSN

Compte tenu du grand nombre de structures qui produisent et diffusent des statistiques officielles et de la diversité de leur positionnement au sein des administrations publiques, une estimation précise et à jour des effectifs du personnel du Système statistique national est difficile à faire. Les réponses obtenues lors de l'enquête en ligne de mai 2019 de l'ANSD n'ont pas permis d'avoir une bonne estimation des effectifs du SSN.

Les statisticiens et démographes qui travaillent au sein du SSN relèvent, pour l'essentiel de deux statuts différents : fonctionnaires et contractuels. C'est l'ANSD qui emploie de loin, le plus grand nombre de statisticiens et démographes. A part les fonctionnaires que le ministère chargé de la Fonction publique a mis en détachement auprès de l'ANSD⁹, tous les agents (statisticiens ou non) recrutés par l'Agence depuis le démarrage de ses activités le 1^{er} octobre 2006 sont des

⁹ A ces fonctionnaires s'ajoutent les agents non fonctionnaires de l'Etat que la Fonction publique a mis en « suspension d'engagement ».

contractuels régis par le Code du travail du Sénégal. Il convient de noter que l'ANSD met du personnel à la disposition de la Direction générale du plan et des politiques économiques (DGPPE) du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération. Ce personnel est rémunéré par l'Agence qui les gère conformément au statut du personnel de l'ANSD.

On trouvera, dans le tableau ci-dessous, la répartition du personnel permanent de l'ANSD, selon le sexe et la qualification.

Tableau 1 : Répartition du personnel permanent géré par l'ANSD selon le sexe et la qualification

Catégories/Niveaux de qualification	Hommes	Femmes	Total
1. Statisticiens et démographes	85	19	104
Ingénieurs statisticiens économistes (ISE)	40	2	42
Ingénieurs statisticiens démographes (ISD)	16	7	23
Ingénieurs des travaux statistiques (ITS)	20	9	29
Techniciens supérieurs de la statistique (TSS)	9	1	10
Autres statisticiens et démographes	0	0	0
Sous-total 1	85	19	104
2. Economistes	6	4	10
Sous-total 2	6	4	10
3. Ingénieurs informaticiens (BAC+4/Bac+5)	11	1	12
4. Autres informaticiens (BAC+3/Bac+4)	7	1	8
Sous-total 3 et 4	18	2	20
5. Autres cadres supérieurs (BAC+3/BAC+4 ou 5)	42	20	62
6. Autres cadres moyens (Bac à Bac+2)	10	7	17
7. Enquêteurs/Opérateurs de saisie	7	4	11
8. Assistants/Secrétaires	7	0	7
9. Autre personnel d'appui	57	7	64
Sous-total 5, 6, 7, 8 et 9	123	38	161
Total Général	232	63	295

Source : ANSD/Division des ressources humaines

L'effectif de 295 agents comprend le personnel de la DGPPE géré par l'ANSD, soit 59 personnes dont : 14 statisticiens et démographes, 5 économistes et 3 informaticiens.

Les statisticiens et démographes sont très inégalement répartis au sein du Système statistique national. Outre l'ANSD qui est le premier employeur, le plus grand nombre de statisticiens se trouve à la DPEE. Dans les services statistiques

sectoriels aussi, on note une insuffisance prononcée de cadres ayant bénéficié d'une formation initiale dans les écoles de statistique. La majorité des cadres ont été formés sur le tas ou ont bénéficié de stages dans des institutions spécialisées.

Si les statisticiens et démographes gérés par l'ANSD bénéficient de conditions de rémunération attractives, il n'en n'est pas de même pour ceux qui sont gérés par la Fonction publique, les écarts de rémunération, pour des qualifications égales pouvant aller de 1 à 3. Sur le plan de la gestion des statisticiens et démographes, le SSN fonctionne ainsi à deux vitesses.

Les points forts des ressources humaines sont les suivants :

- i) L'existence de ressources humaines expérimentées, notamment d'un grand nombre de statisticiens, de démographes, d'informaticiens et d'autres spécialistes ayant une expérience avérée dans la production de l'information statistique, notamment dans la réalisation d'opérations statistiques d'envergure : recensements et enquêtes par sondages.
- ii) L'existence, depuis 2008, au sein de l'ANSD, de l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse économique (ENSAE) qui forme des statisticiens à tous les niveaux pour le SSN et aussi pour les autres pays de la sous-région. Si l'on y ajoute les statisticiens formés dans les universités publiques et privées et les écoles supérieures privées, le Sénégal dispose désormais de la pleine maîtrise de la formation de ses statisticiens.
- iii) L'existence d'un statut du personnel motivant à l'ANSD.
- iv) L'existence, depuis 2015 d'un programme de certification destiné notamment à former une masse critique d'agents qualifiés pour la collecte des données d'enquêtes.

Les points faibles sont les suivants :

- i) L'insuffisance de ressources humaines qualifiées pour la production et la diffusion de l'information statistique, notamment de statisticiens, au sein du SSN et même au sein de l'ANSD. Cette insuffisance peut néanmoins être résorbée par les sortants de l'ENSAE, et des autres établissements qui forment des statisticiens, pourvu que des ressources financières suffisantes soient disponibles pour en recruter en fonction des besoins.
- ii) L'inégale répartition des statisticiens et démographes au sein du Système statistique national, la plupart d'entre eux étant employés par

l'organisme statistique central. Peu de statisticiens et démographes de formation exercent dans les structures statistiques sectorielles.

- iii) L'inégalité de traitement du personnel statisticien depuis la mise en place de l'ANSD. Les statisticiens et démographes en poste dans les structures sectorielles sont pour l'essentiel régis par la Fonction publique et leurs rémunérations, à qualifications égales, sont largement inférieures à celle de leurs collègues de l'ANSD.
- iv) L'insuffisance des actions de renforcement des capacités (formation continue) malgré les progrès constatés au cours des dernières années.

III.3.2. Les ressources matérielles

Que ce soit pour les locaux, les équipements, et les moyens de déplacement, la situation est contrastée avec des différences importantes d'une structure à l'autre, l'ANSD émergeant du lot avec des moyens conséquents même si en interne, quelques insuffisances sont notées.

Pour les équipements informatiques, la situation est globalement satisfaisante. La collecte des données sur tablettes connaît des avancées, notamment au niveau de l'ANSD qui est devenu un centre de référence africain en la matière.

III.3.3. Les ressources financières

Avec les ressources humaines, l'insuffisance des ressources financières mises à la disposition du SSN constitue un obstacle majeur au développement harmonieux de la production statistique.

Comme pour les ressources humaines, il est difficile de cerner avec précision les montants et l'utilisation effective des ressources financières dédiées à la production de l'information statistique. En effet la plupart des structures productrices de statistiques officielles n'ont pas d'autonomie de gestion et /ou ont peu de moyens d'exercer un contrôle et un suivi des ressources qui leur sont théoriquement allouées par l'Etat.

Avec l'appui du Secrétariat du Partenariat pour le développement de la statistique au vingt et unième siècle (PARIS21), un rapport national sur le soutien à la statistique a été produit pour l'année 2017. L'objet de ce rapport était d'identifier et d'analyser les ressources financières utilisées par le SSN (dépenses publiques et appuis des PTF) au cours de la période 2014-2016 et celles prévues pour la période 2017-2019 afin de faciliter la coordination des appuis des PTF. Une synthèse des principaux résultats est présentée ci-après. Les chiffres ont été

obtenus en grande partie par voie d'enquêtes¹⁰. Il convient donc de les interpréter avec prudence.

Synthèse des résultats de l'étude de 2017 sur les ressources financières mises à la disposition du SSN (Voir le Rapport national sur le soutien à la statistique, exercice 2017 publié en août 2017)¹¹.

Période 2014-2016

Financements reçus de l'Etat

Comme le montre le tableau ci-après, au cours de la période 2014-2016, l'Etat a consacré des ressources importantes au financement des activités statistiques : 25 418,83 millions de FCFA.

Sur ce total, 8400 millions de FCA (33%) ont été mis à la disposition de l'ANSD, le principal producteur de statistiques officielles du pays. Ce montant relativement élevé s'explique en partie par la réalisation au cours de cette période, de deux opérations statistiques d'envergure : le Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) de 2013 et le Recensement général des entreprises (RGE) de 2016. Les autres structures se partagent 17 012,83 millions de FCFA, soit 67% du total.

Tableau 2 : Synthèse du financement des activités statistiques par le budget national de 2014 à 2016 (en millions de FCFA)

Structures	2014	2015	2016	Total
ANSD	2 300,00	1 500,00	4 600,00	8 400,00
Autres structures du SSN	5 474,50	4 475,62	7 062,71	17 012,83
Total	7774,50	5 975,62	11 662,71	25 412,83

Source : Rapport CRESS¹², 2017.

Financements reçus des partenaires techniques et financiers

Une synthèse du financement des activités statistiques par les Partenaires techniques et financiers est présentée dans le tableau ci-après :

¹⁰ 17 structures du SSN sur 30 enquêtées et 6 PTF sur 10 ont rempli le questionnaire établi à cet effet.

¹¹ L'étude a été financée par la Banque mondiale et a bénéficié de l'appui technique de PARIS21.

¹² CRESS est le sigle de « Country report on support to Statistics », en français : « Rapport pays sur le soutien à la statistique ».

Tableau 3 : Synthèse du financement des activités statistiques par les PTF de 2014 à 2016 (en millions de FCFA)

Structures	2014	2015	2016	Total
ANSD	988,36	1 065,53	1 133,03	3 186,92
Autres structures du SSN	581,93	6 165,99	3 872,33	10 620,25
Total	1 570,29	7 231,52	5 006,36	13 807,17

Source : Rapport CRESS, 2017.

Il apparaît ainsi que les PTF contribuent substantiellement au financement des activités statistiques. Pour l'ANSD, le montant moyen des financements reçus dépasse le milliard de FCFA par an. Pour les autres structures du SSN, la moyenne annuelle dépasse 3 milliards de FCFA. Pour l'ANSD, les principaux bailleurs pour la période sous revue sont : la Banque mondiale, l'ICF, l'UNICEF, l'UNFPA et l'Union européenne. Les autres structures reçoivent la plus grande partie de leur financement externe de bailleurs comme la Belgique, l'US AID et l'AICD (Agence canadienne de développement international).

Le tableau ci-après récapitule les ressources financières consacrées aux activités statistiques au cours de la période 2014-2016 :

Tableau 4 : Synthèse des ressources financières (Etat et PTF) consacrées aux activités statistiques de 2014 à 2016 (en millions de FCFA)

Structures	2014	2015	2016	Total
ANSD	3 288, 36	2 565,53	5 733,03	11 586,92
Autres structures du SSN	6 056,43	10 641,61	10 935,04	27 633,08
Total	9 344,79	13 207,14	10 668,07	39 220,00

Source : Rapport CRESS, 2017

Pour la période sous revue, 39 220 millions de FCFA ont été dépensés pour les activités statistiques. La part de l'Etat représente 64,8%. Les financements reçus par l'ANSD s'élèvent à 11 586,92 millions de FCFA, soit 29,5%.

Période 2017-2019

Financements attendus de l'Etat

Les chiffres analysés dans le rapport 2017 sont des estimations faites à partir du Budget consolidé d'investissement de l'Etat. Ils ont une valeur toute relative.

Au cours de la période, le total des financements attendus de l'Etat pour financer les activités statistiques est de 37 111,87 millions de FCFA. Sur ce montant, 63% sont destinés à l'ANSD. Voir le tableau ci-après :

Tableau 5 : Synthèse des prévisions de financement des activités statistiques par le budget national de 2017 à 2019 (en millions de FCFA)

Structures	2017	2018	2019	Total
ANSD	7 780,78	8 058,07	7 568,62	23 407,47
Autres structures du SSN	3 946,95	8 678,77	1 078,68	13 704,40
Total	11 727,73	16 736,84	8 647,30	7 111,87

Source : Rapport CRESS, 2017

Financements attendus des partenaires techniques et financiers

S'agissant des PTF, la synthèse des prévisions de ressources financières pour la période 2017-2019 est présentée dans le tableau qui suit :

Tableau 6 : Synthèse des prévisions de financement des activités statistiques par les PTF de 2017 à 2019 (en millions de FCFA)

Structures	2017	2018	2019	Total
ANSD	1 388,31	902,44	1 472,80	3 763,55
Autres structures du SSN	755,73	7 141,10	8 113,50	16 010,33
Total	2 144,04	8 043,54	9 586,30	19 773,88

Source : Rapport CRESS, 2017

Sur un montant total de dépenses prévisionnelles de 19 773,88 millions de FCA, 16 010,33 millions de FCFA, soit près de 81% sont consacrés aux structures du SSN autres que l'ANSD.

Le Sénégal est l'un des pays africains où l'Etat consacre le plus de ressources budgétaires pour le financement de ses activités statistiques. Malgré les efforts consentis depuis le lancement de la réforme statistique au début des années 2000, le SSN reste encore tributaire des bailleurs de fonds étrangers pour le financement de ses activités, la dépendance étant assez nette pour les structures statistiques sectorielles.

Si l'ANSD dispose d'une subvention du budget de l'Etat pour financer son programme statistique et la DAPSA d'une ligne budgétaire pour financer l'enquête agricole annuelle, beaucoup de structures statistiques sectorielles n'ont pas de lignes budgétaires dédiées au financement de leurs activités statistiques et même lorsque ces lignes existent, les crédits ne sont pas toujours utilisés pour la statistique.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a pris la décision de créer un Fonds de développement de la statistique pour sécuriser le financement des grandes opérations statistiques. Un projet de décret en ce sens est en cours de finalisation. Il est envisagé de verser au Fonds 30% du produit de la redevance statistique ¹³ prélevée par les services des douanes sur les importations de marchandises. Pour l'année 2018, ce pourcentage correspond à environ 10 milliards de FCFA.

III.4. ANALYSE DE LA PRODUCTION STATISTIQUE

Le Sénégal dispose à présent d'un système d'information statistique assez diversifié avec des publications régulières. En atteste son adhésion en novembre 2017 à la Norme spéciale de diffusion de données (NSDD) du Fonds monétaire international.

Comme cela apparaît dans l'état des lieux des statistiques économiques et financières, la production des statistiques économiques s'est beaucoup développée et diversifiée au cours des dix dernières années. En particulier, l'ANSD produit et diffuse une large gamme de statistiques économiques à des fréquences mensuelles, trimestrielles et annuelles. Toutes les publications sont postées sur le site internet de l'Agence (www.ansd.sn). Le calendrier des publications est diffusé à l'avance, conformément aux exigences de la NSDD et est respecté.

Des structures comme la Direction générale du trésor, la DPEE et la BCEAO jouent un rôle de premier plan dans la production régulière de statistiques de qualité.

Dans le domaine du secteur rural et de l'environnement plusieurs structures se distinguent pour les progrès réalisés dans la production et la diffusion de l'information statistique.

¹³ La redevance statistique fait partie du tarif extérieur commun de l'UEMOA. Le taux de la taxe est de 1% de la valeur CAF des importations.

C'est le cas notamment de la DAPSA, du Centre de suivi écologique, de la Direction des eaux et forêts, chasse et de la conservation des sols.

Dans le domaine des statistiques démographiques et sociales, outre les progrès remarquables enregistrés par l'ANSD, on peut citer les avancées réalisées par les ministères en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur, du travail et de l'emploi, de la santé et l'Agence de développement local, notamment.

Des domaines restent toutefois à prendre en charge de manière soutenue. Outre la nécessité de désagréger certaines statistiques selon le niveau géographique, la prise en compte de la problématique genre reste un chantier à bâtir et à développer. Certains domaines des statistiques sociales comme le sport, la culture et les loisirs demeurent encore embryonnaires et méritent d'avoir des systèmes d'information performants. Des domaines dits émergents comme la gouvernance, la paix et la sécurité (GPS) et le changement climatique doivent également recevoir une attention soutenue au cours des prochaines années.

Des informations détaillées sur les produits statistiques du SSN par grands secteurs figurent dans les annexes du rapport sur le diagnostic du SSN.

III.5. ANALYSE DE LA DIFFUSION ET DE L'ACCES AUX STATISTIQUES

L'état de la diffusion statistique est relativement satisfaisant. La mise en place en 2015, au sein de l'ANSD, d'une cellule de communication ayant à sa tête une professionnelle chevronnée et l'élaboration d'une politique de diffusion bien ciblée ont rendu beaucoup plus visibles les activités et les produits de l'ANSD. Les médias publics et privés rendent compte régulièrement des publications de l'Agence. D'une manière générale, le Système statistique national a mis à profit l'essor des technologies de l'information et de la communication pour diversifier les supports et les formats de diffusion. Outre l'ANSD, beaucoup de structures statistiques sectorielles postent leurs produits sur des sites internet.

Quant à l'ANSD, elle permet l'accès en ligne à des données d'enquêtes et de recensements.

Malgré les progrès réalisés, beaucoup d'efforts restent à faire pour rendre plus facile l'accès des utilisateurs aux statistiques officielles. L'information sur les produits statistiques n'est pas toujours large et systématique. A cet égard, l'élaboration et la mise à jour régulière d'un recueil des statistiques disponibles seraient très utiles.

III.6. ANALYSE DE L'ADEQUATION DE L'OFFRE A LA DEMANDE

La demande de statistiques officielles est diverse et variée et évolue dans le temps. Il existe plusieurs catégories de demandeurs : les administrations publiques ; les entreprises, les organisations non gouvernementales, les organisations régionales et internationales ; les médias, les chercheurs et le public. La demande de statistiques se rapporte à l'ensemble des domaines, notamment économique, social, démographique, culturel et environnemental.

Depuis 2014, le Plan Sénégal Emergent (PSE) constitue le cadre de référence pour le développement du pays, l'objectif à l'horizon 2035 est d'atteindre l'émergence économique.

La vision retenue est celle d'« **un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit** ». Le PSE repose sur trois (3) axes :

- Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable ;
- Axe 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

La mise en œuvre du PSE s'appuie sur un Plan d'actions prioritaires (PAP) quinquennal adossé aux axes stratégiques, aux objectifs sectoriels et aux lignes d'actions de la Stratégie. Le PAP se décline à travers des projets et programmes de développement inscrits dans un cadre budgétaire sur la période de cinq ans¹⁴. Le premier PAP a couvert la période 2014-2018 et le deuxième qui couvre la période 2019-2023 a commencé en janvier 2019.

Le cadre institutionnel permettant la mise en œuvre du PSE comprend : un Comité d'Orientation stratégique (COS), placé sous l'autorité du Président de la République, un Comité de Pilotage (COP) présidé par le Premier Ministre, un Bureau opérationnel de suivi du Plan Sénégal émergent (BOSSE) ainsi que des structures d'exécution¹⁵ et de suivi, notamment le Cadre harmonisé de suivi-évaluation (CASE).

¹⁴ Voir le document officiel du Plan Sénégal Emergent publié en 2014, paragraphe 14.

¹⁵ Voir document précédent, paragraphe 18. Le poste de Premier Ministre a été supprimé au mois de mai 2019.

Il apparaît ainsi que le suivi de la mise en œuvre du PSE fait intervenir pratiquement toutes les statistiques officielles disponibles. Une batterie d'indicateurs a été définie à cet effet. Une mise en correspondance de ces indicateurs avec ceux des Objectifs de développement durable a été faite.

Outre le PSE, il existe plusieurs stratégies et politiques sectorielles qui utilisent beaucoup de statistiques pour leurs cadres de suivi.

Après ce rapide panorama de la demande en statistiques officielles, une analyse de l'adéquation de l'offre à la demande est présentée ci-après en distinguant les trois grands secteurs que sont : les statistiques économiques et financières ; les statistiques du secteur rural et de l'environnement ; les statistiques démographiques, sociales et judiciaires. Des développements seront consacrés aux statistiques régionales et aux statistiques du genre. L'analyse permet également de juger la qualité des statistiques officielles dans la mesure où celle-ci peut être définie comme la satisfaction de l'utilisateur.

III.6.1. Les statistiques économiques et financières

Les statistiques économiques et financières couvrent l'ensemble des statistiques à caractère macroéconomique ainsi que celles qui portent sur les filières sectorielles non agricoles, notamment la pêche industrielle, les mines, l'industrie, l'artisanat, les bâtiments et travaux publics, la production et la distribution d'eau et d'électricité, le commerce et les services.

Ces statistiques sont gérées par diverses structures relevant de différents ministères sectoriels. On trouvera la liste des principaux produits statistiques et des services producteurs dans les annexes du rapport sur le diagnostic du SSN. On a distingué : les statistiques macroéconomiques ; les statistiques du secteur secondaire ; les statistiques du secteur tertiaire ; les statistiques conjoncturelles.

Pour les besoins de conduite de la politique socioéconomique du pays d'abord et pour bien d'autres utilisations (études, comparaisons, mesures...) une demande constante en agrégats macroéconomiques et en statistiques sectorielles économiques et financières est adressée à l'ANSD et à l'ensemble du SSN. L'élaboration de ces agrégats macroéconomiques introduit un autre type de demande au niveau sectoriel. En effet, en marge des indicateurs macroéconomiques, il existe une demande plus fine concernant les statistiques des entreprises, les statistiques des banques et assurances, les statistiques du secteur informel.

Il est également noté de plus en plus une demande de désagréations des indicateurs et informations statistiques selon les dimensions genre et spatiale.

Les demandes les plus fréquemment formulées dans les statistiques macroéconomiques sont l'apport des femmes dans la formation du PIB global et dans chaque secteur économique. De même, il a été noté que la plupart des tâches dévolues traditionnellement aux femmes comme les travaux ménagers ne sont pas prises en compte dans les systèmes de comptabilité nationale.

Pour cerner la production et les facteurs de production, les statistiques des entreprises constituent une demande constante. La spécification des statistiques relatives aux PME-PMI constitue une préoccupation exacerbée par les orientations des nouvelles politiques de développement qui visent spécifiquement ces catégories d'entreprises comme moteurs de la croissance économique. Ces statistiques doivent être complétées par celles du secteur informel pour une meilleure couverture des activités économiques.

En dehors des données d'entreprises qui obéissent au SYSCOHADA, les données sectorielles, lorsqu'elles sont disponibles, ne sont pas souvent organisées selon une nomenclature connue, partagée, d'où la difficulté de leur utilisation. L'approche par filière ou par grappes constitue également une demande actuelle imposée notamment par la déclinaison de la politique économique nationale à travers le PSE. Il convient à cet égard de repenser les nomenclatures de présentation des données et d'approfondir les exercices par l'établissement de comptes satellites de secteurs tels que le tourisme, l'environnement, la santé, l'éducation, l'énergie, la culture qui font l'objet d'une très forte demande partiellement satisfaite.

Les données portant sur les transferts privés tant internes qu'internationaux constituent un souci très actuel des macroéconomistes pour assurer une plus grande fiabilité de la balance des paiements et l'établissement des comptes de secteurs. Cette situation déteint sur la qualité des indicateurs élaborés.

S'agissant de la fiabilité des statistiques officielles, l'enquête de 2017 révèle que, hormis les statistiques sur les entreprises (76,8% de fiabilité) et celles de l'emploi (74,6%), les statistiques économiques et financières sont jugées par les utilisateurs comme fiables par plus de 80% des utilisateurs interrogés.

III.6.2. Les statistiques du secteur rural et de l'environnement

Le comité sectoriel « Statistiques du secteur rural et de l'environnement » du CTPS regroupe les structures chargées des statistiques de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement et des ressources naturelles.

Les statistiques produites par ces structures sont principalement administratives ou basées sur des estimations, les enquêtes annuelles étant surtout limitées aux enquêtes agricoles de la DAPSA. En effet, dans le secteur de **l'agriculture**, la DAPSA constitue le principal producteur des statistiques, notamment à travers la Division des statistiques, de la documentation et de l'information agricole (DSDIA). Aux côtés de la DAPSA, la Direction de l'horticulture fournit les statistiques horticoles, la Direction de l'agriculture s'occupe de la mise en place des intrants et de la campagne de commercialisation des produits agricoles ainsi que des statistiques (non traitées) sur la production des semences et sur les coopératives agricoles, tandis que les sociétés de développement agricole (SAED, SODAGRI, SODEFITEX) fournissent les statistiques concernant les activités dans leurs zones aménagées (riz irrigué et coton principalement). Pour sa part, la Direction de la protection des végétaux produit les données sur les interventions phytosanitaires.

Au niveau de **l'élevage**, la Cellule d'études et de planification (CEP) du Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA) coordonne le système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL) composé de plusieurs modules alimentés par les différentes directions techniques du MEPA, principalement la Direction de l'Élevage (DIREL), la Direction des services vétérinaires (DSV), la Direction du développement des équidés, la Direction des industries, qui fournissent chacune les données relevant de son domaine d'intervention (productions animales, pastoralisme, santé animale, élevage équidés, santé publique vétérinaire).

Dans le secteur de la **pêche**, les principaux producteurs de statistiques halieutiques et aquacoles sont les services techniques du Ministère chargé de la pêche (SRPS, DPM, DPSP, DITP, DPc, CEP et ANA) et la principale institution nationale de recherche halieutique à savoir le CRODT. Toutefois, sur certains aspects spécifiques, d'autres institutions comme l'ANSD produisent également quelques statistiques sur la pêche et l'aquaculture. Les statistiques quant à elles portent sur les captures de produits halieutiques, le mareyage, la transformation et l'exportation des produits, l'exploitation des fonds marins, la surveillance des pêches maritime et continentale, la sécurité de la flotte artisanale et industrielle ainsi que les résultats de la recherche halieutique et aquacole.

Pour ce qui concerne **l'environnement et ressources naturelles**, les types de données produites concernent la qualité de l'air, la pluviométrie, les caractéristiques des installations classées, les pesticides homologués, les contentieux et la criminalité environnementale, la faune, les campagnes de reboisement, d'exploitation forestière et de lutte contre les feux de brousse et les ressources en eau.

En matière de **sécurité alimentaire**, le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) fournit les prix des produits céréaliers et des légumineuses par région (prix de détail moyen mensuel, prix moyen mensuel à la production et prix à l'importation).

Dans le processus d'élaboration de la présente stratégie, il a été demandé, lors du diagnostic préliminaire, aux utilisateurs d'exprimer leur degré de satisfaction par rapport à la qualité des statistiques officielles.

L'analyse des résultats montre que dans le domaine de l'agriculture, le niveau de couverture des données est plus apprécié (57%), suivi de la fréquence (50%) et du niveau de détail (43%). La diffusion est par contre moins appréciée, aussi bien en ce qui concerne le respect des dates que la publication des calendriers et le délai de diffusion.

La situation est pratiquement la même pour les statistiques de l'élevage où le niveau de satisfaction des utilisateurs est plus grand pour la fréquence d'établissement (50%) et la couverture (43%) ; les caractéristiques liées à la diffusion étant moins appréciées.

Au niveau de la pêche par contre, le niveau de satisfaction est relativement homogène : la couverture, le niveau de détail et la fréquence d'établissement des statistiques sont appréciés de la même façon (45%) ; de même, la satisfaction relative aux caractéristiques liées à la diffusion tourne autour de 37%.

Pour ce qui est de l'environnement, le niveau de détail est moins apprécié (26%) que les caractéristiques de diffusion (entre 32 et 34%) et la fréquence de distribution est plus appréciée (49%) devant la couverture (47%).

Concernant les données de l'hydraulique, la satisfaction des utilisateurs vient plus de la couverture (69%), largement au-dessus du niveau détail et de la fréquence (respectivement de 54% et 53%), la qualité de la diffusion étant faiblement appréciée, notamment en ce qui concerne les délais et les dates.

Comme il ressort de ces résultats, l'amélioration de la diffusion est nécessaire pour rendre les statistiques officielles plus attractives aux yeux des utilisateurs. A cet effet, il faudrait élaborer un recueil des statistiques disponibles et le mettre à la disposition des utilisateurs et organiser régulièrement un forum national sur la statistique. Sur la même lancée, un répertoire des services statistiques du Sénégal devrait être élaboré et mis à jour régulièrement.

III.6.3. Les statistiques démographiques, sociales et judiciaires

Pour le présent rapport, le champ couvert par les statistiques démographiques, sociales et judiciaires concerne essentiellement les secteurs suivants : santé, éducation, enseignement supérieur, justice, emploi, travail, état civil, culture, gouvernance locale, protection civile, sécurité sociale et sport.

Plusieurs structures interviennent dans la production et la diffusion des statistiques démographiques, sociales et judiciaires. A travers sa Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), l'ANSD est un des plus importants producteurs de statistiques démographiques et sociales dans la mesure où beaucoup de statistiques de ce genre sont obtenues grâce à des enquêtes par sondage auprès des ménages dont la responsabilité lui est confiée par le décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence. C'est également la DSDS qui est chargée de la réalisation des recensements généraux de la population et de l'habitat dont les résultats servent de base au calcul de plusieurs indicateurs.

On trouvera la liste des principaux produits statistiques et des services producteurs de statistiques démographiques, sociales et judiciaires dans les annexes du rapport sur le diagnostic du SSN.

L'enquête de satisfaction auprès des usagers réalisée en 2016-2017 par l'ANSD montre que ces derniers sont satisfaits de la qualité des statistiques démographiques et sociales avec quelques variations selon le type de statistiques considéré. Les taux calculés se situent généralement au-dessus de 85% de satisfaction (satisfaits et moyennement satisfaits).

III.6.4. Les statistiques régionales

On entend par statistiques régionales les statistiques portant sur des zones géographiques infranationales, à savoir la région administrative, le département, l'arrondissement, la commune. Avec la promulgation de l'Acte 3 de la décentralisation, de nouvelles entités territoriales vont naître et se développer, à savoir les « pôles territoires ».

Contrairement au Système statistique national (SSN) qui est défini dans la loi statistique, aucun texte ne définit pour le moment le concept de « système statistique régional (SSR) ». Par analogie et pour simplifier, nous dirons que le SSR regroupe l'ensemble des structures publiques qui produisent et diffusent des statistiques d'intérêt général portant sur des zones géographiques infranationales.

Au niveau régional, les principaux producteurs de statistiques sont le Service régional de la statistique et de la démographie (SRSD), les services déconcentrés des ministères techniques, l'ARD et certains projets et programmes. Ce sont les anciens Bureaux régionaux de la statistique qui ont été transformés en SRSD au moment de la mise en place de l'ANSD. Depuis l'année 2017, l'ANSD a finalisé une étude visant la mise en place d'un pôle statistique régional dans l'ancienne Casamance. Ledit pôle va regrouper les missions dévolues aux anciens SRSD de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou.

Le SRSD, en tant que représentant de l'ANSD au niveau régional, doit assurer la coordination technique du Système statistique régional. Il existe dans certaines régions (Dakar, Louga, Ziguinchor, etc.) un organe mis en place par le Gouverneur, non pas pour orienter et prendre les décisions en matière statistique mais pour veiller à la collecte des données pour les besoins de l'élaboration de la situation économique et sociale régionale.

La plupart des structures régionales de production statistique ne disposent pas de statisticiens de métier dans leur effectif (les ISE, ISD, ITS et TSS ne représentent que 10% ¹⁶de l'effectif total des régions). La faiblesse du nombre de statisticiens dans les effectifs est aussi à déplorer dans les SRSD (parfois un seul), lesquels doivent animer la production et la coordination technique du SSR.

¹⁶ Source : ANSD : exploitation des questionnaires de l'enquête en ligne auprès des producteurs et utilisateurs de statistiques officielles, Mai 2019.

Près de la moitié (48,5%) du personnel permanent est constituée d'assistants, d'agents d'appui et d'enquêteurs. Cette proportion passe à 86% pour le personnel temporaire. Plus globalement, le personnel des services statistiques dans leur majorité ne dispose pas d'une formation de base en techniques statistiques, limitant ainsi les capacités de conception et d'analyse des données statistiques. Seuls 33,33% de ce personnel ont suivi un cursus de formation statistique et travaillent pour la plupart dans les SRSD.

Dans la plupart des structures sectorielles régionales, la production statistique n'est pas la mission première. Excepté les services comme l'Inspection d'académie (IA), la région médicale, etc. l'activité statistique est reléguée au second plan et constitue juste une activité conjoncturelle pour répondre à des besoins ponctuels. Ainsi la part du budget réservée aux activités statistiques est presque insignifiante voire inexistante pour une bonne partie des services. Seules 27,0% des structures régionales disposent d'une ligne budgétaire destinée au financement de leurs activités statistiques. Les autres (72,97%) doivent recourir à leur ministère de tutelle (38,46%) ou les partenaires au développement (3,85%) ou d'autres sources (57,69%) pour financer leurs activités statistiques. Cette situation ne milite pas pour le développement de l'activité statistique, laquelle nécessite une planification de son financement.

En dehors de l'ANSD, des secteurs de la santé et de l'éducation, la production statistique régionale est pauvre et souffre de beaucoup d'insuffisances (couverture, désagrégation, temporalité). D'importants secteurs (élevage, commerce, pêche, transport, environnement) de l'activité régionale ne sont pas couverts et les spécificités locales non étudiées. Dans le contexte de l'acte 3 de la décentralisation et de la territorialisation des politiques publiques, l'adaptation de la production statistique régionale aux besoins locaux devient urgente.

Plus globalement la production statistique régionale est caractérisée par :

- l'incohérence (spatiale et temporelle), effet des nombreux découpages territoriaux et non programmation des enquêtes ;
- un faible niveau de couverture spatiale et temporelle des données (les enquêtes de l'ANSD se limitent à la région et leur périodicité n'est pas toujours respectée) ;
- une fiabilité insuffisante des données (non-respect des méthodologies surtout chez les projets et programmes ainsi que les ONG) ;
- les retards parfois importants de la production statistique ;

- une impression de gaspillage due à l'existence de nombreuses opérations de collecte au niveau des régions et communes sans impact notable sur l'amélioration de la gestion du SSR (plusieurs intervenants dans une même zone qui mesurent parfois les mêmes indicateurs) ;
- une faiblesse marquée de l'analyse statistique ;
- la non-réalisation de certaines enquêtes indispensables (absence de monographie et d'études thématiques pour analyser les spécificités régionales) ;
- le caractère inexistant ou non fonctionnel du système d'information statistique dans certaines administrations sectorielles ;
- la non-disponibilité des données sous des formats exploitables dans certaines administrations sectorielles ;
- la rétention de l'information par certains fournisseurs de données ;
- une inadéquation des produits offerts aux besoins.

III.6.5. Les statistiques sur le genre

Dans le cadre de l'élaboration de la SNDS 2019-2023, un rapport sur l'évaluation des statistiques sur le genre au Sénégal a été réalisé par le Secrétariat de PARIS21¹⁷. Il en ressort que les statistiques disponibles sur le genre demeurent largement en deçà des besoins malgré le grand intérêt porté par l'Etat à la problématique genre et notamment à l'égalité de sexe, à l'autonomisation et à l'épanouissement des femmes, intérêt qui s'est traduit par diverses mesures d'ordre législatif, réglementaire, organisationnel et financier dont :

- l'introduction dans la Constitution de 2001 de plusieurs dispositions sur l'égalité des sexes et les droits de la femme ;
- le vote de la loi instaurant la parité absolue dans toutes instances totalement ou partiellement électives ;
- l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEED) 2016-2026 après la première stratégie qui a couvert la période 2005-2015 ;
- la création dans tous les départements ministériels d'une cellule genre ;

¹⁷ Voir le document intitulé : « Evaluation des statistiques de genre au Sénégal, Paris 21, novembre 2019 ».

- la création, au sein du ministère en charge de la famille, de la femme et de l'enfant, d'une direction de l'équité et de l'égalité de genre (DEEG) ;
- la création de l'Observatoire national sur la parité ;
- la promotion de la budgétisation sensible au genre ;
- la création de fonds pour financer des activités génératrices de revenus pour les femmes.

Les statistiques sur le genre proviennent de sources administratives ou d'enquêtes et de recensements. Plusieurs ministères recueillent et traitent des données de sources administratives désagrégées selon le sexe. Il s'agit, notamment des ministères suivants :

- a. le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération ;
- b. le Ministère de la femme, de la famille, du genre et de la protection de l'enfant ;
- c. le Ministère de la fonction publique, de la rationalisation des effectifs et du renouveau du service public ;
- d. le Ministère de la justice ;
- e. le Ministère de la santé et de la protection sociale ;
- f. le Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'artisanat ;
- g. le Ministère de l'intérieur.

Les données issues des recensements et enquêtes sont produites essentiellement par l'ANSD. Depuis 2010, les principales enquêtes contribuant aux statistiques globales par sexe au Sénégal sont les suivantes :

- a. Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples (2010-2011).
- b. Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (2011).
- c. Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (2013).
- d. Enquête démographique et de santé continue (annuelle entre 2014 et 2018).
- e. Enquête nationale sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles (2015).
- f. Enquête nationale sur l'emploi (2015, 2018).
- g. Enquête « Listening to Senegal/ À l'écoute du Sénégal » (2016).
- h. Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) (2018).

Les statistiques sur le genre disponibles sont accessibles sur le site Web de l'ANSD (voir les rubriques : statistiques économiques ; statistiques démographiques ; statistiques sociales ; autre statistiques).

D'après le rapport d'évaluation du Secrétariat de PARIS21 de novembre 2019, en ce qui concerne les indicateurs ODD spécifiques au genre, 33 % d'entre eux (18 sur 54) sont absents au niveau national. Les quatorze indicateurs du PSE spécifiques au sexe sont accessibles, contrairement aux quarante indicateurs SNEEG, qui sont tous absents. Le tableau 7 décrit la disponibilité des indicateurs :

Tableau 7 : Disponibilité des indicateurs liés au genre au Sénégal

Indicateurs	Disponible	Non disponible	Total
54 indicateurs ODD du genre	36	18	54
Plan d'actions prioritaires 2019-2023 du PSE	14	0	14
Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité du genre (SNEEG)	0	40	40
Total	50	58	108

Source : ADAPT Sénégal/Note : au 28 novembre 2019.

La mise en œuvre du projet « Women Count Senegal » parrainé par ONU Femmes contribuera à doter le pays d'un système d'information sur le genre performant. En effet, ce programme qui va couvrir la période 2019-2021 vise ainsi à répondre aux trois défis majeurs suivants :

- environnement institutionnel favorable pour prioriser les statistiques sur le genre et assurer un suivi efficace des ODD ;
- production régulière de statistiques sur le genre de qualité ;
- amélioration de l'accès, l'utilisation et la dissémination des statistiques sur le genre.

Enfin, la coopération étroite qui existe désormais entre l'ANSD et l'ENSAE d'une part, ONU Femmes et l'Observatoire national de la parité (ONP) d'autre part, constitue une opportunité à saisir pour développer les statistiques sur le genre au Sénégal.

Un tableau synthétisant les forces, faiblesses, opportunités et menaces figure en annexe 9.

IV. DEFIS A RELEVER

L'analyse diagnostique à laquelle on vient de procéder permet d'identifier les défis à relever au cours de la mise en œuvre de la troisième SNDS du Sénégal. Ces défis sont les suivants :

- Le défi de l'organisation.
- Le défi de la coordination.
- Le défi de la gestion des ressources humaines (statisticiens et démographes).
- Le défi du financement.
- Le défi du suivi du PSE.
- Le défi de la prise en compte du genre.
- Le défi de la prise en compte de la décentralisation.
- Le défi de la révolution des données.

IV.1. RELEVER LE DEFI DE L'ORGANISATION

Le problème qui doit retenir la plus grande attention est la nécessaire rationalisation de l'organisation du Système statistique national. Cette rationalisation que le CNS a souhaité voir se concrétiser apparaît maintenant comme une tâche urgente dont la réalisation conditionne le développement ultérieur du SSN. La réforme préconisée doit avoir pour but de :

- doter tous les secteurs de l'activité économique, sociale, culturelle et environnementale d'un système d'information pérenne, de qualité et adaptée aux besoins ;
- assurer la stabilité, la cohérence et la stabilité du Système statistique national par la réorganisation du SSN avec la mise en place de structures pouvant couvrir deux ou plusieurs sous-secteurs regroupés en grands secteurs d'activité de manière à limiter l'impact des modifications du découpage gouvernemental et à éviter les omissions et redondances¹⁸ ;
- préciser les mandats de production des différents services publics, les relations fonctionnelles entre l'ANSD et les services statistiques sectoriels d'une part, et les services statistiques entre eux d'autre part.

¹⁸ Au Mali, outre l'Institut national de la statistique (INSTAT), il existe 11 Cellules de planification et de statistique (CPS) qui couvrent toutes les activités économiques, sociales, culturelles et environnementales. En France, le système statistique public regroupe autour de l'INSEE 16 services statistiques ministériels (SSM) qui couvrent toutes les activités.

Telle qu'envisagée, la réforme devrait permettre d'atteindre les trois objectifs suivants :

- assurer une production statistique de qualité au moindre coût et alléger considérablement la charge qui pèse sur les répondants ;
- faciliter la programmation et la coordination des activités statistiques.
- faciliter le financement des nouvelles structures statistiques sectorielles.

IV.2. RELEVER LE DEFI DE LA COORDINATION

Le système statistique sénégalais est de type décentralisé. Plus un système statistique est décentralisé, plus il a besoin d'une coordination forte. Or, comme illustré précédemment, la coordination du SSN n'est pas effective même si le mécanisme retenu peut théoriquement être opérationnel. Les points qui nécessitent des décisions à prendre sont les suivants : l'ancrage institutionnel du CNS ; la composition du CTPS et sa structuration ; la place de la coordination statistique au sein de l'ANSD ; les moyens de la coordination ; le fonctionnement effectif du cadre de suivi et d'évaluation de la SNDS. Il s'agit, concernant ce dernier point d'assurer un lien étroit entre la programmation pluriannuelle (élaboration périodique d'une SNDS) et la programmation annuelle d'une part, et de faire systématiquement le bilan des programmes statistiques annuels.

IV.3. RELEVER LE DEFI DE LA GESTION DES STATISTICIENS ET DEMOGRAPHES

La gestion des statisticiens et démographes du SSN est à double vitesse. Il convient de mettre fin à cette situation et d'aller vers un mode de gestion unique des statisticiens et démographes qui offre à tous les mêmes rémunérations et les mêmes possibilités de carrières, à qualifications et compétences égales. C'est ce que l'on appelle la « gestion centralisée du personnel ».

La gestion centralisée du personnel statisticien consiste à confier à une structure unique (l'ANSD) le recrutement, la rémunération et la gestion des carrières de ce personnel. Elle a pour objectif de contribuer à l'harmonisation et à l'amélioration de la production et de la diffusion de l'information statistique en permettant la diffusion des meilleures pratiques et le respect des normes, des méthodes et nomenclatures standards grâce à la mise à la disposition de toutes les structures statistiques publiques de statisticiens et de démographes formés dans les mêmes écoles et instituts spécialisés et en nombre suffisant.

Elle favorise la mobilité du personnel au sein du SSN en lui offrant des possibilités d'évolution de carrière accrues.

La gestion centralisée obéit aux règles suivantes :

- la transparence dans les procédures de recrutement et d'affectation du personnel ;
- l'égalité d'accès aux emplois et aux postes de travail, à qualifications et compétences égales ;
- l'égalité de rémunération à qualifications, compétences et responsabilités égales ;
- la mobilité du personnel au sein du Système statistique national.

En matière de gestion centralisée du personnel statisticien l'ANSD aura pour rôle de :

- centraliser les besoins en personnel statisticien du SSN ;
- élaborer, en fonction des besoins du Système statistique national, faire adopter par le Conseil national de la statistique et mettre à jour un tableau prévisionnel des effectifs du personnel statisticien ;
- assurer le recrutement du personnel statisticien ;
- gérer la rémunération du personnel statisticien ;
- gérer les carrières du personnel statisticien ;
- mettre en place un plan d'action pour le développement des ressources humaines du système statistique national ;
- programmer les formations initiale et continue en adéquation avec les besoins du Système statistique national.

L'institution de la gestion centralisée aura des conséquences sur les plans juridique, organisationnel et financier.

Sur le plan juridique, dès la mise en place du nouveau dispositif, les statisticiens et démographes qui seront recrutés pour servir au sein du SSN, le seront par l'ANSD¹⁹. Ils auront le statut de contractuels et seront gérés par cette dernière. A long terme, tous les statisticiens et démographes du Système statistique national seront des contractuels de l'ANSD²⁰.

¹⁹ A l'exception bien entendu de ceux de la BCEAO.

²⁰ Il convient de noter que les informaticiens de l'administration publique sont des contractuels de l'Etat et non des fonctionnaires.

Sur le plan organisationnel, la direction en charge des ressources humaines de l'ANSD aura à faire face à une charge de travail plus importante. Elle devra donc s'organiser en conséquence et disposer d'outils de gestion plus performants.

Sur le plan financier, le budget général de fonctionnement de l'ANSD devra être sensiblement augmenté car devant rémunérer non seulement le personnel qui travaille au sein de l'agence mais également le personnel statisticien mis à la disposition des autres structures du SSN.

Pour conclure ce chapitre, il faudra prendre un/ou des textes (loi et /ou décret) pour instituer la gestion centralisée. Ces textes devront bien définir ce qu'on entend par « personnel statisticien » en veillant à tenir compte des diverses situations actuelles et à ne léser personne.

IV.4. RELEVER LE DEFI DU FINANCEMENT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

Malgré les efforts considérables fournis par l'Etat, le financement des activités statistiques est encore dépendant des bailleurs de fonds étrangers, la dépendance étant assez forte pour les services statistiques sectoriels. L'Etat a décidé de faire un pas de plus avec la création envisagée d'un Fonds national de développement de la statistique. Il convient de suivre ce projet afin qu'il puisse aboutir dans les meilleurs délais. Si la tendance positive observée au cours des dix dernières années se confirme, on peut raisonnablement se donner comme objectif le financement intégral des activités statistiques à partir des ressources nationales dans un horizon d'une dizaine d'années.

IV.5. RELEVER LE DEFI DU SUIVI DU PSE

Le PSE étant le cadre de référence des politiques de développement du Sénégal jusqu'en 2035, tout le SSN doit se mobiliser pour relever le défi de la production des statistiques nécessaires au calcul des indicateurs du PSE y compris à l'évaluation de l'impact sur les conditions de vie des populations, des projets et programmes des différents Plans d'actions prioritaires (PAP) qui vont se succéder tous les cinq ans. Etant donné que les indicateurs du PSE ont été mis en correspondance avec ceux des ODD, satisfaire aux exigences du suivi-évaluation du PSE permettra de répondre en grande partie aux besoins de suivi de l'Agenda 2030 des Nations unies.

La mise en œuvre du programme prioritaire proposée par l'étude sur les ODD permettra de se rapprocher de cet objectif.

IV.6. RELEVER LE DEFI DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE

Aussi bien au niveau international qu'au niveau national, la problématique genre est au centre des préoccupations des décideurs politiques.

Le Sénégal a élaboré une deuxième Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG) pour la période 2016-2026 basée sur la vision suivante : *« Faire du Sénégal un pays émergent en 2026 avec une société solidaire dans un Etat de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance »*.

Bien que l'agenda 2030 des Nations unies consacre un objectif spécifique (l'ODD 5) à l'égalité des sexes, la préoccupation genre irrigue l'ensemble des 17 objectifs retenus.

Le suivi des indicateurs de la SNEEG comme de ceux des ODD nécessite un investissement important dans les méthodologies et la production des statistiques officielles au niveau de tous les pays et plus particulièrement dans les pays en voie de développement. Le plan d'action de la SNDS III devrait inclure l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie spécifique de développement des statistiques axées sur le genre.

IV.7. RELEVER LE DEFI DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DECENTRALISATION

Le rapport diagnostic sur les statistiques régionales préparé par l'ANSD dans le cadre de l'élaboration de la SNDS III prouve à souhait l'urgence de s'atteler à la mise en place d'un véritable système statistique régional doté d'une stratégie de développement spécifique. Cela nécessitera certainement l'adoption de textes ad hoc ou une révision du cadre législatif et réglementaire actuel du SSN. Une réorganisation du réseau d'antennes régionales de l'ANSD, selon les conclusions et recommandations de l'étude sur le « pôle statistique » du territoire Casamance) devra être envisagée.

IV.8. RELEVER LE DEFI DE REVOLUTION DES DONNEES

Comme déjà indiqué, des changements importants sont en cours dans l'écosystème des données. De nouvelles sources de données apparaissent et nécessitent de nouvelles méthodes de traitement et de diffusion, voire de nouveaux types de spécialistes (exemple les « data scientists »). Parallèlement, l'essor des technologies de l'information et de la communication a mis au goût du jour la collecte des données et notamment des données d'enquête sur tablettes.

Il convient donc d'adapter l'organisation des activités statistiques à la nouvelle donne et de moderniser résolument l'infrastructure statistique nationale.

V. VISION, MISSION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Cette partie du rapport porte sur la vision et les stratégies de renforcement des capacités du Système statistique national (SSN) du Sénégal. Elle traite successivement de la vision (point 5.1), de la mission (point 5.2), et des valeurs du Système statistique national (point 5.3). Puis, elle définit l'objectif global de la troisième stratégie nationale pour le développement de la statistique (point 5.4) et les orientations stratégiques pour la période 2019-2023 (point 5.5).

V.1. LA VISION DU SSN

La vision retenue pour le SSN dans le Schéma directeur de la statistique SDS 2008-2013 était libellée comme suit : **« Devenir un système statistique national stable, cohérent et répondant de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs »**.

En effet, le diagnostic fait en 2007 avait montré que le SSN ne constituait pas un ensemble homogène mais plutôt une juxtaposition de structures placées à des niveaux hiérarchiques et dotées de moyens très variables et sans liens fonctionnels explicites. Ces structures étaient très dépendantes des découpages du Gouvernement en départements ministériels, ce qui constitue une source d'instabilité. Globalement, le SSN manquait de stabilité et de cohérence. Par ailleurs, l'offre de statistiques officielles était loin de satisfaire la demande des utilisateurs publics et privés. La vision retenue devait donc à terme, permettre de corriger ces déficiences relatives à l'organisation du système et à la production de l'information statistique.

La formulation du SSN retenue dans le Schéma directeur de la statistique 2008-2013 a été reprise intégralement par la SNDS II qui couvre la période 2014-2019, étant donné que pour l'essentiel, l'organisation du SSN était restée la même et malgré les progrès enregistrés, la production statistique devait être améliorée pour répondre aux besoins.

L'analyse diagnostique du SSN à laquelle il a été procédé en 2019 a montré qu'en dépit des progrès remarquables enregistrés depuis 2014, le SSN reste confronté aux difficultés liées à une organisation déficiente, à une coordination peu opérationnelle, à des ressources humaines encore insuffisantes en quantité et en qualité et à un financement insuffisant et dépendant des bailleurs de fonds étrangers.

Pour la troisième SNDS, la formulation de la **vision** pourrait être la suivante, à **l'horizon 2035**²¹ qui correspond à la fin de la mise en œuvre, à partir de 2020 de trois (3) SNDS : « **Un système statistique national stable, cohérent, ouvert et satisfaisant aux besoins des utilisateurs** ».

L'adjectif « ouvert » a été ajouté pour montrer que le SSN devra, plus que par le passé, rester ouvert aux préoccupations des décideurs et de la société ainsi qu'aux changements rapides qui surviennent dans son environnement, notamment sur le plan technologique. Il convient également de s'ouvrir davantage aux autres pays africains par le renforcement des appuis techniques que le SSN leur apporte désormais dans ses domaines d'excellence comme la collecte des données d'enquêtes et de recensements sur supports numériques et la formation des statisticiens.

V.2. LA MISSION DU SSN

Elle est définie comme suit l'article 16 de la loi statistique : « Le Système statistique national a pour mission de fournir aux administrations publiques, aux institutions régionales et internationales, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux médias, aux chercheurs et au public des informations statistiques à jour se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie de la nation, notamment économique, social, démographique, culturel et environnemental ».

V.3. LES VALEURS PROFESSIONNELLES PARTAGEES²²

Les valeurs professionnelles partagées par le personnel du SSN sont le respect, le professionnalisme, l'honnêteté et l'intégrité. Ce sont les valeurs que partage la communauté statistique internationale regroupée au sein de l'Institut international de statistique (IIS). L'IIS est une association professionnelle internationale créée en 1885 et ayant son siège à la Haye aux Pays Bas. Elles figurent dans la Déclaration d'éthique professionnelle adoptée par le Conseil de l'IIS lors de sa réunion à Reykjavik (Islande) les 22 et 23 juillet 2010.

La déclaration de l'Institut international de statistique sur l'éthique professionnelle consiste en l'énoncé de valeurs professionnelles partagées et d'une série de principes éthiques qui en découlent.

²¹ 2035 est également la dernière année du Plan Sénégal Emergent (PSE)

²² Les passages qui suivent sont repris de la Déclaration d'éthique professionnelle de l'Institut international de statistique adoptée en 2010.

Dans ce document, la définition des statisticiens va au-delà de ceux qui ont un diplôme dans ce champ, en incluant ceux, nombreux, qui créent et utilisent les données et les outils statistiques.

Les valeurs professionnelles partagées se déclinent comme suit :

1. Respect : Il s'agit de :

- Respecter la vie privée des personnes et l'assurance de confidentialité qui leur est donnée.
- Respecter les groupes auprès desquels le statisticien collecte des données et prendre garde aux torts qui pourraient leur être faits par un usage inadéquat ou impropre des résultats.
- Ne pas dissimuler ou critiquer à tort le travail fait par d'autres.

2. Professionnalisme : Le professionnalisme implique responsabilité, compétence, expertise et jugement étayé. Il s'agit de :

- Travailler à comprendre les besoins des utilisateurs.
- Utiliser le savoir statistique, les données et les analyses pour le bien commun au service de la société.
- Mettre tout en œuvre pour collecter et analyser les données avec le plus grand soin possible.
- Être responsables de l'adéquation des données et des méthodes mises en œuvre avec les buts poursuivis.
- Discuter objectivement des questions posées et mettre tout en œuvre pour contribuer à y trouver des solutions.
- Respecter la loi et travailler à changer les lois dont le statisticien pense qu'elles sont une entrave à la bonne pratique statistique.
- Tenir ses connaissances à jour dans le champ statistique comme dans les champs pour lesquels le statisticien applique ses méthodes.
- Développer de nouvelles méthodes au besoin.
- Ne pas accepter de mission là où le statisticien rencontrerait un évident conflit d'intérêt.
- Se comporter de façon responsable vis-à-vis de ses employeurs.

3. Honnêteté et intégrité : Honnêteté et intégrité signifient pour le statisticien indépendance, objectivité et transparence. Il s'agit de :

- Produire les résultats statistiques en mettant en œuvre la science statistique et ne pas être influencé par la pression des responsables politiques ou des commanditaires des travaux.
- Être transparent quant aux méthodologies statistiques que le statisticien utilise et qu'il rend publiques.
- Faire tout son possible pour produire des résultats qui rendent compte des phénomènes observés de façon impartiale.
- Présenter les données et les analyses honnêtement et de façon ouverte.
- Être responsables de ses actes.
- Respecter la propriété intellectuelle.

- En tant que scientifique, approfondir les nouvelles idées prometteuses et abandonner celles qui ne s'avèrent pas valides.
- Rechercher la cohérence logique et la validité empirique des données et des conclusions.
- Accorder de la valeur aux critères d'évaluation objectifs reconnus.

V.4. OBJECTIF GLOBAL DE LA SNDS III

L'objectif global de la SNDS III est de fournir un cadre cohérent et concerté pour concrétiser la vision du SSN par la consolidation des acquis, une meilleure adéquation de l'offre à la demande et l'amélioration de la gouvernance du SSN et de la gestion stratégique du développement de la statistique publique.

V.5. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Rappelons que la SNDS 2014-2019 avait été bâtie autour de quatre (4) axes stratégiques à savoir :

Axe 1 : Renforcement du dispositif institutionnel et organisationnel.

Axe 2 : Renforcement de la production statistique.

Axe 3 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques.

Axe 4 : Renforcement des capacités statistiques pour un SSN efficace.

L'analyse diagnostique du SSN a identifié les défis que le SSN doit relever au cours de la période 2019-2023 et a conclu que le défi de l'organisation est « la mère des défis », étant donné que ce volet de la réforme du SSN décidée par l'Etat au début des années 2000 n'a presque pas été traité. Si la réforme institutionnelle est devenue effective au niveau central avec la création de l'ANSD avec un statut d'agence d'exécution dotée de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion, elle n'a pas été entamée au niveau sectoriel bien qu'une étude ait été réalisée en 2012 sur la rationalisation de l'organisation du SSN et la gestion centralisée des ressources humaines²³.

Pour que le Sénégal puisse continuer à développer harmonieusement son SSN, il faut impérativement et rapidement s'atteler au parachèvement de la réforme institutionnelle dans ses volets suivants : le cadre légal, réglementaire et

²³ Voir le document intitulé : « Etude Portant sur la Rationalisation du Système Statistique National et la Gestion Centralisée des Ressources Humaines », Septembre 2012, CPCCI/ANSD.

organisationnel ; la coordination statistique ; la gestion des ressources humaines ; le financement des activités statistiques²⁴ ».

- Le parachèvement de la réforme institutionnelle apparaît ainsi comme une condition nécessaire pour le développement du SSN. C'est la raison pour laquelle, il est proposé de bâtir la SNDS III sur un socle intitulé : « Parachèvement de la réforme institutionnelle du Système statistique national ». Sur ce socle, reposent les quatre (4) piliers suivants :
- Pilier 1 : Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs.
- Pilier 2 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique.
- Pilier 3 : Modernisation de l'infrastructure statistique, transformation numérique et révolution des données.
- Pilier 4 : Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de statistique.

Le socle et les piliers sont déclinés en objectifs stratégiques et résultats attendus.

²⁴ Une étude pour la mise en place d'un Fonds national pour le développement de la statistique a été faite par un consultant recruté par l'ANSD en 2013 et le Gouvernement a décidé de mettre en place un tel fonds.

Tableau 8 : Socle, piliers, objectifs stratégiques et résultats attendus

Socle/Piliers stratégiques	Objectifs stratégiques	Résultats attendus
Socle : Parachèvement de la réforme institutionnelle du SSN	<i>S/OS1 : Réviser le cadre légal et réglementaire</i> <i>S/OS2 : Mettre en place les nouvelles structures statistiques sectorielles conformément aux résultats de l'étude sur la rationalisation de l'architecture du SSN</i> <i>S/OS3 : Rendre opérationnelle la coordination statistique</i> <i>S/OS4 : Développer la formation initiale et la formation continue du personnel du SSN</i> <i>S/OS5 : Instaurer la gestion centralisée des statisticiens du SSN</i> <i>S/OS6 : Doter le SSN de ressources financières régulières, suffisantes et sécurisées</i>	S/RA1 : Le cadre légal et réglementaire est révisé et complété S/RA2 : Le système statistique régional est défini et mis en place. S/RA3 : L'étude relative à la rationalisation du SSN est réalisée et ses propositions adoptées S/RA4 : Les nouvelles structures statistiques sectorielles sont mises en place progressivement et disposent de systèmes d'information adaptés. S/RA5 : Des réunions des organes de coordination au niveau national se tiennent régulièrement S/RA6 : Des réunions des organes de coordination au niveau régional se tiennent régulièrement S/RA7 : La programmation stratégique est pleinement opérationnelle. S/RA8 : La formation initiale des statisticiens et démographes est poursuivie, renforcée et adaptée aux besoins S/RA9 : La formation continue de l'ensemble du personnel du SSN est poursuivie, renforcée et adaptée aux besoins. S/RA10 : La gestion centralisée des statisticiens est instaurée et est fonctionnelle. S/RA11 : Les ressources financières pour la production statistique courante sont renforcées S/RA12 : Un fonds de développement de la statistique est mis en place pour assurer et sécuriser le financement des grandes opérations statistiques.
Pilier stratégique 1 : Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire	<i>P1/OS1 : Améliorer la qualité de la production statistique</i>	P1/RA1 : La démarche qualité est instaurée dans l'ensemble des structures productrices de statistiques officielles P1/RA2 : Les personnels sont formés à la démarche et aux outils de la qualité P1/RA3 : Des audits qualité de la production statistique sont régulièrement organisés.

Socle/Piliers stratégiques	Objectifs stratégiques	Résultats attendus
les besoins en information des utilisateurs	<i>P1/OS2 : Elargir le champ de couverture des données aux domaines non (ou insuffisamment) couverts tout en consolidant les acquis</i> <i>P1/OS3 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie pour une meilleure prise en compte du genre dans la production et l'analyse des statistiques</i> <i>P1/OS4 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie pour une meilleure prise en compte de la décentralisation dans la production et l'analyse des statistiques</i>	P1/RA4 : Les concepts, définitions, nomenclatures et méthodologies sont harmonisés et conformes aux standards internationaux. P1/RA5 : La production statistique courante est poursuivie et améliorée P1/RA6 : Les recensements et enquêtes périodiques sont régulièrement organisés et de nouvelles enquêtes sont réalisées P1/RA7 : Des dispositifs de collecte et de production dans les domaines identifiés sont mis en place et fonctionnent (lister les domaines concernés : environnement, changement climatique, gouvernance, paix, sécurité ...). P1/RA8 : La couverture des besoins en information pour le genre est améliorée. P1/RA9 : La couverture des besoins en information des acteurs locaux est améliorée.
Pilier stratégique 2 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique	<i>P2/OS1 : Elaborer une politique nationale de diffusion</i> <i>P2/OS2 : Faciliter l'accès des utilisateurs aux données</i> <i>P2/OS3 : Elaborer une stratégie nationale de communication</i> <i>P2/OS4 : Promouvoir la recherche et l'analyse approfondie des données</i>	P2/RA1 : Une politique nationale de diffusion est élaborée, adoptée et mise en œuvre. P2/RA2 : Les données sont facilement accessibles. P2/RA4 : Une stratégie nationale de communication est élaborée, adoptée et mise en œuvre. P2/RA5 : Un programme de recherche est élaboré, adopté et mis en œuvre par les parties prenantes (ENSAE, ANSD, autres structures du SSN, universités et centre de recherches sénégalais et étrangers).

Socle/Piliers stratégiques	Objectifs stratégiques	Résultats attendus
	<i>P2/OS5 : Promouvoir la culture statistique</i>	P2/RA6 : Un programme d'études et d'analyses approfondies des données statistiques est élaboré, adopté et mis en œuvre par les parties prenantes (ENSAE, ANSD, autres structures du SSN, universités et centre de recherches sénégalais et étrangers). P2/RA7 : Les capacités d'analyse approfondie des données sont renforcées. P2/RA8 : L'enseignement de la statistique est promu dans les lycées, universités et grandes écoles. P2/RA9 : Les décideurs et les autres acteurs sont sensibilisés sur l'importance de la statistique.
Pilier stratégique 3 : Modernisation de l'infrastructure statistique, transformation numérique et révolution des données	<i>P3/OS1 : Moderniser l'infrastructure informatique (réseaux, sites internet, logiciels, etc.)</i> <i>P3/OS2 : Généraliser la collecte des données sur supports numériques.</i> <i>P3/OS3 : Renforcer l'utilisation de l'information géospatiale</i> <i>P4/OS4 : Promouvoir l'utilisation des nouvelles sources de données.</i>	P3/RA1 : Un programme d'équipement est élaboré, adopté et mis en place pour moderniser l'infrastructure informatique. P 3/RA2 : Une politique de stockage sécurisé des données est élaborée, adoptée et mise en œuvre. P3/RA3 : Les capacités des structures productrices de statistiques officielles dans la collecte, le traitement des données et la production statistique sont renforcées. P3/RA4 : Les données géospatiales sont mieux intégrées au processus de production statistique. P4/RA5 : L'expérience en cours d'utilisation de nouvelles sources de données (issues des technologies mobiles) est poursuivie, évaluée et généralisée par la signature de nouveaux protocoles.
Pilier stratégique 4 : Renforcement de la coopération internationale en matière de statistique	<i>P4/OS1 : Promouvoir la coopération bilatérale avec les systèmes statistiques nationaux en Afrique et dans le reste du monde pour des échanges d'expérience et des bonnes pratiques.</i>	P4/RA1 : Des accords de coopération sont établis avec les systèmes statistiques nationaux des pays africains pour la fourniture d'une assistance technique du SSN du Sénégal dans ses domaines d'excellence (formation statistique, collecte et traitement des données d'enquêtes et de recensements sur supports électroniques, etc.).

Socle/Piliers stratégiques	Objectifs stratégiques	Résultats attendus
	<i>P4/OS2 : Au niveau international, soutenir les efforts visant à renforcer la coopération avec les institutions internationales dans le domaine de la statistique.</i>	P4/RA2 : Les échanges de cadres et/ou les voyages d'étude des personnels pour le partage des expériences et la promotion des bonnes pratiques sont développés. P4/RA3 : Des échanges de publications avec tous les INS et les centres de documentation des PTF et instituts de recherche sous divers formats (papier, Internet, etc.) de façon périodique et régulière sont instaurés. P4/RA4 : La participation régulière du SSN aux activités statistiques aux niveaux sous-régional, régional, continental et mondial est assurée. P4/RA5 : Les engagements pris par le Sénégal dans le cadre de son adhésion aux normes et instruments internationaux et régionaux (NSDD du FMI, SHaSA2, Charte africaine de la statistique, règlements pris par les organisations telles que l'UA, l'UEMOA, la CEDEAO, AFRISTAT dans le domaine statistique) sont respectés.

VI. LES PLANS D' ACTIONS

Dans cette partie du rapport, on présentera successivement : la démarche suivie pour élaborer les plans d'action (point 6.1) une synthèse des principales activités programmées (point 6.2), la contribution des plans d'action au suivi du PSE et des autres agendas (point 6.3) ; le budget estimatif de la SNDS III (point 6.4) ; et la stratégie de mobilisation des ressources (point 6.5).

VI.1. DEMARCHE SUIVIE POUR ELABORER LES PLANS D' ACTION

L'élaboration des plans d'action a nécessité la tenue de deux ateliers résidentiels du Secrétariat technique permanent (STP) de la SNDS et plusieurs réunions avec les services de l'ANSD et les services statistiques sectoriels. Elle a mis à profit les propositions d'activités faites par les différentes structures membres du SSN qui ont rempli des fiches préparées à cet effet par la Cellule de programmation, d'harmonisation, de coordination statistique et de coopération internationale (CPCCI) de l'ANSD. Les documents suivants ont également été exploités :

- i) le document de la SNDS 2014-2019 et notamment son plan d'action ;
- ii) le rapport sur le programme national d'enquêtes 2014-2023 ;
le rapport sur le programme d'enquêtes 2019-2030 pour renseigner les indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) ;
- iii) le Programme stratégique de développement des statistiques agricoles et rurales (PSSAR) 2015-2019 ;
- iv) le Plan stratégique de développement 2018-2020 de l'ANSD.

Les quatre derniers documents contiennent des informations détaillées, notamment les coûts d'enquêtes considérées comme prioritaires pour le suivi des politiques et programmes.

Enfin, une priorisation des activités retenues a été faite à partir d'un ensemble de critères tenant compte notamment de la nature de l'activité (activité de production statistique ; autres activités), de sa fréquence (activité courante ou ponctuelle) et de sa contribution au renseignement des indicateurs du PSE, des ODD et des autres politiques, stratégies et programmes. Il est proposé d'attribuer la priorité 1 à toutes les activités statistiques courantes qui sont réalisées de manière régulière. De même, il a été décidé d'attribuer la priorité 1 à la quasi-totalité des activités du socle stratégique.

VI.2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITES PROGRAMMEES DANS LA SNDS III

Une présentation synthétique des principales activités programmées au cours de la période 2019-2023 qui est la même que celle couverte par le deuxième Plan d'actions prioritaires (PAP2) du Plan Sénégal Emergent est faite ci-après. Il convient de noter que l'élaboration tardive de la SNDS III a pour conséquence que la première année complète de mise en œuvre est 2020. Pour l'année 2019, il s'est agi de prendre acte de l'existant. Toutefois, la couverture des activités réalisées en 2019 par le SSN est loin d'être exhaustive.

Par ailleurs, plusieurs services ont proposé tardivement des activités sans indiquer les coûts. Certaines de ces activités considérées comme prioritaires figurent néanmoins dans les plans d'action. Leurs coûts seront déterminés au moment de l'élaboration du programme statistique national de 2021.

VI.2.1. Le socle stratégique

Pour le socle, il s'agit surtout de réformes à concevoir et à mettre en place dans les domaines suivants : le cadre légal et réglementaire ; l'organisation du SSN ; la coordination statistique ; la formation et la gestion des ressources humaines ; le financement des activités statistiques.

C'est ainsi que sont prévues plusieurs études dont les deux plus importantes portent sur : i) la rationalisation de l'architecture du SSN avec la création d'un nombre limité de structures statistiques sectorielles couvrant tous les domaines d'activités, peu sensibles aux découpages du Gouvernement en départements ministériels et dotées d'une visibilité et de ressources suffisantes ; ii) la mise en place de la gestion centralisée par l'ANSD de tous les statisticiens du SSN.

L'ampleur prévisible des changements qui résulteront des conclusions et propositions de ces études ne permet pas, pour le moment, de chiffrer le coût des réformes qui seront mises en place. Des plans de mise en œuvre assortis de budgets seront élaborés le moment venu.

Par ailleurs, la délocalisation de l'ENSAE de Dakar à Diamniadio constitue un projet important et relativement coûteux.

Enfin, la finalisation en cours du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de développement de la statistique et son adoption ouvriront de nouvelles perspectives pour un financement durable et sécurisé des activités statistiques.

VI.2.2. Le pilier stratégique 1 : « Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs »

Un accent important est mis sur l'amélioration de la qualité des statistiques officielles. La démarche qualité devra être instaurée dans l'ensemble du SSN et les personnels formés aux outils de la qualité. D'importantes activités d'harmonisation des concepts, définitions, nomenclatures et méthodes sont prévues.

Le pilier 1 contribuera à consolider les acquis en matière de production statistique et à étendre sa couverture à des domaines insuffisamment ou pas couverts : culture, sports, jeunesse, gouvernance, paix, sécurité, changement climatique, etc. Des activités importantes de renforcement des capacités sont prévues pour améliorer les statistiques de l'Etat civil. Un programme de modernisation de l'Etat civil est en cours de mise en œuvre avec le soutien des PTFs.

La période couverte par la SNDS III verra la réalisation d'opérations statistiques majeures : un recensement général de la population et de l'habitat ; un recensement national de l'agriculture et de l'élevage ; un recensement général des entreprises.

La nécessité d'accorder une importance toute particulière au renseignement des indicateurs du PSE, des ODD et des autres agendas nationaux et internationaux et à la prise en compte du genre et de la territorialisation des politiques publiques, se traduit par la programmation de nombreuses enquêtes et d'activités de production de statistiques de sources administratives. Plusieurs études sont également programmées pour servir de base à la conception, au suivi et à l'évaluation des stratégies, politiques et programmes.

VI.2.3. Le pilier stratégique 2 : « Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique »

Dans le cadre de ce pilier, il s'agit de :

- i) Elaborer, adopter et mettre en œuvre une politique nationale de diffusion.
- ii) Elaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de communication.
- iii) Promouvoir la recherche et l'analyse approfondie des données.
- iv) Promouvoir la culture statistique.

Des efforts importants de diffusion ont été faits au cours de la mise en œuvre de la deuxième SNDS 2014-2019, notamment par l'ANSD qui publie sur son site Web le calendrier de diffusion des statistiques qu'elle produit. Une politique nationale inspirée des meilleures pratiques internationales sera élaborée et mise en œuvre, pour couvrir l'ensemble du SSN. Des rapports trimestriels sur le respect des calendriers seront élaborés. Des activités sont programmées en vue d'automatiser davantage et de rendre plus autonome l'accès aux statistiques. De même, l'accès aux micro-données sera facilité et généralisé dans le respect du secret statistique.

Dans le domaine de la communication, les succès enregistrés depuis la création en 2014 d'une cellule de communication au sein de l'ANSD seront capitalisés au bénéfice de l'ensemble des structures productrices de statistiques officielles.

Des accords de partenariats seront conclus entre les services producteurs de statistiques, l'ENSAE et les universités et centres de recherches sénégalais et étrangers pour mener des travaux de recherche. Un programme d'analyse approfondie des données collectées au sein du SSN sera élaboré d'un commun accord et mis en œuvre.

Enfin, en vue de promouvoir la culture statistique, des outils de vulgarisation des statistiques ciblant des publics différents seront élaborés et largement diffusés. Une stratégie de communication digitale sera mise en œuvre et les capacités des acteurs à comprendre et à mieux utiliser les statistiques seront renforcées grâce à des ateliers de formation et de sensibilisation.

VI.2.4. Le pilier stratégique 3 : « Modernisation de l'infrastructure statistique, transformation numérique et révolution des données »

Ce pilier stratégique doit permettre au Système statistique national de relever le défi de la transformation numérique et de la révolution des données. Des activités sont identifiées pour :

- i) Moderniser l'infrastructure informatique : réseaux, sites internet ; logiciels.
- ii) Généraliser la collecte des données sur supports numériques.
- iii) Renforcer l'utilisation de l'information géospatiale ;
- iv) Promouvoir l'utilisation des nouvelles sources de données.

S'agissant en particulier de la collecte des données sur supports numériques, le Sénégal a acquis une expertise reconnue et l'ANSD est devenue un centre d'excellence dans ce domaine.

Il s'agit d'étendre cette expertise à tous les services producteurs de statistiques par la formation, l'échange d'expériences, voire la mutualisation de certains équipements.

Une attention particulière sera accordée au développement de l'information géospatiale et à son utilisation. Un cadre de coopération entre les fournisseurs et les utilisateurs de l'information géospatiale sera mis en place. Des activités de renforcement des capacités à l'utilisation des données géospatiales seront organisées et des projets pilotes seront mis en œuvre.

S'agissant de la promotion de l'utilisation de nouvelles sources de données, l'expérience en cours (OPAL téléphonie mobile) sera poursuivie et évaluée et d'autres partenariats similaires seront établis.

VI.2.5. Le pilier stratégique 4 : « Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de statistique »

Ce pilier stratégique n'existait pas dans les deux premières SNDS du Sénégal. La nécessité d'ouvrir de plus en plus le SSN sur l'international et notamment vers les autres pays africains a déjà été prise en compte dans la nouvelle formulation de la vision du SSN à l'horizon 2035.

L'expérience reconnue du Sénégal dans les domaines de la formation des statisticiens et de la collecte des données d'enquêtes et de recensements sur supports électroniques a engendré une demande croissante d'assistance technique en provenance de plusieurs pays africains. Il s'agit là d'une excellente opportunité de développer la coopération Sud-Sud. Des accords de coopération seront signés au fur et à mesure que les demandes d'assistance technique seront formulées.

La fourniture d'assistance technique à d'autres pays africains dans les deux domaines d'excellence mentionnés ci-dessus ira de pair avec une participation plus régulière et plus active du SSN aux activités statistiques internationales et notamment aux travaux de normalisation statistique.

Il s'agira enfin de veiller au respect des engagements internationaux du Sénégal dans le domaine des normes et méthodologies statistiques et au versement régulier des contributions financières aux organisations internationales œuvrant dans le domaine de la statistique (AFRISTAT et IFORD notamment).

VI.3. CONTRIBUTION DES PLANS D’ACTION AU SUIVI DU PSE ET DES AUTRES AGENDAS

Pour le suivi du PSE, un décret présidentiel a créé en 2015 le Cadre harmonisé de suivi-évaluation (CASE). Le CASE est le cadre unique pour le suivi du PSE, des ODD et de l’Agenda 2063. Des travaux ont été faits pour intégrer dans le PSE les cibles prioritaires des ODD et de l’Agenda 2063 de l’Union africaine.

L’évaluation faite en 2019 pour le Forum politique de haut niveau a montré que près des 2/3 des indicateurs du PSE peuvent être renseignés par le Sénégal. Pour le renseignement d’autres indicateurs, un programme d’enquêtes pour la période 2018-2030 a été élaboré.

Le rapport « Evaluation du coût et de la programmation des enquêtes de l’ANSD pour le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable pour la période 2018-2030 » indique que sur les 242 indicateurs des ODD, l’ANSD serait en mesure de contribuer à la production de 128 indicateurs environ à travers la réalisation d’enquêtes qu’elle a l’habitude de mener ou par le biais de sa production courante.

D’autres informations doivent être obtenues pour une meilleure couverture des ODD. Il s’agit notamment de données sur la qualité de l’alimentation des populations (mesure de la sous-alimentation), sur les expériences de harcèlement, de violence et de discrimination vécues, sur les maladies (tuberculose, paludisme, hépatite B, maladies tropicales négligées, cancer, diabète, etc.), sur la consommation d’alcool et sur les travaux domestiques. Ces informations peuvent être obtenues en ajoutant aux enquêtes réalisées par l’ANSD des modules additionnels (voir le tableau ci-après).

Tableau 9 : Les enquêtes de l’ANSD et les modules à associer

Enquêtes	Modules à adjoindre
Enquête de suivi de la pauvreté ou Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (UEMOA)	Alimentation
Enquête démographique et de santé	VIH/Sida
	Maladies (tuberculose, paludisme...)
Enquête nationale sur l’emploi au Sénégal	Travaux domestiques
	Travail des enfants
Enquête emploi, rémunération et heures de travail	Expériences de corruption des responsables d’entreprises
Listening to Senegal	Harcèlement, violences et discrimination
Enquête sur le tabagisme (Tabagisme des adultes GATS en anglais)	Alcool
Enquête sur les migrations et l’urbanisation au Sénégal	Transferts de fonds

Source : Rapport « Evaluation du coût et de la programmation des enquêtes de l’ANSD pour le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable pour la période 2018-2030 »

Ces enquêtes figurent dans les plans d'action de la SNDS III. A ces enquêtes viennent s'ajouter la production statistique courante dont on attend qu'elle se développe au cours de la période sous revue. Les services statistiques sectoriels ne sont pas en reste, eux qui ont programmé une vaste gamme de statistiques à produire y compris dans certains domaines pas (ou insuffisamment) couverts.

Il apparaît ainsi qu'une bonne mise en œuvre des plans d'action de la SNDS III permettra, à terme, le renseignement plus que satisfaisant des ODD. Dans le même élan, le renseignement des indicateurs spécifiques à certaines politiques et/ou stratégies sectorielles sera facilité.

VI.4. BUDGET DE LA SNDS III ET SOURCES DE FINANCEMENT

Ce chapitre présente le budget estimatif de la SNDS III. Pour l'évaluation des coûts des activités retenues dans les plans d'action, des coûts standards ont été utilisés pour les principaux postes de dépenses (honoraires de consultants ; organisation d'ateliers et de réunions d'organes statutaires ; billets d'avion ; per diem ; acquisitions d'équipements, achats d'autres biens et services, etc.). Pour l'identification des sources de financement, les informations fournies par les membres du SSN ont été utilisées.

S'agissant de l'état des financements, sont considérés comme financements acquis, ceux relatifs à la production statistique courante financée sur ressources nationales et ceux relatifs aux activités comprises dans des programmes ou projets en cours d'exécution ou de négociations et financés par des Partenaires techniques et financiers. Quant aux financements à rechercher, il s'agit aussi bien des ressources nationales que des contributions des PTF.

Le tableau 10 ci-après donne la répartition du budget de la SNDS III qui s'élève à **118 408 326 000 FCFA (Cent dix-huit milliards quatre cent huit millions trois cent vingt-six mille francs)**. Les trois recensements généraux programmés (population et habitat ; agriculture et élevage ; entreprises) et le projet de délocalisation de l'ENSAE à Diamniadio, absorbent à eux seuls 47 103 243 FCFA, soit 39,8% du budget total.

Le socle représente 11,8% du budget global, le pilier 1 (production statistique) 83,9% ; le pilier 2 (diffusion, analyse, culture statistique) 0,8%, le pilier 3 (modernisation, numérisation, révolution des données) 2,4% et le pilier 4 (coopération) 1,1%.

La répartition du budget par année est la suivante : 2% en 2019 ; 16% en 2020 ; 31% en 2021 ; 19% en 2022 et 32% en 2023.

S'agissant de l'état du financement de la SNDS III, 34% des financements Etat sont acquis. Pour les PTF, les financements acquis représentent 10%. Au total, 56% du budget de la SNDS III sont à rechercher du côté de l'Etat et des bailleurs de fonds.

Les tableaux 10 à 13 donnent la répartition annuelle du budget selon le socle et les piliers stratégiques, les objectifs stratégiques d'une part, et selon les sources de financement d'autre part.

Tableau 10 : Répartition du budget de la SNDS III par année, socle/ piliers et par source de financement

Socle / Piliers	BUDGET (en milliers de FCFA)						Financement acquis				A rechercher	
	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
							Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Socle : Parachèvement de la réforme institutionnelle du SSN	8 000	134 180	6 899 590	6 574 000	330 400	13 946 170	-	0%	-	0%	13 946 170	100%
Pilier stratégique 1 : Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs	2 457 280	17 927 288	28 054 714	13 964 992	36 963 862	99 368 136	39 411 286	40%	11 503 889	12%	48 452 961	49%
Pilier stratégique 2 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique	-	80 175	304 515	233 340	277 140	895 170	9 200	1%	-	0%	885 970	99%
Pilier stratégique 3 : Modernisation de l'infrastructure statistique, défi de la transformation numérique et révolution des données	-	116 300	1 399 250	1 172 000	178 000	2 865 550	-	0%	-	0%	2 865 550	100%
Pilier stratégique 4 : Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de statistique	-	355 000	436 100	431 100	111 100	1 333 300	1 152 400	86%	-	0%	180 900	14%
TOTAL GENERAL	2 465 280	18 612 943	37 113 569	22 356 032	37 860 502	118 408 326	40 572 886	34%	11 503 889	10%	66 331 551	56%
TOTAL GENERAL hors recensements généraux et campus ENSAE	2 257 930	15 902 753	17 022 091	14 783 004	21 339 304	71 305 083	20 415 471	29%	11 503 889	16%	39 385 722	55%
Recensements généraux et campus ENSAE	207 350	2 710 190	20 091 478	7 573 028	16 521 198	47 103 243	20 157 414	43%	-	0%	26 945 829	57%

Tableau 11 : Répartition du budget de la SNDS III par année, socle/pilier stratégique (en milliers de FCFA)

Socle / Piliers	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total
Socle : Parachèvement de la réforme institutionnelle du SSN	8 000	134 180	6 899 590	6 574 000	330 400	13 946 170
Pilier stratégique 1 : Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs	2 457 280	17 927 288	28 054 714	13 964 992	36 963 862	99 368 136
Pilier stratégique 2 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique	-	80 175	304 515	233 340	277 140	895 170
Pilier stratégique 3 : Modernisation de l'infrastructure statistique, défi de la transformation numérique et révolution des données	-	116 300	1 399 250	1 172 000	178 000	2 865 550
Pilier stratégique 4 : Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de statistique	-	355 000	436 100	431 100	111 100	1 333 300
TOTAL GENERAL	2 465 280	18 612 943	37 113 569	22 356 032	37 860 502	118 408 326
TOTAL GENERAL hors recensements généraux et campus ENSAE	2 257 930	15 902 753	17 022 091	14 783 004	21 339 304	71 305 083
Recensements généraux et campus ENSAE	207 350	2 710 190	20 091 478	7 573 028	16 521 198	47 103 243

Tableau 12 : Répartition du budget de la SNDS III par objectifs stratégiques et par année (en milliers de FCFA)

SOCLE/ PILIERS/ OBJECTIFS STRATEGIQUES	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total
Socle : Parachèvement de la réforme institutionnelle du SSN	8 000	134 180	6 899 590	6 574 000	330 400	13 946 170
S/OS1 : Réviser le cadre légal et réglementaire	-	14 000	22 500	-	-	36 500
S/OS2 : Mettre en place les nouvelles structures statistiques sectorielles conformément aux résultats de l'étude sur la rationalisation de l'architecture du SSN	-	13 200	-	-	-	13 200
S/OS3 : Rendre opérationnelle la coordination statistique	8 000	20 720	31 200	11 800	136 600	208 320
S/OS4 : Développer la formation initiale et la formation continue du personnel du SSN	-	35 810	6 443 290	6 366 800	17 800	12 863 700
S/OS5 : Instaurer la gestion centralisée des statisticiens du SSN	-	50 450	-	-	-	50 450
S/OS6 : Doter le SSN de ressources financières régulières, suffisantes et sécurisées	-	-	422 000	176 000	176 000	774 000
Pilier stratégique 1 : Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs	2 457 280	17 927 288	28 054 714	13 964 992	36 963 862	99 368 136
P1/OS1 : Améliorer la qualité de la production statistique	-	12 000	28 250	39 500	14 000	93 750
P1/OS2 : Elargir le champ de couverture des données aux domaines non (ou insuffisamment) couverts	2 457 280	17 465 808	27 132 780	13 430 693	36 698 513	97 185 074
P1/OS3 : Mettre en œuvre une stratégie pour une meilleure prise en compte de la décentralisation dans la production et l'analyse des statistiques	-	313 672	712 884	318 990	165 543	1 511 090
P1/OS4 : Mettre en œuvre une stratégie pour une meilleure prise en compte du genre dans la production et l'analyse des statistiques	-	135 808	180 800	175 808	85 806	578 222
P2/OS1 : Mettre en œuvre une politique nationale de diffusion	-	9 200	21 000	4 900	3 500	38 600

SOCLE/ PILIERS/ OBJECTIFS STRATEGIQUES	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total
P2/OS3 : Mettre en œuvre une stratégie nationale de communication	-	-	9 200	9 800	-	19 000
P2/OS4 : Promouvoir la recherche et l'analyse approfondie des données	-	-	54 715	25 240	25 740	105 695
P2/OS5 : Promouvoir la culture statistique	-	24 150	160 600	170 600	225 100	580 450
Pilier stratégique 2 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique	-	80 175	304 515	233 340	277 140	895 170
P2/OS1 : Mettre en œuvre une politique nationale de diffusion	-	9 200	21 000	4 900	3 500	38 600
P2/OS3 : Mettre en œuvre une stratégie nationale de communication	-	-	9 200	9 800	-	19 000
P2/OS5 : Promouvoir la culture statistique	-	24 150	160 600	170 600	225 100	580 450
Pilier stratégique 3 : Modernisation de l'infrastructure statistique, défi de la transformation numérique et révolution des données	-	116 300	1 399 250	1 172 000	178 000	2 865 550
P3/OS1 : Moderniser l'infrastructure informatique	-	-	1 298 300	956 000	138 000	2 392 300
P3/OS2 : Généraliser la collecte des données sur supports numériques	-	17 500	27 300	-	-	44 800
Pilier stratégique 4 : Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de statistique	-	355 000	436 100	431 100	111 100	1 333 300
P4/OS1 : Promouvoir la coopération bilatérale avec les systèmes statistiques nationaux en Afrique et dans le reste du monde pour des échanges d'expérience et des bonnes pratiques	-	-	60 300	60 300	60 300	180 900
P4/OS2 : Soutenir les efforts visant à renforcer la coopération avec les institutions internationales dans le domaine de la statistique	-	355 000	375 800	370 800	50 800	1 152 400
TOTAL GENERAL	2 465 280	18 612 943	37 113 569	22 356 032	37 860 502	118 408 326

Tableau 13 : Répartition du budget de la SNDS III par objectifs stratégiques et par sources de financement (milliers de FCFA)

SOCLE/ PILIERS/ OBJECTIFS STRATEGIQUES	Total	Financement acquis				A rechercher	
		Etat		Bailleurs		Valeur	%
		Valeur	%	Valeur	%		
Socle : Parachèvement de la réforme institutionnelle du SSN	13 946 170	-	0%	-	0%	13 946 170	100%
S/OS1 : Réviser le cadre légal et réglementaire	36 500	-	0%	-	0%	36 500	100%
S/OS2 : Mettre en place les nouvelles structures statistiques sectorielles conformément aux résultats de l'étude sur la rationalisation de l'architecture du SSN	13 200	-	0%	-	0%	13 200	100%
S/OS3 : Rendre opérationnelle la coordination statistique	208 320	-	0%	-	0%	208 320	100%
S/OS4 : Développer la formation initiale et la formation continue du personnel du SSN	12 863 700	-	0%	-	0%	12 863 700	100%
S/OS5 : Instaurer la gestion centralisée des statisticiens du SSN	50 450	-	0%	-	0%	50 450	100%
S/OS6 : Doter le SSN de ressources financières régulières, suffisantes et sécurisées	774 000	-	0%	-	0%	774 000	100%
Pilier stratégique 1 : Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs	99 368 136	39 411 286	40%	11 503 889	12%	48 452 961	49%
P1/OS1 : Améliorer la qualité de la production statistique	93 750	-	0%	-	0%	93 750	100%
P1/OS2 : Elargir le champ de couverture des données aux domaines non (ou insuffisamment) couverts	97 185 074	39 097 284	40%	10 928 669	11%	47 159 121	49%
P1/OS3 : Mettre en œuvre une stratégie pour une meilleure prise en compte de la décentralisation dans la production et l'analyse des statistiques	1 511 090	311 000	21%	-	0%	1 200 090	79%
P1/OS4 : Mettre en œuvre une stratégie pour une meilleure prise en compte du genre dans la production et l'analyse des statistiques	578 222	3 002	1%	575 220	99%	-	0%
P2/OS1 : Mettre en œuvre une politique nationale de diffusion	38 600	9 200	24%	-	0%	29 400	76%
P2/OS3 : Mettre en œuvre une stratégie nationale de communication	19 000	-	0%	-	0%	19 000	100%

SOCLE/ PILIERS/ OBJECTIFS STRATEGIQUES	Total	Financement acquis				A rechercher	
		Etat		Bailleurs		Valeur	%
		Valeur	%	Valeur	%		
P2/OS4 : Promouvoir la recherche et l'analyse approfondie des données	105 695	-	0%	-	0%	105 695	100%
P2/OS5 : Promouvoir la culture statistique	580 450	-	0%	-	0%	580 450	100%
Pilier stratégique 2 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique	895 170	9 200	1%	-	0%	885 970	99%
P2/OS1 : Mettre en œuvre une politique nationale de diffusion	38 600	9 200	24%	-	0%	29 400	76%
P2/OS3 : Mettre en œuvre une stratégie nationale de communication	19 000	-	-	-	0%	19 000	100%
P2/OS5 : Promouvoir la culture statistique	580 450	-	-	-	0%	580 450	100%
Pilier stratégique 3 : Modernisation de l'infrastructure statistique, défi de la transformation numérique et révolution des données	2 865 550	-	0%	-	0%	2 865 550	100%
P3/OS1 : Moderniser l'infrastructure informatique	2 392 300	-	0%	-	0%	2 392 300	100%
P3/OS2 : Généraliser la collecte des données sur supports numériques	44 800	-	0%	-	0%	44 800	100%
Pilier stratégique 4 : Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de statistique	1 333 300	1 152 400	86%	-	0%	180 900	14%
P4/OS1 : Promouvoir la coopération bilatérale avec les systèmes statistiques nationaux en Afrique et dans le reste du monde pour des échanges d'expérience et des bonnes pratiques	180 900	-	0%	-	0%	180 900	100%
P4/OS2 : Soutenir les efforts visant à renforcer la coopération avec les institutions internationales dans le domaine de la statistique	1 152 400	1 152 400	100%	-	0%	-	0%
TOTAL GENERAL	118 408 326	40 572 886	34%	11 503 889	10%	66 331 551	56%

VI.5. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

La majeure partie des financements nécessaires à la mise en œuvre de la SNDS III doit être recherchée auprès de l'Etat et des PTFs. La stratégie de mobilisation des ressources financières comprend trois volets :

- i) Pour les activités statistiques courantes des structures statistiques sectorielles, des crédits suffisants devront être inscrits chaque année au budget des ministères de tutelle. Pour les activités statistiques courantes de l'ANSD, agence d'exécution, les crédits correspondants seront inclus dans la subvention du budget de l'Etat destinée aux programmes statistiques.
- ii) Pour les opérations statistiques ponctuelles (enquêtes et recensements), une partie des financements requis sera incluse dans la subvention de l'Etat destinée aux programmes statistiques exécutés par l'ANSD, dans les budgets-programmes des ministères assurant la tutelle de services statistiques sectoriels, selon le cas.
- iii) Pour la mise en œuvre des réformes institutionnelles, recours pourra être fait au budget de l'Etat et/ou aux PTFs.

Le Fonds de développement de la statistique dont la mise en place pourrait intervenir en 2020 participera au financement de la SNDS en apportant des ressources additionnelles. Enfin, le groupe des partenaires au développement qui appuie la statistique publique sera sollicité, en tant que de besoin, pour le financement des activités inscrites dans les plans d'action et en particulier pour contribuer à boucler certains budgets d'opérations d'envergure.

Enfin, le SSN mettra à profit les projets sous-régionaux (au niveau de l'UEMOA), régionaux (au niveau de la CEDEAO), continental (au niveau de la BAD et de la CEA) et internationaux (au niveau de PARIS21, du Système des Nations unies et de la Banque mondiale). Les financements concernés pourront revêtir la forme de dons ou de prêts à très faibles taux d'intérêt.

Une stratégie de plaidoyer viendra en appui à la mobilisation des ressources financières. Des efforts seront déployés en direction des parlementaires pour obtenir leur soutien. La possibilité de les encourager à mettre en place un groupe d'appui à la statistique publique devra être examinée.

Afin de faciliter la mobilisation des PTFs autour du financement de la SNDS III, le Ministre en charge de la statistique, pourra chaque année, rencontrer les représentants des PTFs pour leur présenter les résultats de la revue de la SNDS et le projet de programme statistique national de l'année n+1 avant la réunion du Conseil national de la statistique chargée de les examiner et /ou adopter.

VII. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE LA SNDS III

Après avoir décrit le cadre de mise en œuvre et de suivi évaluation de la SNDS III (point 7.1), on analysera les hypothèses et risques (7.2) et les conditions de réussite de la mise en œuvre.

VII.1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Compte tenu de la date tardive de son élaboration qui s'explique en partie par les contraintes du calendrier électoral, la mise en œuvre de la SNDS 2019-2023 s'étalera sur les années 2020 à 2023. Elle se fera dans un contexte nouveau pour le SSN dans la mesure où les réformes institutionnelles majeures proposées dans le plan d'action entreront en vigueur à partir de 2021, une fois les études achevées et leurs propositions adoptées et traduites en textes législatifs et réglementaires.

La mise en place des nouvelles structures statistiques sectorielles se traduira par une rationalisation de l'organisation du SSN qui va faciliter la mise en œuvre de la SNDS et surtout son suivi et son évaluation. L'ANSD qui est chargée de la coordination technique du SSN ne traitera désormais directement qu'avec un nombre limité de services statistiques sectoriels couvrant de grands secteurs d'activité, à charge pour ces services renforcés en moyens humains et financiers d'assurer la coordination interne au sein de leurs secteurs respectifs.

Après avoir rappelé les principes directeurs qui ont guidé la mise en œuvre et le suivi-évaluation des SNDS précédentes, on traitera du dispositif institutionnel et des outils de suivi-évaluation.

VII.1.1. Principes directeurs de la mise en œuvre de la SNDS

La mise en œuvre de la SNDS sera régie par les principes directeurs suivants :

- i) **Principe de subsidiarité** : les activités du programme sont réalisées au niveau qui leur assure la plus grande efficacité. L'organe central assure la coordination des activités.
- ii) **Principe de codécision** : les décisions sur le contenu des programmes statistiques ne peuvent être prises que par un conseil représentatif des parties prenantes, en l'occurrence le Conseil national de la statistique.
- iii) **Principe de flexibilité** : le programme d'activités sera glissant et tout besoin nouveau sera pris en compte dans le respect des mécanismes de programmation en vigueur.
- iv) **Principe de transparence** : un rapport d'activités sera élaboré chaque année et soumis à l'examen du CNS avant publication.
- v) **Principe d'équité** : les dimensions genre et décentralisation seront prises en compte dans tout le processus de mise en œuvre.

Les activités seront exécutées par les structures responsables identifiées lors de l'élaboration de la stratégie.

VII.1.2. Le dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel pour la mise en œuvre de la SNDS comprendra trois niveaux :

- A la base, l'ANSD et les services statistiques sectoriels au niveau central et les unités décentralisées qui en dépendent, exécutent directement les activités qui leur sont assignées.
- Au niveau intermédiaire, le Comité technique des programmes statistiques (CTPS) rénové ²⁵ est chargé de : i) la supervision et de la gestion technique des activités de la SNDS ; ii) la préparation des rapports annuels pour les sessions du CNS (bilan de la mise en œuvre du programme statistique national de l'année précédente, état d'avancement de la mise en œuvre du programme de l'année en cours, projet de programme statistique national pour l'année à venir et projet de programme indicatif pour les deux années suivantes). Le CTPS s'appuiera sur les commissions techniques spécialisées du CNS et la direction générale de l'ANSD, notamment sur la cellule en charge de la coordination statistique
- Au sommet, le CNS est l'organe stratégique de coordination, de suivi et d'évaluation de la SNDS.

VII.1.3. Les outils de suivi et évaluation

Pour l'atteinte des objectifs de la SNDS, les outils suivants seront mis à profit :

- **Le programme statistique national** : Chaque année, l'ANSD et les structures statistiques sectorielles préparent leurs programmes d'activités pour l'année n+1 avec une projection sur les années n+2 et n+3. A partir de ces contributions, l'ANSD prépare un projet de programme statistique national qui sera soumis pour validation au CTPS puis pour adoption au CNS. Une fois adopté, le programme statistique national sera soumis à l'approbation du Conseil des ministres pour le rendre exécutoire.
- **Le bilan** de la mise en œuvre de la SNDS au cours de l'année n-1 : chaque année, l'ANSD et les services statistiques sectoriels élaborent un rapport portant sur la mise en œuvre du programme statistique de l'année précédente.

²⁵ La révision proposée du décret n° 2005-436 du 25 mai 2005 relatif au CNS et au CTPS débouchera probablement sur un dispositif de coordination statistique rénové.

- L'élaboration de ces outils est au cœur de l'exercice de la revue annuelle de la SNDS qui devra être pérennisé et consolidé à partir de 2020.
- **Les rapports d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale de la SNDS** : l'élaboration de ces rapports est prévue respectivement à la fin de l'année 2021 et au début de l'année 2023. Une mission conjointe d'évaluation par des partenaires (AFRISTAT, PARIS21, BAD, CEA, Union africaine ou un examen par les pairs pourront également être envisagés. L'outil de planification ADAPT-Sénégal pourrait aussi aider à faire ces évaluations.

VII.2. HYPOTHESES ET RISQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE

La bonne mise en œuvre de la SNDS 2019-2023 pourrait être entravée par les risques suivants :

- le non parachèvement de la réforme institutionnelle du SSN qui constitue le socle de la SNDS ;
- la non-poursuite des engagements pris par le Gouvernement pour rendre performant le SSN ;
- un dynamisme moindre du groupe des PTFs qui appuient la statistique publique ou un moindre intérêt accordé par ces derniers au financement des activités du SSN ;
- la méconnaissance des dispositions légales et réglementaires régissant les activités statistiques ;
- le non accroissement des effectifs en quantité et en qualité du SSN ;
- la non disponibilité à temps des moyens financiers ;
- le non fonctionnement du CNS ;
- l'insuffisance de la coordination statistique ;
- l'insuffisance de coopération entre l'ANSD et les services statistiques sectoriels.

VII.3. CONDITIONS DE REUSSITE

La première condition pour la réussite de la SNDS 2019-2023 est la disponibilité à temps des ressources financières. D'autres conditions de réussite sont énumérées ci-après :

- la poursuite de l'engagement de l'Etat à appuyer et à promouvoir le développement de la statistique publique ;
- la mise en place, dans les délais prévus, des différentes réformes prévues dans le socle stratégique, notamment la rationalisation de l'architecture du SSN et la gestion centralisée par l'ANSD des statisticiens et démographes ;

- la mobilisation des personnels du SSN pour l'atteinte des objectifs de la SNDS ;
- le bon fonctionnement de la coordination statistique ;
- la mise en place du Fonds de développement de la statistique et son alimentation régulière.
- le recrutement d'un nombre suffisant de statisticiens, de démographes et d'autres spécialistes qui interviennent directement dans la production et la diffusion de l'information statistique.

Outre les conditions énumérées ci-dessus, un accent particulier doit être mis sur la nécessité pour l'ANSD, d'adapter son organisation et son mode de fonctionnement, de renforcer ses capacités de gestion et son leadership au sein du SSN rénové qui résultera de la mise en œuvre des réformes prévues dans le socle stratégique.

VIII. CONCLUSION

La Stratégie nationale pour le développement de la statistique 2019-2023, la troisième du genre au Sénégal, constitue le cadre d'intervention du Gouvernement et des partenaires au développement en matière statistique. Elle a été élaborée à l'issue d'un processus participatif et inclusif et en suivant les normes communément admises en la matière. En permettant le parachèvement de la réforme institutionnelle du SSN qui a commencé au début des années 2000, la SNDS 2019-2023 vise à doter le système statistique national d'un cadre rénové pour la consolidation des acquis et la marche vers son émergence.

Sa mise en œuvre nécessite la mobilisation de financements importants justifiés par la nécessité de conduire, en l'espace de quatre ans, trois opérations statistiques d'envergure (recensement général de la population et de l'habitat, recensement général des entreprises, recensement national de l'agriculture et de l'élevage). Une stratégie adaptée de mobilisation des ressources appuyée par une stratégie de plaidoyer sera élaborée.

IX. ANNEXES

IX.1. ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS DE LA SNDS 2019-2023

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS/ SOURCE DE VERIFICATION	CONDITIONS DE SUCCES
		Indicateur	Situation de référence	Cible (0= non ; 1=oui)		
IMPACT	La demande en information statistique est mieux prise charge grâce à un cadre mieux organisé et une production accrue ; régulière ; fiable et disponible. Les politiques publiques nationales, les politiques sectorielles qui en découlent et les agendas internationaux sont éclairés par la production d'une information statistique prenant en compte la dimension genre ; territoire et changements climatiques	Taux de satisfaction des utilisateurs	47% (en 2017)	70%	Rapport enquête de satisfaction	Les textes prévus sont disponibles avant la fin du premier trimestre 2021 et sont appliqués. Les financements acquis sont sécurisés par une inscription dans le budget de l'Etat (ANSD ; Ministères sectoriels producteurs de statistiques ; projets financés par les PTF). Le Fonds de la statistique est mis en place et fonctionnel avant 2021
		Niveau global de la capacité statistique de la Banque Mondiale	85,6 (en 2018)	90	Site de la Banque Mondiale	
EFFETS	La réforme institutionnelle du SSN est parachevée	Loi et textes d'application promulgués	Non	Oui	Journal officiel	
		Rationalisation de l'organisation du SSN actée	Non	Oui	Journal officiel	
		Coordination statistique opérationnelle	Non	Oui	Rapports d'activités annuels du SSN ; Rapports des revues annuelles de la SNDS	
		Fonds de développement de la statistique mis en place et opérationnel	Non	Oui	Décret signé et organes de gestion en place	
	La production statistique est développée en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs	Production statistique désagrégée selon le genre et le niveau géographique	54%	70%	Outil ADAPT - Sénégal	Les opérations statistiques d'envergure permettant de renseigner les indicateurs désagrégés sont menées
	La diffusion est améliorée et l'utilisation efficiente des statistiques et la culture statistique sont promues	Politiques de diffusion et de communication du SSN mises en œuvre	Non	Oui	Plans de communication approuvés ; calendriers de diffusion publiés	
		Programme d'analyse approfondie et d'études et outils de vulgarisation élaborés et mis en œuvre	Non	Oui	Rapports d'analyse et d'études ; activités de vulgarisation	Les budgets des opérations statistiques prévoient une ligne dédiée à l'analyse des données et à la production d'outils de vulgarisation

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS/ SOURCE DE VERIFICATION	CONDITIONS DE SUCCES
		Indicateur	Situation de référence	Cible (0= non ; 1=oui)		
	L'infrastructure statistique est modernisée et les défis de la transformation numérique et de la révolution des données sont relevés	Schéma directeur informatique du SSN mis en œuvre	Non	Oui	Rapport de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du SSN	
		Utilisation des données géospatiales systématisée	30%	80%	Rapports des opérations statistiques ; Sites Internet	
		Utilisation accrue des nouvelles sources de données	5%	50%	Publications statistiques utilisant les nouvelles sources de données ; Journées de restitution	Identification, maîtrise et validité des nouvelles sources de données
	La coopération régionale et internationale en matière de statistique est renforcée	Accords de coopération internationale signés	11	16	Conventions et protocoles signés	L'expertise du SSN est consolidée et développée
		Participation aux réunions internationales sur la statistique	10	15	Rapports de missions	Disponibilité de financements
		Respect des engagements internationaux financiers	Non	Oui	Rapports des institutions	Crédits suffisants et mobilisables
		Respect des engagements internationaux non financiers	Oui	Oui	Rapport des revues annuelles de la SNDS	
EXTRANTS	Le cadre légal, réglementaire et organisationnel est révisé et complété	Nouvelle loi prenant en compte le genre et la décentralisation et ses textes d'application sont promulgués (O/N)	Non	Oui	Journal officiel	Volonté politique affirmée
	La programmation stratégique est opérationnelle	Organisation de la revue annuelle	Non	Oui	Comptes rendus de réunion	Disponibilité de financements
	La formation initiale et continue des statisticiens est poursuivie, renforcée et adaptée aux besoins	Effectifs d'étudiants formés	208	230	Rapport d'activité ENSAE	Capacités d'accueil de l'ENSAE accrue suite à la délocalisation à Diamniadio ; Existence d'un budget pour la formation continue
	La gestion centralisée des statisticiens est fonctionnelle	1. Etude sur la gestion centralisée	Non	Oui	Rapport de l'étude	
		2. Nombre de propositions de l'étude adoptées	0	A définir	Compte réunion de validation	Adoption du texte instituant la gestion centralisée des statisticiens

CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS/ SOURCE DE VERIFICATION	CONDITIONS DE SUCCES
	Indicateur	Situation de référence	Cible (0= non ; 1=oui)		
Un fonds de développement de la statistique est mis en place	Décret portant création et organisation du Fonds signé	Non	Oui	Journal officiel	Engagement affirmé de l'ANSD et du Ministère de tutelle
La démarche qualité est instaurée dans l'ensemble des structures productrices de statistiques officielles	Nombre de guides méthodologiques élaborés	0	10	Rapport de la revue annuelle	
	Cadre d'évaluation de la qualité des données opérationnel	Non	Oui	Rapports d'audit qualité	Internalisation de la démarche qualité par le personnel du SSN
La production statistique courante est poursuivie et améliorée	Pourcentage de produits statistiques courants publiés régulièrement et dans les délais	ND	100%	Rapport de suivi des calendriers de publication	Sécurisation des ressources financières nécessaires
Les recensements et Enquêtes périodiques sont régulièrement organisés et de nouvelles Enquêtes sont mises en œuvre	Pourcentage de recensements et enquêtes périodiques organisés régulièrement	ND	100%	Rapport de la revue annuelle	Respect des dispositions de la loi statistique
	Nombre de nouvelles enquêtes réalisées chaque année	0	A définir	Rapport de la revue annuelle	
Des dispositifs de production dans les domaines non ou insuffisamment couverts sont mis en place et fonctionnent	Nombre de nouveaux dispositifs de production mis en place	0	7	Rapport de la revue annuelle	Mise en place de systèmes d'information adaptés ; Mobilisation des ressources nécessaires
La couverture des besoins en information pour le genre et la décentralisation est améliorée	Pourcentage de régions qui disposent de comptes économiques régionaux	0%	100%	Rapport de la revue annuelle	Mise en œuvre réussi du projet Women Count Senegal ; Mobilisation des ressources nécessaires pour les opérations statistiques locales
	Pourcentage d'études monographiques régionales effectuées	0	100%	Rapport de la revue annuelle	
	Taux de couverture des besoins en statistiques sensibles au genre	30%	100%	Rapport de la revue annuelle	
La politique nationale de diffusion est mise en œuvre	Document de politique nationale de diffusion du SSN disponible	Non	Oui	Site du SSN	Mise en place d'un comité chargé d'élaborer le document

CHAÎNE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS/ SOURCE DE VERIFICATION	CONDITIONS DE SUCCES
		Indicateur	Situation de référence	Cible (0= non ; 1=oui)		
	L'accès aux données est automatisé	Portail open data de diffusion du SSN disponible et accessible	Non	Oui	Adresse du site Internet	Existence de ressources humaines dédiées à l'animation du portail ; Alimentation du portail
	Les micro-données sont utilisées	Nombre de demandes d'accès aux bases de micro données par année	124	150	Rapport de la revue annuelle	Anonymisation des données effective
		Pourcentage de demandes d'accès aux bases de micro données approuvées	21%	50%	Rapport de la revue annuelle	
	Une stratégie nationale de communication est adoptée et mise en œuvre	Document de stratégie de communication disponible	Non	Oui	Site du SSN	
		Rapports de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication	Non	Oui	Publications	Accompagnement de la Cellule de communication par un cabinet spécialisé
	Le programme d'études et d'analyses approfondies des données est mis en œuvre	Thématiques d'études et d'analyse validées par année	ND	10	Publications	Inscription des thèmes d'analyse approfondies dans les programmes statistiques annuels
	La culture statistique est promue	Nombre d'outils de vulgarisation produits (brochures, vidéos, applications, plaquettes)	2	6	Rapport de la revue annuelle	Produits statistiques facilement compréhensibles
		Nombre de comptes dans les réseaux sociaux animés	2	A définir	Rapport de la revue annuelle	
		Nombre de personnes formées à l'utilisation des statistiques par an	40	120	Rapport de la revue annuelle	
	Schéma directeur informatique du SSN mis en œuvre	Plan d'équipement exécuté	Non	Oui	Rapport de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du SSN	
		Politique de stockage et de sécurité exécutée	Non	Oui	Rapport de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du SSN	Mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique du SSN
		Exécution du plan de formation	Non	Oui	Rapport de suivi de la mise en œuvre du	

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS/ SOURCE DE VERIFICATION	CONDITIONS DE SUCCES
		Indicateur	Situation de référence	Cible (0= non ; 1=oui)		
					schéma directeur informatique du SSN	
	Un cadre de coopération est mis en place entre fournisseurs et utilisateurs de données géospatiales	Nombre de partenariats noués entre utilisateurs et fournisseurs de données géospatiales	1	10	Rapport de la revue annuelle	Volonté manifeste des parties prenantes
	Les capacités des acteurs sont renforcées sur l'utilisation des données géospatiales	Nombre de structures du SSN formées sur les outils de données géospatiales	5	Toutes les structures	Rapport de la revue annuelle	Disponibilité des ressources humaines et financières
	Un cadre de coopération sur les nouvelles sources de données est mis en place avec les privés et instituts de recherche	Nombre de partenariats noués avec des entreprises, des universités et instituts de recherche nationaux et internationaux sur les nouvelles sources de données	1	5	Rapport de la revue annuelle	Volonté de coopération des parties prenantes
	Des accords de coopération sont établis avec les systèmes statistiques nationaux des pays africains pour la fourniture d'une assistance technique du SSN du Sénégal dans ses domaines d'excellence (formation statistique, collecte et traitement des données d'enquêtes et de recensements sur supports électroniques, etc.)	Nombre d'accords signés avec les SSN de pays africains	12	24	Rapport de la revue annuelle	L'expertise du SSN est consolidée et développée ; Existence d'une demande de coopération solvable
	Les engagements internationaux et régionaux en matière de statistique sont respectés	Pourcentages des contributions effectivement versées	0	100	Rapport de la revue annuelle	Disponibilité des ressources humaines et financières
		Nombre de règlements effectivement mis en œuvre	6	10	Rapport de la revue annuelle	

IX.2. ANNEXE 2 : PLAN D' ACTIONS DETAILLE (EN MILLIERS DE FCFA)

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
Socle : Parachèvement de la réforme institutionnelle du SSN			8 000	134 180	6 918 990	6 554 600	330 400	13 946 170	-	0%	-	0%	13 946 170	100%
S/OS1 : Réviser le cadre légal et réglementaire			-	14 000	22 500	-	-	36 500	-	0%	-	0%	36 500	100%
S/OS1/RA1 : Le cadre légal et réglementaire est révisé et complété														
S/OS1/RA1/A1 : Révision et inclusion de nouvelles dispositions dans la loi statistique prenant notamment en compte le genre et la décentralisation			-	-	22 500	-	-	22 500	-	0%	-	0%	22 500	100%
S/OS1/RA1/A1/Ac 1 : Réalisation, validation et adoption d'une étude réalisée par des consultants/cabinet	ANSD/CPCCI	1	-	-	22 500	-	-	22 500	-	0%	-	0%	22 500	100%
S/OS1/RA1/A1/Ac 2 : Adoption du projet de loi (Conseil des Ministres)	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS1/RA1/A1/Ac 3 : Vote et promulgation de la loi (Assemblée nationale et Président de la République)	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS1/RA1/A2 : Révision du décret portant organisation et fonctionnement du CNS et élaboration et adoption des autres textes d'application de la loi statistique			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
S/OS1/RA1/A2/Ac 1 : Validation, adoption, signature et publication du décret portant organisation et fonctionnement du CNS	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS1/RA1/A2/Ac 2 : Validation, adoption, signature et publication des autres textes d'application de la loi statistique	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS1/RA2 : Le système statistique régional est défini et mis en place														
S/OS1/RA2/A1 : Introduction du concept et des dispositions relatives au système statistique régional dans la loi statistique révisée et ses textes d'application			-	14 000	-	-	-	14 000	-	0%	-	0%	14 000	100%
S/OS1/RA2/A1/Ac 1 : Prise en compte du concept de SSR dans les TDR de l'étude relative à la révision du cadre légal et réglementaire	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS2/RA1/A1/Ac 1 : Réalisation de l'étude (un consultant)	ANSD/CPCCI	1	-	14 000	-	-	-	14 000	-	0%	-	0%	14 000	100%
S/OS2 : Mettre en place les nouvelles structures statistiques sectorielles conformément aux résultats de l'étude sur la rationalisation de l'architecture du SSN			-	13 200	-	-	-	13 200	-	0%	-	0%	13 200	100%
S/OS2/RA1 : L'étude relative à la rationalisation du SSN est réalisée et ses propositions adoptées														
S/OS2/RA1/A1 : Réalisation de l'étude sur la rationalisation de l'architecture du SSN et adoption de ses propositions			-	13 200	-	-	-	13 200	-	0%	-	0%	13 200	100%
S/OS2/RA1/A1/Ac 2 : Validation et adoption des conclusions et propositions (CNS)	ANSD/CPCCI/CN S	1	-	13 200	-	-	-	13 200	-	0%	-	0%	13 200	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
									Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
S/OS2/RA1/A1/Ac 3 : Adoption des textes d'application (Conseil des Ministres)	ANSD/CPCCI/CN S	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS2/RA1/A1/Ac 4 : Publication des textes d'application	ANSD/CPCCI/CN S	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS2/RA2/A1 : Mise en place des nouvelles structures statistiques sectorielles			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
S/OS2/RA2/A1/Ac 1 : Recrutement du personnel et désignation des responsables	Ministères de tutelle concernés/ANSD	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS2/RA1/A1/Ac 2 : Mise à disposition de locaux en tant que de besoin	Ministères de tutelle concernés/ANSD	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS2/RA1/A1/Ac 3 : Equipements des nouvelles structures en tant que de besoin	Ministères de tutelle concernés/ANSD	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS2/RA2/A2 : Elaboration et mise en place de systèmes d'information adaptés pour les nouvelles structures statistiques sectorielles			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
S/OS2/RA1/A2/Ac 1 : Conception et validation des systèmes d'information	Ministères de tutelle concernés/ANSD	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS2/RA1/A2/Ac 2 : Mise en place des systèmes d'information	Ministères de tutelle concernés/ANSD	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS3 : Rendre opérationnelle la coordination statistique			8 000	20 720	31 200	11 800	136 600	208 320	-	0%	-	0%	208 320	100%
S/OS3/RA1 : Les réunions des organes de coordination aux niveaux national et régional sont tenues régulièrement														
S/OS3/RA1/A1 : Mise en place et fonctionnement des organes de coordination aux niveaux national et régional			8 000	12 720	7 600	7 600	7 600	43 520	-	0%	-	0%	43 520	100%
S/OS3/RA1/A1/Ac 1 : Signature des textes nommant les membres	ANSD/CPCCI/Autorités régionales/SRSD	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS3/RA1/A1/Ac 2 : Adoption des règlements intérieurs des organes de coordination	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS3/RA1/A1/Ac 3 : Organisation régulière des réunions des organes de coordination au niveau national	ANSD/CPCCI	1	8 000	8 000	2 880	2 880	2 880	24 640	-	0%	-	0%	24 640	100%
S/OS3/RA1/A1/Ac 4 : Mise en place des nouveaux organes de coordination au niveau régional	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS3/RA1/A1/Ac 5 : Organisation régulière des réunions des organes de coordination au niveau régional	ANSD/CPCCI	1	-	4 720	4 720	4 720	4 720	18 880	-	0%	-	0%	18 880	100%
S/OS3/RA2/A1 : Organisation chaque année de la revue de la SNDS			-	8 000	4 200	4 200	4 200	20 600	-	0%	-	0%	20 600	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
S/OS3/RA2/A1/Ac 1 : Réalisation du bilan de la mise en œuvre du programme statistique national de l'année n-1	ANSD/CPCCI	1	-	8 000	4 200	4 200	4 200	20 600	-	0%	-	0%	20 600	100%
S/OS3/RA2/A1/Ac 2 : Point sur l'état de mise en œuvre du programme statistique national de l'année n en cours	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS3/RA2/A1/Ac 3 : Elaboration et adoption par le CNS du programme statistique national de l'année n+1 avec projections sur les années n+2 et n+3	ANSD/CPCCI/CN S	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS3/RA2/A1/Ac 4 : Préparation d'une communication en Conseil des Ministres	ANSD/CPCCI/CN S	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS3/RA2/A2 : Organisation de la revue à mi-parcours de la SNDS III			-	-	19 400	-	-	19 400	-	0%	-	0%	19 400	100%
S/OS3/RA2/A2/Ac 1 : Préparation du rapport d'évaluation à mi-parcours (un consultant et /ou une mission conjointe des partenaires)	ANSD/CPCCI	1	-	-	14 000	-	-	14 000	-	0%	-	0%	14 000	100%
S/OS3/RA2/A2/Ac 2 : Validation, adoption et publication du rapport de revue à mi-parcours de la SNDS III	ANSD/CPCCI	1	-	-	5 400	-	-	5 400	-	0%	-	0%	5 400	100%
S/OS3/RA2/A3 : Organisation de la revue finale de la SNDS III			-	-	-	-	19 400	19 400	-	0%	-	0%	19 400	100%
S/OS3/RA2/A3/Ac 1 : Préparation du rapport d'évaluation à mi-parcours (un consultant et /ou une mission conjointe des partenaires)	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	14 000	14 000	-	0%	-	0%	14 000	100%
S/OS3/RA2/A3/Ac 2 : Validation, adoption et publication du rapport de revue à finale de la SNDS III	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	5 400	5 400	-	0%	-	0%	5 400	100%
S/OS3/RA2/A4 : Préparation de la SNDS IV			-	-	-	-	105 400	105 400	-	0%	-	0%	105 400	100%
S/OS3/RA2/A4/Ac 1 : Préparation et adoption de la feuille de route pour l'élaboration de la SNDS IV	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	5 400	5 400	-	0%	-	0%	5 400	100%
S/OS3/RA2/A4/Ac 2 : Mise en place d'un dispositif organisationnel pour l'élaboration de la SNDS III	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-	#DIV/0 !	-	#DIV/0 !
S/OS3/RA2/A4/Ac 3 : Elaboration, adoption et approbation de la nouvelle stratégie	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	100 000	100 000	-	0%	-	0%	100 000	100%
S/OS4 : Développer la formation initiale et la formation continue du personnel du SSN			-	35 810	6 443 290	6 366 800	17 800	12 863 700	-	0%	-	0%	12 863 700	100%
S/OS4/RA1 : La formation initiale des statisticiens est poursuivie, renforcée et adaptée aux besoins														
S/OS4/RA1/A1 : Renforcement des capacités d'accueil de l'ENSAE			-	-	6 350 000	6 350 000	1 000	12 701 000	-	0%	-	0%	12 701 000	100%
S/OS4/RA1/A1/Ac 1 : Finalisation de la procédure d'attribution du terrain	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
S/OS4/RA1/A1/Ac 2 : Finalisation du projet architectural de l'ENSAE	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS4/RA1/A1/Ac 3 : Préparation du dossier de financement	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS4/RA1/A1/Ac 4 : Construction et équipement des campus pédagogique, administratif et social	ANSD/ENSAE	1	-	-	6 350 000	6 350 000	-	12 700 000	-	0%	-	0%	12 700 000	100%
S/OS4/RA1/A1/Ac 5 : Déménagement dans les nouveaux locaux	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	1 000	1 000	-	0%	-	0%	1 000	100%
S/OS4/RA1/A2/Ac 1 : Poursuite de la mise en œuvre du premier plan stratégique de l'Ecole	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS4/RA1/A2 : Poursuite des formations initiales de statisticiens à l'ENSAE de Dakar			-	11 160	-	-	-	11 160	-	0%	-	0%	11 160	100%
S/OS4/RA1/A2/Ac 2 : Evaluation du premier plan et élaboration du deuxième plan stratégique	ANSD/ENSAE	1	-	11 160	-	-	-	11 160	-	0%	-	0%	11 160	100%
S/OS4/RA1/A2/Ac 3 : Mise en œuvre de la rénovation pédagogique décidée au niveau du RESA	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS4/RA1/A3 : Réalisation d'une étude sur les besoins en formation initiale de statisticiens, de démographes et d'autres spécialistes et adoption de ses propositions			-	16 250	-	-	-	16 250	-	0%	-	0%	16 250	100%
S/OS4/RA1/A3/Ac 1 : Réalisation de l'étude et adoption des propositions de l'étude	ANSD/DAGRHE/NSAE	1	-	16 250	-	-	-	16 250	-	0%	-	0%	16 250	100%
S/OS4/RA1/A3/Ac 2 : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation et de recrutement de statisticiens, démographes et d'autres spécialistes.	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS4/RA1/A4 : Proposition d'offres de formation sur les nouveaux métiers (data scientists ...)			-	-	54 750	-	-	54 750	-	0%	-	0%	54 750	100%
S/OS4/RA1/A4/Ac 1 : Mise en place d'un programme de bourses pour des formations à l'étranger	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
S/OS4/RA1/A4/Ac 2 : Etude de la faisabilité de la formation aux nouveaux métiers au Sénégal	ANSD/ENSAE	1	-	-	54 750	-	-	54 750	-	0%	-	0%	54 750	100%
S/OS4/RA1/A5 : Poursuite de la formation des démographes			-	8 400	29 550	16 800	16 800	71 550	-	0%	-	0%	71 550	100%
S/OS4/RA1/A5/Ac 1 : Mise en place d'un programme de bourses incluant les frais de scolarité pour les lauréats au concours d'entrée à l'IFORD	ENSAE/IFORD	1	-	8 400	16 800	16 800	16 800	58 800	-	0%	-	0%	58 800	100%
S/OS4/RA1/A5/Ac 2 : Etude de la faisabilité de la mise en place des voies d'approfondissement en démographie au sein de l'ENSAE de Dakar.	ANSD/ENSAE	1	-	-	12 750	-	-	12 750	-	0%	-	0%	12 750	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
S/OS4/RA2/A1 : Réalisation d'une étude sur les besoins en formation continue de statisticiens, démographes et autres personnels du SSN et adoption de ses propositions			-	-	8 990	-	-	8 990	-	0%	-	0%	8 990	100%
S/OS4/RA2/A1/Ac 1 : Réalisation de l'étude et adoption de ses propositions	ANSD/ENSAE	1	-	-	8 990	-	-	8 990	-	0%	-	0%	8 990	100%
S/OS4/RA2/A1/Ac 2 : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation continue	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS4/RA2/A1/Ac 3 : Poursuite et développement du programme de certification de l'ENSAE/ANSD.	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS4/RA2/A2 : Renforcement des offres de formation continue dans les domaines de compétences de l'ENSAE de Dakar			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
S/OS4/RA2/A2/Ac 1 : Mise à jour du catalogue des offres de formation continue de l'ENSAE	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS4/RA2/A2/Ac 2 : Organisation de la formation continue	ANSD/ENSAE	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS5 : Instaurer la gestion centralisée des statisticiens du SSN			-	50 450	-	-	-	50 450	-	0%	-	0%	50 450	100%
S/OS5/RA1 : La gestion centralisée des statisticiens est fonctionnelle														
S/OS5/RA1/A 1 : Réalisation d'une étude sur la gestion centralisée des statisticiens et adoption de ses propositions			-	25 450	-	-	-	25 450	-	0%	-	0%	25 450	100%
S/OS5/RA1/A1/Ac 1 : Réalisation de l'étude sur la gestion centralisée des statisticiens	ANSD/CPCCI/CN S	1	-	12 250	-	-	-	12 250	-	0%	-	0%	12 250	100%
S/OS5/RA1/A1/Ac 2 : Validation et adoption des propositions de l'étude	ANSD/CPCCI/CN S	1	-	13 200	-	-	-	13 200	-	0%	-	0%	13 200	100%
S/OS5/RA1/A1/Ac 3 : Adoption des textes d'application par le Conseil des Ministres	ANSD/CPCCI/CN S	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS5/RA1/A1/Ac 4 : Vote et promulgation de la loi, signature et publication des autres textes d'application	ANSD/CPCCI/CN S	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS5/RA1/A2 : Mise en place du nouveau mode de gestion centralisée du personnel			-	25 000	-	-	-	25 000	-	0%	-	0%	25 000	100%
S/OS5/RA1/A2/Ac 1 : Renforcement des capacités de la Direction de l'ANSD chargée des ressources humaines (personnel, équipements ; logiciel, etc.)	ANSD	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS5/RA1/A2/Ac 2 : Mise en place des comités ou commissions chargés de la mise en œuvre de la gestion centralisée	ANSD	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS5/RA1/A2/Ac 3 : Elaboration et mise en œuvre d'un système de mobilité des statisticiens à l'intérieur de l'ensemble du SSN	ANSD	1	-	25 000	-	-	-	25 000	-	0%	-	0%	25 000	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
S/OS6 : Doter le SSN de ressources financières régulières, suffisantes et sécurisées			-	-	422 000	176 000	176 000	774 000	-	0%	-	0%	774 000	100%
S/OS6/RA1 : Les ressources financières pour la production statistique courante sont renforcées														
S/OS6/RA1/A1 : Dotation des nouvelles structures statistiques sectorielles de crédits suffisants et réguliers pour leur production statistique			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
S/OS6/RA1/A1/Ac 1 : Evaluation des besoins des structures (dans le cadre du programme statistique national annuel)	Ministères de tutelle concernés	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS6/RA1/A1/Ac 2 : Inscription régulière de crédits budgétaires	Ministères de tutelle concernés	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS6/RA2/A1 : Finalisation et adoption du projet de décret portant création et organisation du Fonds de développement de la statistique			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
S/OS6/RA2/A1/Ac 1 : Finalisation du projet de décret portant création et organisation du Fonds de développement de la statistique	ANSD/CPCCI/Ministère chargé de la statistique	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS6/RA2/A1/Ac 2 : Suivi de la procédure d'adoption, de signature et de publication du décret	ANSD/CPCCI/Ministère chargé de la statistique	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS6/RA2/A2 : Opérationnalisation du Fonds de développement de la statistique			-	-	422 000	176 000	176 000	774 000	-	0%	-	0%	774 000	100%
S/OS6/RA2/A2/Ac 1 : Mise en place de l'organe délibérant du Fonds et nomination de l'Administrateur	Présidence de la république/Min chargé de stat	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
S/OS6/RA2/A1/Ac 2 : Recrutement du personnel et acquisition des équipements et élaborations des outils de gestion du Fonds	Présidence de la république/Min chargé de stat	1	-	-	422 000	176 000	176 000	774 000	-	0%	-	0%	774 000	100%
Pilier stratégique 1 : Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs			2 457 280	17 927 288	28 054 714	13 964 992	36 963 862	99 368 136	39 411 286	40%	11 503 889	12%	48 452 961	49%
P1/OS1 : Améliorer la qualité de la production statistique			-	12 000	28 250	39 500	14 000	93 750	-	0%	-	0%	93 750	100%
P1/OS1/RA1 : La démarche qualité est instaurée dans l'ensemble des structures productrices de statistiques officielles														
P1/OS1/RA1/A1 : Renforcement du dispositif d'évaluation de la qualité des données			-	5 000	21 250	7 000	7 000	40 250	-	0%	-	0%	40 250	100%
P1/OS1/RA1/A1/Ac1 : Elaboration des guides méthodologiques propres à chaque secteur	CPCCI/ANSD	1	-	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	-	0%	-	0%	20 000	100%
P1/OS1/RA1/A1/Ac2 : Elaboration d'un cadre d'évaluation de la qualité des données d'enquête et de routine	CPCCI/ANSD	1	-	-	14 250	-	-	14 250	-	0%	-	0%	14 250	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS1/RA1/A1/Ac3 : Vulgarisation des guides méthodologiques au niveau de chaque secteur	CPCCI/ANSND	1	-	-	2 000	2 000	2 000	6 000	-	0%	-	0%	6 000	100%
P1/OS1/RA2 : Les personnels sont formés à la démarche et aux outils de la qualité														
P1/OS1/RA2/A1 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation du personnel du SSN			-	-	-	15 000	-	15 000	-	0%	-	0%	15 000	100%
P1/OS1/RA2/A1/Ac1 : Organisation des sessions de formation sur le cadre d'évaluation de la qualité des données	CPCCI/ANSND	1	-	-	-	15 000	-	15 000	-	0%	-	0%	15 000	100%
P1/OS1/RA3 : Des audits qualité de la production statistique sont régulièrement organisés														
P1/OS1/RA3/A1 : Instauration d'un dispositif d'audit de la qualité des données			-	7 000	7 000	17 500	7 000	38 500	-	0%	-	0%	38 500	100%
P1/OS1/RA3/A1/Ac1 : Réalisation d'un audit externe de la qualité des données	CPCCI/ANSND	1	-	-	-	10 500	-	10 500	-	0%	-	0%	10 500	100%
P1/OS1/RA3/A1/Ac2 : Réalisation des enquêtes de satisfaction des besoins des utilisateurs	CPCCI/ANSND	1	-	7 000	7 000	7 000	7 000	28 000	-	0%	-	0%	28 000	100%
P1/OS1/RA3/A1/Ac3 : Opérationnalisation de la délivrance du visa statistique	CPCCI/ANSND	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P1/OS1/RA4 : Les concepts, définitions, nomenclatures et méthodologies sont harmonisées et conformes aux standards internationaux.														
P1/OS1/RA4/A1 : Harmonisation des concepts, nomenclatures et méthodes			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
P1/OS1/RA4/A1/Ac1 : Production des recueils des concepts et définitions du SSN	CPCCI/ANSND	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS1/RA4/A1/Ac2 : Adaptation des nomenclatures sous-régionales et internationales au contexte national	CPCCI/ANSND	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P1/OS2 : Elargir le champ de couverture des données aux domaines non (ou insuffisamment) couverts			2 457 280	17 465 808	27 132 780	13 430 693	36 698 513	97 185 074	39 097 284	40%	10 928 669	11%	47 159 121	49%
P1/OS2/RA1 : La production statistique courante est poursuivie et améliorée														
P1/OS2/RA1/A1 : Production des statistiques de la microfinance			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A1/Ac1 : Production du bulletin mensuel d'information économique et financière	DRS/SFD	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A1/Ac2 : Production du rapport annuel sur la situation des SFD	DRS/SFD	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A1/Ac3 : Production du fascicule sur les SFD	DRS/SFD	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A1/Ac4 : Actualisation de la cartographie des SFD	DRS/SFD	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A1/Ac5 : Production de l'annuaire des SFD	DRS/SFD	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA1/A1/Ac6 : Production du rapport sur la situation prudentielle	DRS/SFD	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A2 : Production des statistiques macroéconomiques			27 250	54 100	38 250	36 000	21 518	177 118	177 118	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A2/Ac1 : Production des Comptes nationaux annuels	DSECN/ANSD	1	17 500	17 500	17 750	18 000	18	70 768	70 768	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A2/Ac2 : Production des Comptes trimestriels	DSECN/ANSD	1	6 750	7 500	8 000	8 500	8 500	39 250	39 250	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A2/Ac3 : Elaboration d'un tableau ressources - emplois (TRE) trimestriel	DSECN/ANSD	1	-	10 100	3 000	3 000	3 000	19 100	19 100	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A2/Ac4 : Reconstruction de séries longues des comptes nationaux	DSECN/ANSD	1	3 000	6 000	3 000	-	-	12 000	12 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A2/Ac5 : Production de matrices de comptabilité sociale (MCS)	DSECN/ANSD	1	-	5 000	2 500	2 500	6 000	16 000	16 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A2/Ac6 : Production de Comptes de secteurs institutionnels et Tableau des Comptes Economiques Intégrés (TCEI)	DSECN/ANSD	1	-	8 000	4 000	4 000	4 000	20 000	20 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3 : Production des statistiques conjoncturelles			312 076	328 476	328 476	328 476	328 476	1 625 980	1 562 980	96%	-	0%	63 000	4%
P1/OS2/RA1/A3/Ac1 : Production de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)	DSECN/ANSD	1	87 000	87 000	87 000	87 000	87 000	435 000	435 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac2 : Production de l'indice harmonisé de la production industrielle (IHPI)	DSECN/ANSD	1	28 459	28 459	28 459	28 459	28 459	142 295	142 295	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac3 : Production de l'indice des prix à la production industrielle	DSECN/ANSD	1	28 459	28 459	28 459	28 459	28 459	142 295	142 295	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac4 : Production de l'indice des prix de production des services	DSECN/ANSD	1	20 019	20 019	20 019	20 019	20 019	100 095	100 095	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac5 : Production de la note sur les évolutions économiques récents (NEER)	DSECN/ANSD	1	500	500	500	500	500	2 500	2 500	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac6 : Production sur les chiffres d'affaires des grandes entreprises industrielles, des BTP, des services et du commerce	DSECN/ANSD	1	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	54 000	54 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac7 : Réalisation de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail	DSECN/ANSD	1	34 819	34 819	34 819	34 819	34 819	174 095	174 095	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac8 : Réalisation de l'enquête sur les indices des prix des services financiers et d'assurances	DSECN/ANSD	1	18 660	18 660	18 660	18 660	18 660	93 300	93 300	100%	-	0%	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA1/A3/Ac9 : Réalisation de l'enquête sur les indices des prix des services commerces de gros et de détails	DSECN/ANSD	1	18 660	18 660	18 660	18 660	18 660	93 300	93 300	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac10 : Production de l'indice mensuel des prix du commerce extérieur	DSECN/ANSD	1	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac11 : Production de l'indice des prix des matériaux de construction	DSECN/ANSD	1	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac12 : Production du bulletin mensuel des statistiques extérieures	DSECN/ANSD	1	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac13 : Production du bulletin mensuel des statistiques économiques	DSECN/ANSD	1	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000	30 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac14 : Production de la note d'analyse de l'indice trimestriel harmonisé des prix à la consommation	DSECN/ANSD	1	500	500	500	500	500	2 500	2 500	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac15 : Production de l'indice national du coût de construction	DSECN/ANSD	1	22 000	30 000	30 000	30 000	30 000	142 000	142 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac16 : Production de l'indice des BTP	DSECN/ANSD	1	-	18 600	18 600	18 600	18 600	74 400	74 400	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac17 : Production l'Indice des chiffres d'affaire des transports urbains	CETUD	1	-	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	-	0%	-	0%	8 000	100%
P1/OS2/RA1/A3/Ac18 : Production de l'indice de satisfaction des usagers des transports en commun	CETUD	1	-	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	-	0%	-	0%	20 000	100%
P1/OS2/RA1/A3/Ac19 : Production de l'Indice de congestion	CETUD	1	-	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	4 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac20 : Production de la note de conjoncture trimestrielle	DGPPE	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A3/Ac21 : Production de tableaux bords mensuelles	DGPPE	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A3/Ac22 : Production de points de conjoncture mensuels	DGPPE	1	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	10 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A3/Ac23 : Elaboration du cadrage macroéconomique semestriel	DGPPE	1	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000	-	0%	-	0%	35 000	100%
P1/OS2/RA1/A3/Ac24 : Rénovation de la base de l'Indice de la production industrielle	DSECN/ANSD	1	18 200	-	-	-	-	18 200	18 200	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A4 : Production des statistiques économiques			536 500	1 443 040	654 540	1 026 540	395 040	4 055 660	455 660	11%	-	0%	3 600 000	89%
P1/OS2/RA1/A4/Ac1 : Production des Banques de Données Economiques et Financières (BDEF)	DSECN/ANSD	1	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000	100 000	100%	-	0%	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA1/A4/Ac2 : Production du Répertoire National des Entreprises et Associations du Sénégal (RNEA)	DSECN/ANSD	1	6 500	108 000	48 000	105 000	-	267 500	267 500	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A4/Ac3 : Production du rapport sur le repères statistiques	DSECN/ANSD	1	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000	30 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A4/Ac4 : Production de rapport sur le portrait des entreprises au Sénégal	DSECN/ANSD	1	-	7 500	5 500	5 500	5 500	24 000	24 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A4/Ac5 : Bulletin mensuel des statistiques économiques	DSECN/ANSD	1	-	5 000	1 000	1 000	1 000	8 000	8 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A4/Ac6 : Production du rapport sur le "Sénégal en chiffres"	DSECN/ANSD	1	-	5 040	7 040	7 040	7 040	26 160	26 160	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A4/Ac7 : Extension de la connexion du Système GAINDE aux Bureaux et Postes à l'intérieur du pays (114 sites à connecter)	DGD/DSID	1	504 000	1 291 500	567 000	882 000	355 500	3 600 000	-	0%	-	0%	3 600 000	100%
P1/OS2/RA1/A5 : Production des statistiques financières			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P1/OS2/RA1/A5/Ac1 : Production du rapport sur la Balance des paiements	BCEAO	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A5/Ac2 : Production du Rapport sur les Statistiques financières et monétaires	BCEAO	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A5/Ac3 : Production du tableau de bord des opérations financières de l'Etat	DGCPT	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A6 : Production des statistiques démographiques			10 628	62 000	2 000	32 000	8 202 848	8 309 476	-	0%	8 241 476	99%	68 000	1%
P1/OS2/RA1/A6/Ac1 : Mise en place d'un comité d'harmonisation des outils de notification des naissances	DEC	1	600	-	-	-	-	600	-	0%	600	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac2 : Organisation d'un atelier d'harmonisation et de validation des outils de notification des naissances	DEC	1	-	-	-	-	-	AD	-	#DIV/0 !	-	#DIV/0 !	-	
P1/OS2/RA1/A6/Ac3 : Organisation d'un atelier d'harmonisation et de validation du modèle de relevés trimestriel et de la méthodologie de collecte	DEC	1	5 014	-	-	-	-	5 014	-	0%	5 014	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac4 : Organisation de sept (07) sessions régionales de formation des agents des services régionaux de l'ANSD, des officiers et agents d'état civil à la tenue des relevés trimestriels.	DEC	1	5 014	18 175	-	-	-	23 189	-	0%	23 189	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac5 : Mise à jour des données de la cartographie de l'état civil	DEC	1	-	5 075	-	-	-	5 075	-	0%	5 075	100 %	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
									Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
P1/OS2/RA1/A6/Ac6 : Recensement et régularisation des enfants de 0 à 5 ans non enregistrés à l'état civil	DEC	1	-	6 750	-	-	-	6 750	-	0%	6 750	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac7 : Mise en place du Dispositif national de collecte de données et du Système d'Information Géographique de l'état Civil	DEC	1	-	-	-	-	1 761 192	1 761 192	-	0%	1 761 192	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac8 : Edition de l'atlas de l'état civil	DEC	1	-	-	-	-	2 000 000	2 000 000	-	0%	2 000 000	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac9 : Diffusion et Vulgarisation de l'atlas de l'état civil	DEC	1	-	-	-	-	49 650	49 650	-	0%	49 650	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac10 : Fiabilisation des sources des statistiques de l'état civil	DEC	1	-	-	-	-	1 606 690	1 606 690	-	0%	1 606 690	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac11 : Systématisation de la notification des statistiques de l'état civil	DEC	1	-	-	-	-	530 100	530 100	-	0%	530 100	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac12 : Collecte et remontée trimestriel et annuel des données de l'état civil	DEC	1	-	-	-	-	1 089 210	1 089 210	-	0%	1 089 210	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac13 : Transmission des données d'état civil aux services statistiques	DEC	1	-	-	-	-	1 164 006	1 164 006	-	0%	1 164 006	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A6/Ac14 : Production du bulletin semestriel sur les statistiques de la migration et de la mobilité internationale au Sénégal	DSDS/ANSD	1	-	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	-	0%	-	0%	8 000	100%
P1/OS2/RA1/A6/Ac15 : Production du rapport sur le Profil migratoire au Sénégal	DSDS/ANSD	1	-	30 000	-	30 000	-	60 000	-	0%	-	0%	60 000	100%
P1/OS2/RA1/A7 : Production des statistiques de l'éducation (scolaires, universitaires et éducation de base)			-	147 364	152 406	154 650	137 219	591 639	117 714	20%	123 800	21%	350 125	59%
P1/OS2/RA1/A7/Ac1 : Produire les rapports et annuaires académiques sur les statistiques de l'éducation	DPRE/MEN	1	-	50 173	54 056	55 100	56 219	215 548	27 423	13%	-	0%	188 125	87%
P1/OS2/RA1/A7/Ac2 : Production des documents de publication des statistiques de l'éducation (RNSE, annuaire et rapport de synthèse)	DPRE/MEN	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A7/Ac3 : Production de l'annuaire statistique de l'enseignement supérieur, de la rechercher et de l'innovation	CEP/MESRI	1	-	40 500	40 500	40 500	40 500	162 000	-	0%	-	0%	162 000	100%
P1/OS2/RA1/A7/Ac4 : Production de l'annuaire statistique sur la formation professionnelle	MEFPA	1	-	40 500	40 500	40 500	40 500	162 000	48 600	30%	113 400	70%	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA1/A7/Ac5 : Production du rapport d'Evaluation des programmes EBJA (CAF)	DALN	1	-	13 191	13 850	14 650	-	41 691	41 691	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A7/Ac6 : Production du rapport d'Evaluation des programmes EBJA (modèles alternatifs : ECB et classes passerelles)	DALN	1	-	3 000	3 500	3 900	-	10 400	-	0%	10 400	100%	-	0%
P1/OS2/RA1/A8 : Production des statistiques sanitaires			-	222 710	189 810	189 810	189 810	792 140	-	0%	-	0%	792 140	100%
P1/OS2/RA1/A8/Ac1 : Production de l'annuaire statistique sanitaires et sociales	DPRS/MSAS	1	-	82 686	82 686	82 686	82 686	330 746	-	0%	-	0%	330 746	100%
P1/OS2/RA1/A8/Ac2 : Production des comptes de la santé	DPRS/MSAS	1	-	140 024	107 124	107 124	107 124	461 394	-	0%	-	0%	461 394	100%
P1/OS2/RA1/A9 : Production des statistiques sociales			-	8 000	8 000	8 000	8 000	32 000	32 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A9/Ac1 : Production de la Base de données de indicateurs sociaux (BADIS)	DSDS/ANSO	1	-	8 000	8 000	8 000	8 000	32 000	32 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A10 : Production des statistiques du Travail et l'Emploi			-	16 489	49 021	16 489	16 489	98 486	65 954	67%	-	0%	32 532	33%
P1/OS2/RA1/A10/Ac1 : Production d'un rapport annuel des statistiques du travail	DSTE	1	-	16 489	16 489	16 489	16 489	65 954	65 954	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A10/Ac2 : Réalisation de l'Etude sur les industries extractives (DSTE)	DSTE	1	-	-	32 532	-	-	32 532	-	0%	-	0%	32 532	100%
P1/OS2/RA1/A11 : Production des statistiques judiciaires			14 915	26 575	29 915	79 915	14 915	166 235	74 575	45%	-	0%	91 660	55%
P1/OS2/RA1/A11/Ac1 : Production du rapport sur les statistiques de l'éducation surveillée et de la protection sociale	DESPS	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A11/Ac2 : Production d'un annuaire/Tableau de bord sur les statistiques de l'éducation surveillée et de la protection sociale	DESPS	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A11/Ac3 : Production du rapport d'activités sur la population carcérale	DAP	1	6 915	6 915	6 915	6 915	6 915	34 575	34 575	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A11/Ac4 : Production d'un annuaire/Tableau de bord sur les statistiques carcérales	DAP	1	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000	40 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A11/Ac5 : Amélioration du système d'information judiciaire	ANSO/DSECN/DSDS	1	-	11 660	15 000	65 000	-	91 660	-	0%	-	0%	91 660	100%
P1/OS2/RA1/A12 : Production des statistiques de protection civile			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A12/Ac1 : Production du bilan mensuel des interventions relatives aux secours et à la protection civile	DPC	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
									Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
P1/OS2/RA1/A12/Ac2 : Production du bilan des activités opérationnelles semestrielles de secours et de protection civile	DPC	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A13 : Production des statistiques des Sports et de la jeunesse			15 000	125 000	80 000	210 000	80 000	510 000	75 000	15%	-	0%	435 000	85%
P1/OS2/RA1/A13/Ac1 : Production du rapport annuel sur les statistiques des activités physiques et sportives	MS	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A13/Ac2 : Réalisation de l'étude sur l'état de la pratique sportive	MS	1	-	20 000	35 000	35 000	35 000	125 000	-	0%	-	0%	125 000	100%
P1/OS2/RA1/A13/Ac3 : Réalisation de l'étude sur les performances du secteur du sport	MS	1	-	20 000	30 000	30 000	30 000	110 000	-	0%	-	0%	110 000	100%
P1/OS2/RA1/A13/Ac4 : Réalisation de l'étude sur sport et santé	MS	1	-	50 000	-	100 000	-	150 000	-	0%	-	0%	150 000	100%
P1/OS2/RA1/A13/Ac5 : Réalisation de l'étude sur la place du sport dans le PIB	MS	1	-	20 000	-	30 000	-	50 000	-	0%	-	0%	50 000	100%
P1/OS2/RA1/A13/Ac6 : Production du rapport annuel sur les statistiques du secteur jeunesse	MJ	1	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A14 : Production des statistiques agricoles			-	693 155	668 155	392 939	392 939	2 147 188	606 756	28%	-	0%	1 540 432	72%
P1/OS2/RA1/A14/Ac1 : Collecte et traitement des statistiques sur les importations de semences certifiées	DA	1	-	30 000	5 000	-	-	35 000	35 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A15/Ac2 : Plateforme électronique de gestion du registre des sociétés coopératives	DA	2	-	235 216	235 216	-	-	470 432	-	0%	-	0%	470 432	100%
P1/OS2/RA1/A14/Ac3 : Enquête, Recherche et Étude sur les Organisations Autopromotion	DA	2	-	35 000	35 000	-	-	70 000	-	0%	-	0%	70 000	100%
P1/OS2/RA1/A14/Ac4 : Enquête agricole annuelle AGRIS	DAPSA	2	-	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000	-	0%	-	0%	1 000 000	100%
P1/OS2/RA1/A14/Ac5 : Evaluation des marchés agricoles et des moyens d'existence	CSA	1	-	71 262	71 262	71 262	71 262	285 048	285 048	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A14/Ac6 : Estimation de la production de riz irrigué dans la vallée	SAED	1	-	12 311	12 311	12 311	12 311	49 244	49 244	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A14/Ac7 : Estimation de la production de riz zone Anambé	SODAGRI	1	-	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	8 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A14/Ac8 : Estimation de la production de coton	SODEFITEX	1	-	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	8 000	100%	-	0%	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
									Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
P1/OS2/RA1/A14/Ac9 : Suivi des marchés agricoles	CSA	1	-	55 366	55 366	55 366	55 366	221 464	221 464	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A15 : Production des statistiques de production animale			65 000	105 500	65 002	35 000	75 500	346 002	81 002	23%	265 000	77%	-	0%
P1/OS2/RA1/A15/Ac1 : Production du recueil annuel sur les statistiques de l'élevage	DIREL	2	-	40 500	2	-	40 500	81 002	81 002	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A15/Ac2 : Suivi des marchés à bestiaux (SIM Bétail)	Cel. des Etudes, de la Planif et du Suivi Eval. (CEPSE)	1	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000	-	0%	175 000	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A15/Ac3 : Renforcement du Système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL)	CEPSE	1	30 000	30 000	30 000	-	-	90 000	-	0%	90 000	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A16 : Production des statistiques de pêche			-	320 475	228 150	217 000	217 000	982 625	780 000	79%	180 325	18%	22 300	2%
P1/OS2/RA1/A16/Ac1 : Production du bulletin statistique annuel du CRODT	CRODT	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A16/Ac2 : Réalisation du suivi des captures en pêches continentale, maritime et aquaculture	DPM /DPc/ ANA	1	-	120 000	120 000	120 000	120 000	480 000	480 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A16/Ac3 : Projet de mise en place d'une base de données pour les statistiques de pêche maritime	DPM	2	-	114 325	22 000	22 000	22 000	180 325	-	0%	180 325	100 %	-	0%
P1/OS2/RA1/A16/Ac4 : Estimation de l'évolution de la biomasse halieutique	CRODT	1	-	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000	300 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A16/Ac5 : Mise en place d'une base de données de suivi, contrôle et surveillance à la direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP) et acquisition de matériel destiné aux activités statistiques	DPSP	1	-	11 150	11 150	-	-	22 300	-	0%	-	0%	22 300	100%
P1/OS2/RA1/A17 : Production des statistiques environnementales			74 875	230 020	315 645	295 645	70 145	986 330	812 092	82%	149 750	15%	24 488	2%
P1/OS2/RA1/A17/Ac1 : Production du rapport de dénombrement de la faune dans les zones amodiées (chasse autorisée)	DEFCCS	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A17/Ac2 : Production d'un rapport annuel sur la situation des campagnes nationales sur le reboisement, l'exploitation forestière, la chasse, la lutte contre les feux de brousse	DEFCCS	1	-	85 000	245 500	225 500	-	556 000	556 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A17/Ac3 : Production d'un rapport annuel de suivi biologique des aires marines communautaires protégées	DAMCP	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA1/A17/Ac4 : Dénombrement International des oiseaux d'eau au Sénégal	DPN	1	-	11 023	11 023	11 023	11 023	44 092	44 092	100%	-	0%	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA1/A17/Ac5 : Dénombrement de la faune aviaire de la réserve de Ndiaël	DPN	1	-	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000	12 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A17/Ac6 : Evaluation de la productions forestières (ligneuses et non ligneuses) et cynégétiques	DEFCCS	1	-	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	200 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A17/Ac7 : Dénombrement de la grande et moyenne faune mammalienne diurne et terrestre dans les parcs et réserves du Sénégal	DPN	1	-	6 122	6 122	6 122	6 122	24 488	-	0%	-	0%	24 488	100%
P1/OS2/RA1/A17/Ac8 : Mise en place des outils de collecte des données des mines et de la géologie	DMG	1	74 875	74 875	-	-	-	149 750	-	0%	149 750	100%	-	0%
P1/OS2/RA1/A18 : Production des statistiques sur les TIC			-	108 000	108 000	108 000	108 000	432 000	432 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A18/Ac1 : Production du tableau de bord des indicateurs (voix, données et interconnexion) de la qualité de service technique des opérateurs.	ARTP	1	-	8 000	8 000	8 000	8 000	32 000	32 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A18/Ac2 : Réalisation de campagnes de mesure sur les numéros d'urgences, la qualité des services et de la couverture	ARTP	1	-	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000	400 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A19 : Production des statistiques de commerce			-	150 000	50 000	50 000	50 000	300 000	300 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A19/Ac1 : Production du rapport trimestriel sur la structure des prix et les stocks des principaux produits de consommations courantes	DCI	1	-	150 000	50 000	50 000	50 000	300 000	300 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A20 : Production des statistiques de transport terrestre			1 000	81 000	1 000	1 000	1 000	85 000	5 000	6%	80 000	94%	-	0%
P1/OS2/RA1/A20/Ac1 : Production du rapport sur le trafic	CETUD	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA1/A20/Ac2 : Production du rapport sur les externalités négatives des transports	CETUD	1	-	80 000	-	-	-	80 000	-	0%	80 000	100%	-	0%
P1/OS2/RA2 : Les recensements et Enquêtes périodiques sont régulièrement organisés et de nouvelles Enquêtes sont mises en œuvre														
P1/OS2/RA2/A1 : Réalisation du recensement général de la population			-	-	5 903 900	98 363	16 394 864	22 397 127	20 157 414	90%	-	0%	22 397 127	10%
P1/OS2/RA2/A1/Ac1 : Réalisation de la Cartographie du Recensement Général de la population et de l'habitat	DSDS/ANSND	1	-	-	4 063 756	-	-	4 063 756	3 657 380	90%	-	0%	406 376	10%
P1/OS2/RA2/A1/Ac2 : Réalisation du recensement pilote du RGPHAE	DSDS/ANSND	1	-	-	-	98 363	-	98 363	88 527	90%	-	0%	9 836	10%
P1/OS2/RA2/A1/Ac3 : Dénombrement	DSDS/ANSND	1	-	-	-	-	14 223 797	14 223 797	12 801 417	90%	-	0%	1 422 380	10%
P1/OS2/RA2/A1/Ac4 : Réalisation de l'EPC	DSDS/ANSND	1	-	-	-	-	110 558	110 558	99 502	90%	-	0%	11 056	10%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA2/A1/Ac5 : Traitement	DSDS/ANSD	1	-	-	-	-	1 494 944	1 494 944	1 345 450	90%	-	0%	149 494	10%
P1/OS2/RA2/A1/Ac6 : Analyse/Diffusion du Recensement	DSDS/ANSD	1	-	-	-	-	565 565	565 565	509 009	90%	-	0%	56 557	10%
P1/OS2/RA2/A1/Ac7 : Coordination du RGPH	DSDS/ANSD	1	-	-	1 840 144	-	-	1 840 144	1 656 130	90%	-	0%	184 014	10%
P1/OS2/RA2/A2 : Réalisation des recensements du secteur de l'agriculture (au sens large)			207 350	2 780 190	1 837 578	1 124 665	126 334	6 076 116	-	0%	-	0%	6 076 116	100%
P1/OS2/RA2/A2/Ac1 : Réalisation du Recensement national de l'agriculture RNAE	DAPSA/ANSD	1	207 350	2 710 190	1 837 578	1 124 665	126 334	6 006 116	-	0%	-	0%	6 006 116	100%
P1/OS2/RA2/A2/Ac2 : Réalisation du recensement des cuvettes et bas-fonds rizières	DAPSA	1	-	70 000	-	-	-	70 000	-	0%	-	0%	70 000	100%
P1/OS2/RA2/A2/Ac3 : Réalisation d'inventaires forestiers	DEFCCS	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A3 : Réalisation des recensements généraux des entreprises			-	95 000	6 080 000	-	-	6 175 000	39 000	1%	-	0%	6 136 000	99%
P1/OS2/RA2/A3/Ac1 : Réalisation du Recensement Général des Entreprises (RGE)	DSECN/ANSD	1	-	-	6 000 000	-	-	6 000 000	-	0%	-	0%	6 000 000	100%
P1/OS2/RA2/A3/Ac2 : Cartographie des entreprises industrielles	DRI	1	-	50 000	50 000	-	-	100 000	-	0%	-	0%	100 000	100%
P1/OS2/RA2/A3/Ac3 : Collecte et publication des données sur les brevets et Normes	DRI	1	-	3 000	-	-	-	3 000	-	0%	-	0%	3 000	100%
P1/OS2/RA2/A3/Ac4 : Recensement des entreprises agréées à l'UEMOA à la CEDEAO	DRI	1	-	3 000	-	-	-	3 000	-	0%	-	0%	3 000	100%
P1/OS2/RA2/A3/Ac5 : Réalisation du recensement de la situation légale ou illégale des SFD	DRS/SFD	2	-	-	30 000	-	-	30 000	-	0%	-	0%	30 000	100%
P1/OS2/RA2/A3/Ac6 : Enquête de référence sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire	Min. Microfinance et ESS	1	-	39 000	-	-	-	39 000	39 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A3/Ac7 : Réalisation du Recensement scolaire (prenant en compte les écoles arabes)	DPRE/MEN	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A3/Ac8 : Réalisation du Recensement des daaras	DPRE/MEN	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A4 : Réalisation des enquêtes démographiques et de santé			438 000	1 433 936	3 383 736	953 635	3 578 209	9 787 517	7 717 940	79%	-	0%	2 069 576	21%
P1/OS2/RA2/A4/Ac1 : Réalisation de l'Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples (EDS-MICS)	DSDS/ANSD/MS AS	1	-	-	3 239 946	-	3 578 209	6 818 155	6 818 155	100%	-	0%	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA2/A4/Ac2 : Réalisation de l'Enquête démographique et de santé Continue (EDSC)	DSDS/ANSD/MS AS	1	438 000	459 000	1 370	1 416	-	899 785	899 785	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A4/Ac3 : Réalisation de l'Enquête nationale auprès des ménages sur les faits d'état-civil	DSDS/ANSD/MS AS	1	-	100 250	-	100 250	-	200 500	-	0%	-	0%	200 500	100%
P1/OS2/RA2/A4/Ac4 : Réalisation de l'Enquête nationale sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal (EMUS)	DSDS/ANSD/MS AS	1	-	-	-	1 970	-	1 970	-	0%	-	0%	1 970	100%
P1/OS2/RA2/A4/Ac5 : Réalisation de l'Enquête nationale sur les causes de décès avec l'approche de l'autopsie verbale (AV)	DSDS/ANSD/MS AS	1	-	-	-	850 000	-	850 000	-	0%	-	0%	850 000	100%
P1/OS2/RA2/A4/Ac6 : Réalisation de l'Enquête mondiale sur le tabagisme au Sénégal (GATS)	DSDS/ANSD/MS AS	1	-	874 686	-	-	-	874 686	-	0%	-	0%	874 686	100%
P1/OS2/RA2/A4/Ac7 : Réalisation de l'Enquête sur les Maladies chroniques au Sénégal (STEPS-WISE)	DSDS/ANSD/MS AS	1	-	-	142 420	-	-	142 420	-	0%	-	0%	142 420	100%
P1/OS2/RA2/A5 : Réalisation des enquêtes sociales et de pauvreté			250 000	2 600 549	2 321 342	2 710 726	2 521 655	10 404 271	250 000	2%	464 000	4%	9 690 271	93%
P1/OS2/RA2/A5/Ac1 : Réalisation de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS)	DSDS/ANSD/MS AS	1	-	1 061 000	-	1 170 000	-	2 231 000	-	0%	-	0%	2 231 000	100%
P1/OS2/RA2/A5/Ac2 : Réalisation de l'Enquête régionale sur l'emploi et secteur informel (ERI-ESI)	DSDS/ANSD	1	-	-	1 471 532	-	1 619 579	3 091 111	-	0%	-	0%	3 091 111	100%
P1/OS2/RA2/A5/Ac3 : Réalisation de l'Enquête Pauvreté et Structures familiales (EPSF)	DSDS/ANSD/MS AS	2	-	195 676	-	-	-	195 676	-	0%	-	0%	195 676	100%
P1/OS2/RA2/A5/Ac4 : Réalisation de l'Enquête listening to Sénégal (L2S)	DSDS/ANSD	1	-	669 473	689 810	710 676	732 076	2 802 035	-	0%	-	0%	2 802 035	100%
P1/OS2/RA2/A5/Ac5 : Réalisation de l'Enquête Budget Temps (EBT)	DSDS/ANSD	1	-	100 000	-	830 050	-	930 050	-	0%	-	0%	930 050	100%
P1/OS2/RA2/A5/Ac6 : Réalisation de l'Enquête sur les Violences basées sur le Genre (EVG)	DSDS/ANSD	1	-	90 400	-	-	-	90 400	-	0%	-	0%	90 400	100%
P1/OS2/RA2/A5/Ac7 : Enquête Eau-Assainissement-Hygiène (WASH)	CPCSP ex PEPAM & ANSD (convention)	1	-	350 000	-	-	-	350 000	-	0%	350 000	100 %	-	0%
P1/OS2/RA2/A5/Ac8 : Etude économétrique sur les relations intersectorielles eau/assainissement-santé-éducation-emploi et développement	CPCSP ex PEPAM	1	-	64 000	-	-	-	64 000	-	0%	64 000	100 %	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA2/A5/Ac9 : Enquête ménage pour évaluer la satisfaction des ménages sur les services liés à l'eau et l'assainissement dans 3 régions du Sénégal (2ème phase)	CPCSP ex PEPAM	1	-	50 000	-	-	-	50 000	-	0%	50 000	100 %	-	0%
P1/OS2/RA2/A5/Ac10 : Réalisation de l'Enquête nationale sur la Sécurité alimentaire, Nutrition et résilience (ENSANR)	SE/CNSA	1	250 000	-	-	-	-	250 000	250 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A5/Ac11 : Enquête de satisfaction par rapport au permis de construire	DGUA	1	-	20 000	-	-	-	20 000	-	0%	-	0%	20 000	100%
P1/OS2/RA2/A5/Ac12 : Réalisation de l'Enquête village (EV)	DSDS/ANSD	2	-	-	160 000	-	170 000	330 000	-	0%	-	0%	330 000	100%
P1/OS2/RA2/A6 : Réalisation des enquêtes sur le travail et l'emploi			140 000	1 879 962	1 928 830	3 344 682	1 663 654	8 957 128	142 000	2%	-	0%	8 815 128	98%
P1/OS2/RA2/A6/Ac1 : Réalisation de l'enquête de représentativité des organisations patronales	DSTE	1	-	100 000	-	-	-	100 000	-	0%	-	0%	100 000	100%
P1/OS2/RA2/A6/Ac2 : Réalisation de l'enquête sur l'emploi salarié (DASMO et Bilan social)	DSTE	1	-	44 075	44 075	44 075	44 075	176 300	-	0%	-	0%	176 300	100%
P1/OS2/RA2/A6/Ac3 : Réalisation de l'enquête nationale sur les IPM	DSTE	1	-	39 943	-	-	-	39 943	-	0%	-	0%	39 943	100%
P1/OS2/RA2/A6/Ac4 : Réalisation de l'enquête sur les comités d'hygiène et sécurité au travail	DSTE	1	-	-	41 443	-	-	41 443	-	0%	-	0%	41 443	100%
P1/OS2/RA2/A6/Ac5 : Réalisation de l'Enquête nationale sur le Travail des Enfants (ENTES)	DSDS/ANSD	1	-	-	300 000	-	-	300 000	-	0%	-	0%	300 000	100%
P1/OS2/RA2/A6/Ac6 : Réalisation de l'Enquête trimestrielle sur l'Emploi au Sénégal (ENES)	DSDS/ANSD	1	140 000	140 000	1 519 311	1 568 654	1 619 579	4 987 544	-	0%	-	0%	4 987 544	100%
P1/OS2/RA2/A6/Ac7 : Réalisation de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM)	DSDS/ANSD/MS AS	1	-	1 537 944	-	1 631 953	-	3 169 897	-	0%	-	0%	3 169 897	100%
P1/OS2/RA2/A6/Ac8 : Réalisation de l'Enquête Emploi dans le secteur moderne	DSECN/ANSD	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A6/Ac9 : Réalisation de l'enquête emploi agricole (au sens large)	DAPSA	2	-	-	-	80 000	-	80 000	80 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A6/Ac10 : Réalisation de l'enquête de satisfaction des usagers de la Direction de la Solde (troisième âge et personnes à mobilité réduite)	DS/MFB	1	-	18 000	-	-	-	18 000	18 000	100%	-	0%	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA2/A6/Ac11 : Enquête de satisfaction des usagers sur le processus de déconcentration des compétences de la Solde au niveau des régions	DS/MFB	1	-	-	24 000	-	-	24 000	24 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A6/Ac12 : Enquête sur les effectifs de la fonction publique (répartition géographique, CNI, grappe familiale)	DS/MFB	1	-	-	-	20 000	-	20 000	20 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A6/Ac13 : Réalisation de l'enquête sur l'impact de la mise en place du Front office sur les usagers de la Solde et sur les agents de la Direction de la Solde	DS/MFB	2	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A7 : Réalisation des enquêtes économiques et conjoncturelles			-	338 000	634 480	315 000	210 000	1 497 480	1 010 000	67%	-	0%	487 480	33%
P1/OS2/RA2/A7/Ac1 : Réalisation de l'Enquête sur le tourisme interne et émetteur	DSECN/ANSD	1	-	33 000	-	-	-	33 000	-	0%	-	0%	33 000	100%
P1/OS2/RA2/A7/Ac2 : Réalisation de l'enquête trimestrielle sur le commerce international des services	DSECN/ANSD	1	-	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000	120 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A7/Ac3 : Réalisation d'une enquête sur les flux transfrontaliers non enregistrés	DSECN/ANSD	1	-	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000	-	0%	-	0%	120 000	100%
P1/OS2/RA2/A7/Ac4 : Réalisation de l'Enquête sur la démographie des entreprises	DSECN/ANSD	1	-	60 000	-	-	-	60 000	60 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A7/Ac5 : Réalisation de l'Enquête de mise à jour du Répertoire des entreprises et associations	DSECN/ANSD	1	-	-	-	105 000	-	105 000	105 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A7/Ac6 : Réalisation de l'Enquête sur le loyer à Dakar	DSECN/ANSD	1	-	-	100 000	-	-	100 000	100 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A7/Ac7 : Réalisation de l'Enquête sur l'offre et la demande touristiques	DSECN/ANSD	2	-	-	115 000	-	-	115 000	-	0%	-	0%	115 000	100%
Réalisation de l'enquête sur les flux de transports terrestres entre la banlieue lointaine et Dakar	DTR	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A7/Ac8 : Réalisation de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement des entreprises	DSECN/ANSD	1	-	25 000	-	-	-	25 000	25 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A7/Ac9 : Réalisation de l'Enquête TIC	DSECN/ANSD/A RTP	2	-	150 000	150 000	150 000	150 000	600 000	600 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A7/Ac10 : Réalisation de l'Enquête sur l'inclusion financière au Sénégal	DRS/SFD ; DSECN/ANSD	2	-	-	200 000	-	-	200 000	-	0%	-	0%	200 000	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA2/A7/Ac11 : Réalisation de l'Enquête sur le statut des Elus des SFD	DRS/SFD	2	-	10 000	-	-	-	10 000	-	0%	-	0%	10 000	100%
P1/OS2/RA2/A7/Ac12 : Réalisation de l'Enquête de rénovation de la base de l'Indice harmonisé des prix à la consommation	DSECN/ANSD	1	-	-	9 480	-	-	9 480	-	0%	-	0%	9 480	100%
P1/OS2/RA2/A8 : Réalisation des enquêtes agricoles (au sens large)			-	856 486	513 130	513 130	728 465	2 611 211	1 316 996	50%	-	0%	1 294 215	50%
P1/OS2/RA2/A8/Ac1 : Réalisation de l'Enquête sur les superficies irriguées et irrigables	DAPSA/DHORT	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A8/Ac2 : Réalisation de l'Enquête agricole annuelle (AGRIS)	DAPSA	1	-	143 114	143 114	143 114	143 114	572 456	572 456	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A8/Ac3 : Réalisation d'enquêtes de surveillance et de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	SE/CNSA	1	-	80 000	80 000	80 000	80 000	320 000	320 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A8/Ac4 : Réalisation de l'Enquête sur les prix aux producteurs des produits agricoles	DAPSA	1	-	53 707	53 707	53 707	53 707	214 828	-	0%	-	0%	214 828	100%
P1/OS2/RA2/A8/Ac5 : Réalisation de l'Etude sur le potentiel irrigable	DAPSA	1	-	10 000	-	-	-	10 000	-	0%	-	0%	10 000	100%
P1/OS2/RA2/A8/Ac6 : Réalisation de l'Enquête sur l'approvisionnement des grandes villes en céréales locales	DAPSA	1	-	14 000	14 000	14 000	14 000	56 000	-	0%	-	0%	56 000	100%
P1/OS2/RA2/A8/Ac7 : Réalisation de l'Enquête semences (réserves personnelles, semences certifiées)	DAPSA	1	-	96 974	96 974	96 974	96 974	387 896	-	0%	-	0%	387 896	100%
P1/OS2/RA2/A8/Ac8 : Réalisation de l'Enquête de décrue	DAPSA	1	-	30 450	30 450	30 450	30 450	121 800	-	0%	-	0%	121 800	100%
P1/OS2/RA2/A8/Ac9 : Réalisation de l'Enquête sur les pertes post récolte	DAPSA	1	-	215 335	-	-	215 335	430 670	-	0%	-	0%	430 670	100%
P1/OS2/RA2/A8/Ac10 : Réalisation de l'Enquête sur la destination (emploi) des produits agricoles	DAPSA	1	-	34 032	-	-	-	34 032	-	0%	-	0%	34 032	100%
P1/OS2/RA2/A8/Ac11 : Réalisation de l'Enquête horticole annuelle	DHORT	1	-	94 885	94 885	94 885	94 885	379 540	379 540	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A8/Ac12 : Réalisation de l'Enquête de productivité des troupeaux	Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi Evaluation (CEPSE)	1	-	45 000	-	-	-	45 000	45 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A8/Ac13 : Réalisation de l'Enquête sur les abattages domestiques	DIREL	1	-	38 989	-	-	-	38 989	-	0%	-	0%	38 989	100%
P1/OS2/RA2/A9 : Réalisation des enquêtes sur la mobilité des usagers des transports terrestres			-	-	-	4 000	150 000	154 000	-	0%	-	0%	154 000	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA2/A9/Ac1 : Réalisation de l'enquête ménage sur la mobilité, le transport et l'accès aux services urbains dans l'agglomération de Dakar	CETUD	2	-	-	-	-	150 000	150 000	-	0%	-	0%	150 000	100%
P1/OS2/RA2/A9/Ac2 : Réalisation de l'enquête embarquée : temps de parcours	CETUD	2	-	-	-	2 000	-	2 000	-	0%	-	0%	2 000	100%
P1/OS2/RA2/A9/Ac3 : Réalisation de l'enquête sur l'occupation visuelle des transports en commun : Montées-Descentes	CETUD	2	-	-	-	2 000	-	2 000	-	0%	-	0%	2 000	100%
P1/OS2/RA2/A10 : Réalisation des enquêtes sur les sciences, technologie et innovation			-	-	104 109	-	104 109	208 217	-	0%	-	0%	208 217	100%
P1/OS2/RA2/A10/Ac1 : Réalisation de l'Enquête sciences, technologie et innovation (STI)	DGRI/CEP/MES RI	1	-	-	104 109	-	104 109	208 217	-	0%	-	0%	208 217	100%
P1/OS2/RA2/A11 : Réalisation des études sur les Systèmes Financiers Décentralisés			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A11/Ac1 : Réalisation de l'Etude sur la transformation institutionnelle des SFD de grande taille	DRS/SFD	2	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A11/Ac2 : Réalisation de l'Etude sur la problématique de l'accès aux SFD	DRS/SFD	2	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A11/Ac3 : Réalisation de l'Etude sur l'impact de la baisse du taux effectif global (TEG) des SFD	DRS/SFD	2	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A11/Ac4 : Réalisation de l'Etude sur la finance digitale et des enjeux pour les SFD	DRS/SFD	2	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A12 : Réalisation des études économiques			43 700	255 070	274 550	126 700	196 700	896 720	475 500	53%	8 370	1%	412 850	46%
P1/OS2/RA2/A12/Ac1 : Réalisation de l'Etude monographique sur les services immobiliers du logement	DSECN/ANSND	2	-	-	100 000	-	-	100 000	-	0%	-	0%	100 000	100%
P1/OS2/RA2/A12/Ac2 : Mise à jour des outils de prévisions et de simulation d'impacts	DGPPE/DPEE	1	-	15 000	-	15 000	-	30 000	30 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A12/Ac3 : Réalisation de 3 études à caractère économique et politique par an	DGPPE/DPEE	1	11 700	11 700	11 700	11 700	11 700	58 500	58 500	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A12/Ac4 : Etudes monographiques pour les besoins des comptes nationaux	DSECN/ANSND	1	-	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	200 000	100%	-	0%	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA2/A12/Ac5 : Réalisation d'une étude sur la situation de référence de l'économie sociale et solidaire	Min. Microfinance et ESS	1	-	30 000	-	-	-	30 000	-	0%	-	0%	30 000	100%
P1/OS2/RA2/A12/Ac6 : Production des comptes satellites de l'environnement	DSECN/ANSD	1	20 000	30 000	-	-	85 000	135 000	135 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A12/Ac7 : Production des comptes satellites de la pêche	DSECN/ANSD	1	-	60 000	20 000	-	-	80 000	-	0%	-	0%	80 000	100%
P1/OS2/RA2/A12/Ac8 : Production des comptes satellites du tourisme	DSECN/ANSD	1	-	-	15 000	-	25 000	40 000	-	0%	-	0%	40 000	100%
P1/OS2/RA2/A12/Ac9 : Production des comptes satellites de l'élevage	Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi Evaluation (CEPSE)	2	-	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	-	0%	-	0%	100 000	100%
P1/OS2/RA2/A12/Ac10 : Production des comptes satellites de la culture	min. Culture	1	-	-	40 000	-	-	40 000	40 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A12/Ac11 : Etude sur l'offre de biens et services créés par l'économie sociale et solidaire	Min. Microfinance et ESS	1	-	-	12 850	-	-	12 850	-	0%	-	0%	12 850	100%
P1/OS2/RA2/A12/Ac12 : Etude statistique sur les emplois verts	ANSD	1	-	8 370	-	-	-	8 370	-	0%	8 370	100%	-	0%
P1/OS2/RA2/A12/Ac13 : Réalisation de l'étude sur l'extraction de sable	DSECN/ANSD	1	12 000	-	-	-	-	12 000	12 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A12/Ac14 : Mise à jour de l'étude sur la contribution des PME au développement économique	ADPME	1	-	25 000	-	25 000	-	50 000	-	0%	-	0%	50 000	100%
P1/OS2/RA2/A13 : Réalisation des études agricoles (au sens large)			272 986	318 299	459 229	329 486	70 000	1 449 998	13 500	1%	1 156 498	80%	280 000	19%
P1/OS2/RA2/A13/Ac1 : Estimation et cartographie des superficies des terres agricoles récupérées par GDT	DAPSA	1	-	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000	-	0%	-	0%	80 000	100%
P1/OS2/RA2/A13/Ac2 : Estimation et cartographie des superficies des terres agricoles et forestières sous GDT	DAPSA/DEFCCS	1	-	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	-	0%	-	0%	200 000	100%
P1/OS2/RA2/A13/Ac3 : Etude économétrique sur les relations intersectorielles eau/assainissement-santé-éducation-emploi et développement	CPCSP ex PEPAM	1	-	64 000	-	-	-	64 000	-	0%	64 000	100%	-	0%
P1/OS2/RA2/A13/Ac4 : Cartographie dynamique et interactive des ressources en eau	DGPPE	1	13 500	-	-	-	-	13 500	13 500	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A13/Ac5 : Etudes d'élaboration de SDAGE Casamance et Sénégal Oriental	DGPPE	1	121 486	182 229	182 229	121 486	-	607 429	-	0%	607 429	100%	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS2/RA2/A13/Ac6 : Etudes d'élaboration de SDAGE du Bassin Arachidier, du Cap-Vert et de la Vallée du fleuve Sénégal	DGPRES	1	138 000	2 070	207 000	138 000	-	485 070	-	0%	485 070	100 %	-	0%
P1/OS2/RA2/A14 : Réalisation d'études sur les jeunes			-	1 255 980	13 082	-	-	1 269 062	1 269 062	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A14/Ac1 : Réalisation d'une étude sur la géolocalisation des associations de jeunes	CEPSE/MJ	2	-	-	13 082	-	-	13 082	13 082	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A14/Ac2 : Réalisation d'une étude sur la pratique de l'éducation populaire	CEPSE/MJ	1	-	16 900	-	-	-	16 900	16 900	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A14/Ac3 : Réalisation d'une étude sur les projets d'emploi des jeunes	CEPSE/MJ	1	-	1 239 080	-	-	-	1 239 080	1 239 080	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA2/A14/Ac4 : Réalisation d'une étude sur l'impact du financement des projets d'emploi des jeunes	MJ	2	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA2/A15 : Réalisation d'études au niveau local			-	318 771	35 000	-	-	353 771	-	0%	-	0%	353 771	#DIV/0!
P1/OS2/RA2/A15/Ac1 : Réalisation d'une monographie sur la filière riz à Saint-Louis	ANSD/SL	2	-	50 000	-	-	-	50 000	-	0%	-	0%	50 000	100%
P1/OS2/RA2/A15/Ac2 : Réalisation d'une monographie sur la production horticole à Thiès	ANSD/TH	2	-	-	35 000	-	-	35 000	-	0%	-	0%	35 000	100%
P1/OS2/RA2/A15/Ac3 : Réalisation de l'étude diagnostique sur les "entreprises engagées dans une démarche RSE et RST"	ADL/MCTDAT	1	-	117 377	-	-	-	117 377	-	0%	-	0%	117 377	100%
P1/OS2/RA2/A15/Ac4 : Réalisation de l'étude de faisabilité de la mise en place d'indice de développement local (IDL)	ADL/MCTDAT	1	-	151 394	-	-	-	151 394	-	0%	-	0%	151 394	100%
P1/OS2/RA2/A16 : Réalisation des études sur le genre			-	155 000	126 450	80 000	50 000	411 450	-	0%	211 450	51%	200 000	49%
P1/OS2/RA2/A16/Ac1 : Réalisation d'une étude sur la participation politique des femmes (ONP)	ONP	1	-	80 000	-	-	-	80 000	-	0%	80 000	100 %	-	0%
P1/OS2/RA2/A16/Ac2 : Réalisation d'une étude sur les disparités et discrimination dans les lois et règlements sur le genre (ONP)	ONP	1	-	-	51 450	-	-	51 450	-	0%	51 450	100 %	-	0%
P1/OS2/RA2/A16/Ac3 : Réalisation de l'étude sur l'audit genre de trois ministères (Femme, Micro finance, Intérieur) (DEEG)	DEEG/MFFGPE	1	-	25 000	25 000	30 000	-	80 000	-	0%	80 000	100 %	-	0%
P1/OS2/RA2/A17/Ac1 : Production du rapport de synthèse sur les ODD	ANSD	1	-	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	-	0%	-	0%	200 000	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
									Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
P1/OS2/RA3 : Des dispositifs de production dans les domaines non ou insuffisamment couverts sont mis en place et fonctionnent														
P1/OS2/RA3/A1 : Amélioration des dispositifs de production			48 000	768 257	330 611	452 017	307 221	1 906 106	136 000	7%	48 000	3%	1 722 106	90%
P1/OS2/RA3/A1/Ac1 : Mise en place d'un système d'information national (SYNPA) intégré et harmonisé sur la pêche et l'aquaculture	CEP/Pêche	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA3/A1/Ac2 : Elargissement du dispositif de collecte et d'animation de l'Observatoire national des Territoires (ONT)	ADL/MCTDAT	1	-	183 120	205 933	217 340	223 043	829 436	-	0%	-	0%	829 436	100%
P1/OS2/RA3/A1/Ac3 : Elargissement de la couverture du DHIS2 au secteur privé de la santé	DPRS/MSAS	1	-	34 520	11 420	11 420	11 420	68 779	-	0%	-	0%	68 779	100%
P1/OS2/RA3/A1/Ac4 : Développement d'une approche pilote de la campagne statistique de l'éducation à partir de l'application Kobotoolbox	DPRE/MEN	1	-	49 828	49 258	49 258	58 758	207 100	-	0%	-	0%	207 100	100%
P1/OS2/RA3/A1/Ac5 : Mise en place d'un SI central et régional sur les micro données et métadonnées relatives au genre (ONP)	ONP	1	-	12 000	4 000	4 000	4 000	24 000	-	0%	24 000	100 %	-	0%
P1/OS2/RA3/A1/Ac6 : Mise en place du Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT)	DSTE	1	-	230 000	50 000	160 000	-	440 000	-	0%	-	0%	440 000	100%
P1/OS2/RA3/A1/Ac7 : Mise en place d'un Système d'information et d'analyse budgétaire des Collectivités territoriales	ADL/MCTDAT	1	-	23 000	-	-	-	23 000	-	0%	-	0%	23 000	100%
P1/OS2/RA3/A1/Ac8 : Suivi et entretien de la plateforme MESRISTATS.COM	CEP/MESRI	1	-	3 000	-	-	-	3 000	-	0%	-	0%	3 000	100%
P1/OS2/RA3/A1/Ac9 : Système intégré de Gestion de la Direction de l'Administration pénitentiaire (SYGDAP)	DAP	2	48 000	48 000	10 000	10 000	10 000	126 000	24 000	19%	24 000	19%	78 000	62%
P1/OS2/RA3/A1/Ac10 : Gestion intégrée des Opérations de Secours (GIOS)	BNSP	1	-	72 790	-	-	-	72 790	-	0%	-	0%	72 790	100%
P1/OS2/RA3/A1/Ac11 : Création d'un web masque (transmission et traitement web des informations financières des SFD)	DRS/SFD	1	-	22 000	-	-	-	22 000	22 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA3/A1/Ac12 : Elargissement de la couverture du système d'alerte précoce au-delà des données financières	DRS/SFD	2	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS2/RA3/A1/Ac13 : Conception d'un système de mesure des risques financiers	DRS/SFD	2	-	10 000	-	-	-	10 000	10 000	100%	-	0%	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
									Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
P1/OS2/RA3/A1/Ac14 : Mise en place d'un système d'information des transports urbains	CETUD	1	-	80 000	-	-	-	80 000	80 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA3/A2 : Réorganisation du système d'identification des unités économiques			-	288 405	218 385	196 825	288 405	992 020	992 020	100%	-	0%	-	0%
P1/OS2/RA3/A2/Ac1 : Mise en œuvre du schémas directeur NINEA	DSECN/ANSND	1	-	288 405	218 385	196 825	288 405	992 020	992 020	100%	-	0%	-	0%
P1/OS3 : Mettre en œuvre une stratégie pour une meilleure prise en compte de la décentralisation dans la production et l'analyse des statistiques			-	313 672	712 884	318 990	165 543	1 511 090	311 000	21%	-	0%	1 200 090	79%
P1/OS3/RA1 : La couverture des besoins en information des acteurs locaux est améliorée														
P1/OS3/RA1/A1 : Production des comptes économiques régionaux			-	78 000	188 000	-	-	266 000	266 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS3/RA1/A1/Ac1 : Production des comptes économiques régionaux	DSECN/ANSND	1	-	78 000	188 000	-	-	266 000	266 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS3/RA1/A2 : Réalisation d'études monographiques régionales			-	235 672	524 884	318 990	165 543	1 245 090	45 000	4%	-	0%	1 200 090	96%
P1/OS3/RA1/A2/Ac1 : Réalisation de l'étude monographique sur le commerce et l'artisanat dans la région de Diourbel	ANSND/DL	2	-	-	45 000	-	-	45 000	45 000	100%	-	0%	-	0%
P1/OS3/RA1/A2/Ac2 : Mise en place de plateforme conférence régional d'harmonisation dans chaque SRSD	DMIS/ANSND	1	-	6 000	14 000	-	-	20 000	-	0%	-	0%	20 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac3 : Réalisation de l'étude sur les flux commerciaux autour du marché Diaobé dans la région de Kolda	ANSND/KD	1	-	-	25 000	-	-	25 000	-	0%	-	0%	25 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac4 : Réalisation de l'étude monographique sur le phosphate (Kanel) dans la région de Matam	ANSND/MT	1	-	-	25 000	-	-	25 000	-	0%	-	0%	25 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac5 : Réalisation de l'étude monographique du secteur de l'élevage dans la région de Matam	ANSND/MT	1	-	-	-	50 000	-	50 000	-	0%	-	0%	50 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac6 : Monographie du secteur agricole dans la région de Tambacounda	ANSND/TC	1	-	-	-	50 000	-	50 000	-	0%	-	0%	50 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac7 : Réalisation de l'étude monographique du secteur de l'agroalimentaire dans la région de Kaolack	ANSND/KL	1	-	-	45 000	-	-	45 000	-	0%	-	0%	45 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac8 : Réalisation de l'étude sur la filière du sel dans les régions de Kaolack et Fatick	ANSND/FK	1	-	-	-	55 000	-	55 000	-	0%	-	0%	55 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac9 : Etude sur l'impact de la migration sur l'économie régionale dans la région de Louga	ANSND/LG	1	-	-	45 000	-	-	45 000	-	0%	-	0%	45 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac10 : Enquête sur les enfants de la rue de la région de Dakar	ANSND/DK	1	-	-	35 000	-	-	35 000	-	0%	-	0%	35 000	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P1/OS3/RA1/A2/Ac11 : Etude sur la filière anacarde dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda	ANSD/ZG	1	-	50 000	100 000	-	-	150 000	-	0%	-	0%	150 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac12 : Etude sur les potentialités en matière d'emploi à Ziguinchor	ANSD/ZG	1	-	-	30 000	-	-	30 000	-	0%	-	0%	30 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac13 : Etude sur l'artisanat dans la région de Kaffrine	ANSD/KF	1	-	25 000	-	-	-	25 000	-	0%	-	0%	25 000	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac14 : Production du rapport de suivi de l'utilisation des ressources financières des collectivités territoriales	ADL/MCTDAT	1	-	110 496	110 496	110 496	110 496	441 984	-	0%	-	0%	441 984	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac15 : Production rapport annuel de l'Observatoire national des territoires et des tableaux de bord des collectivités territoriales en chiffres	ADL/MCTDAT	1	-	44 176	50 388	53 494	55 047	203 106	-	0%	-	0%	203 106	100%
P1/OS3/RA1/A2/Ac16 : Production du rapport sur les mesures de performance des collectivités territoriales	ADL/MCTDAT	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P1/OS4 : Mettre en œuvre une stratégie pour une meilleure prise en compte du genre dans la production et l'analyse des statistiques			-	135 808	180 800	175 808	85 806	578 222	3 002	1%	575 220	99%	-	0%
P1/OS4/RA1 : La couverture des besoins en information pour le genre est améliorée														
P1/OS4/RA1/A1 : Production des statistiques sensibles au genre			-	135 808	180 800	175 808	85 806	578 222	3 002	1%	575 220	99%	-	0%
P1/OS4/RA1/A1/Ac1 : Production d'un guide méthodologique et didactique et de promotion de l'Equité et l'Egalité de Genre	DEEG	1	-	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000	-	0%	60 000	100 %	-	0%
P1/OS4/RA1/A1/Ac2 : Renforcement des capacités des sectoriels dans la production et l'utilisation des statistiques sensibles au genre	DEEG/ANSD	1	-	35 000	50 000	75 000	-	160 000	-	0%	160 000	100 %	-	0%
P1/OS4/RA1/A1/Ac3 : Production du rapport thématique genre	DEEG	1	-	6 000	6 000	6 000	6 000	24 000	-	0%	24 000	100 %	-	0%
P1/OS4/RA1/A1/Ac4 : Production du rapport sur la revue annuelle conjointe	DEEG	1	-	12 000	12 000	12 000	12 000	48 000	-	0%	48 000	100 %	-	0%
P1/OS4/RA1/A1/Ac5 : Production du rapport d'analyse genre à partir des recensements et enquêtes de l'ANSD	ANSD	1	-	17 000	17 000	17 000	17 000	68 000	-	0%	68 000	100 %	-	0%
P1/OS4/RA1/A1/Ac6 : Elaboration de plans d'institutionnalisation du genre (PIG) (DEEG)	DEEG/MFFGPE	1	-	15 000	15 000	15 000	-	45 000	-	0%	45 000	100 %	-	0%
P1/OS4/RA1/A1/Ac7 : Actualisation de la base de données de l'indice de l'autonomisation de la femme (ONP)	ONP	1	-	2 900	2 900	2 900	2 900	11 600	-	0%	11 600	100 %	-	0%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
									Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
P1/OS4/RA1/A1/Ac8 : Actualisation de la base de données de l'indice de l'égalité homme/femme (ONP)	ONP	1	-	2 900	2 900	2 900	2 900	11 600	-	0%	11 600	100 %	-	0%
P1/OS4/RA1/A1/Ac9 : Réalisation du rapport annuel sur l'égalité homme/femme au niveau central et local (Sédhiou, Kolda, Saint-Louis et Kaolack) (ONP)	ONP	1	-	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000	-	0%	120 000	100 %	-	0%
P1/OS4/RA1/A1/Ac10 : Réalisation du répertoire national des femmes entrepreneures (enquête réalisée et base de données élaborée)	DOFEF	1	-	8	30 000	8	6	30 022	3 002	10%	27 020	90%	-	0%
Pilier stratégique 2 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique			-	80 175	304 515	233 340	277 140	895 170	9 200	1%	-	0%	885 970	99%
P2/OS1 : Mettre en œuvre une politique nationale de diffusion			-	9 200	21 000	4 900	3 500	38 600	9 200	24%	-	0%	29 400	76%
P2/OS1/RA1 : Une politique nationale de diffusion est adoptée														
P2/OS1/RA1/A1 : Elaboration et adoption d'une politique nationale de diffusion			-	9 200	17 500	1 400	-	28 100	9 200	33%	-	0%	18 900	67%
P2/OS1/RA1/A1/Ac1 : Explorer les meilleures pratiques (benchmarking) de diffusion au plan international	ANSD/DMIS	1	-	9 200	-	-	-	9 200	9 200	100%	-	0%	-	0%
P2/OS1/RA1/A1/Ac2 : Effectuer le diagnostic des pratiques de diffusion dans le SSN et Produire le document de politique de diffusion	ANSD/DMIS	1	-	-	17 500	-	-	17 500	-	0%	-	0%	17 500	100%
P2/OS1/RA1/A1/Ac3 : Valider et vulgariser le document de politique de diffusion	ANSD/DMIS	1	-	-	-	1 400	-	1 400	-	0%	-	0%	1 400	100%
P2/OS1/RA2/A1 : Mise en œuvre de la politique nationale de diffusion			-	-	3 500	3 500	3 500	10 500	-	0%	-	0%	10 500	100%
P2/OS1/RA2/A1/Ac1 : Publier annuellement le calendrier de diffusion des différents produits du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	3 500	3 500	3 500	10 500	-	0%	-	0%	10 500	100%
P2/OS1/RA2/A1/Ac2 : Elaborer et publier chaque trimestre un rapport sur le respect du calendrier de publication	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	-	-		-		-	
P2/OS2 : Faciliter l'accès des utilisateurs aux données			-	46 825	59 000	22 800	22 800	151 425	-	0%	-	0%	151 425	100%
P2/OS2/RA1 : L'accès aux données est automatisé														
P2/OS2/RA1/A1 : Automatisation/autonomisation de l'accès aux données			-	30 000	46 200	-	-	76 200	-	0%	-	0%	76 200	100%
P2/OS2/RA1/A1/Ac1 : Faire un état des lieux des différentes plateformes de diffusion qui sont dans le SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	42 000	-	-	42 000	-	0%	-	0%	42 000	100%
P2/OS2/RA1/A1/Ac2 : Améliorer le portail du SSN en y intégrant des fonctionnalités de diffusion axés sur les données	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P2/OS2/RA1/A1/Ac3 : Former les points focaux des structures du SSN à l'utilisation du portail	ANSD/DMIS	1	-	-	1 400	-	-	1 400	-	0%	-	0%	1 400	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P2/OS2/RA1/A1/Ac4 : Favoriser l'utilisation des formats ouverts pour faciliter la ré exploitation des données	ANSD/DMIS	1	-	-	1 400	-	-	1 400	-	0%	-	0%	1 400	100%
P2/OS2/RA1/A1/Ac5 : Prendre en compte les dimensions genre et territorialisation dans les modes de diffusion	ANSD/DMIS	1	-	-	1 400	-	-	1 400	-	0%	-	0%	1 400	100%
P2/OS2/RA1/A1/Ac6 : Mettre en place un entrepôt national des métadonnées des enquêtes et études	ANSD/DMIS	1	-	30 000	-	-	-	30 000	-	0%	-	0%	30 000	100%
P2/OS2/RA2/A1 : Promotion de l'utilisation des micro données			-	16 825	12 800	22 800	22 800	75 225	-	0%	-	0%	75 225	100%
P2/OS2/RA2/A1/Ac1 : Renforcer l'utilisation de la plateforme ANADS par le SSN pour la diffusion des données d'enquête	ANSD/DMIS	1	-	2 800	2 800	2 800	2 800	11 200	-	0%	-	0%	11 200	100%
P2/OS2/RA2/A1/Ac2 : Organiser régulièrement des ateliers de documentation des enquêtes réalisées dans le SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P2/OS2/RA2/A1/Ac3 : Elaborer un guide d'anonymisation des données	ANSD/DMIS	1	-	875	-	-	-	875	-	0%	-	0%	875	100%
P2/OS2/RA2/A1/Ac4 : Former les points focaux des structures du SSN aux techniques d'anonymisation	ANSD/DMIS	1	-	3 150	-	-	-	3 150	-	0%	-	0%	3 150	100%
P2/OS2/RA2/A1/Ac5 : Installer des centres d'accès aux micro données du SSN dans les universités	ANSD/DMIS	1	-	10 000	10 000	20 000	20 000	60 000	-	0%	-	0%	60 000	100%
P2/OS3 : Mettre en œuvre une stratégie nationale de communication			-	-	9 200	9 800	-	19 000	-	0%	-	0%	19 000	100%
P2/OS3/RA1 : Une stratégie nationale de communication est adoptée et mise en œuvre														
P2/OS3/RA1/A1 : Elaboration et adoption d'une stratégie nationale de communication			-	-	9 200	9 800	-	19 000	-	0%	-	0%	19 000	100%
P2/OS3/RA1/A1/Ac1 : Explorer les meilleures pratiques de communication (benchmarking) au plan international	ANSD/DMIS	1	-	-	9 200	-	-	9 200	-	0%	-	0%	9 200	100%
P2/OS3/RA1/A1/Ac2 : Effectuer le diagnostic de la communication au sein du SSN et Produire le document de stratégie de communication	ANSD/DMIS	1	-	-	-	7 000	-	7 000	-	0%	-	0%	7 000	100%
P2/OS3/RA1/A1/Ac3 : Adopter la stratégie	ANSD/DMIS	1	-	-	-	1 400	-	1 400	-	0%	-	0%	1 400	100%
P2/OS3/RA1/A1/Ac4 : Vulgariser la stratégie	ANSD/DMIS	1	-	-	-	1 400	-	1 400	-	0%	-	0%	1 400	100%
P2/OS4 : Promouvoir la recherche et l'analyse approfondie des données			-	-	54 715	25 240	25 740	105 695	-	0%	-	0%	105 695	100%
P2/OS4/RA1 : Le programme d'études et d'analyses approfondies des données est adopté														

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P2/OS4/RA1/A1 : Elaboration et adoption d'un programme d'études et d'analyses approfondies des données			-	-	6 475	-	-	6 475	-	0%	-	0%	6 475	100%
P2/OS4/RA1/A1/Ac1 : Mettre en place une politique de vulgarisation des mémoires et groupes de travail au sein du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	5 600	-	-	5 600	-	0%	-	0%	5 600	100%
P2/OS4/RA1/A1/Ac2 : Evaluer l'impact des centres d'accès aux données installés dans les universités auprès des chercheurs	ANSD/DMIS	1	-	-	875	-	-	875	-	0%	-	0%	875	100%
P2/OS4/RA2/A1 : Mise en œuvre du programme d'études et d'analyses approfondies des données			-	-	48 240	25 240	25 740	99 220	-	0%	-	0%	99 220	100%
P2/OS4/RA2/A1/Ac1 : Mettre en œuvre les propositions issues de l'étude pour la mise place de l'unité de recherche de l'ENSAE	ANSD/DMIS	1	-	-	34 240	25 240	25 740	85 220	-	0%	-	0%	85 220	100%
P2/OS4/RA2/A1/Ac2 : Renforcer la collaboration avec les centres de recherche	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P2/OS4/RA2/A1/Ac3 : Renforcer les capacités sur les outils techniques d'analyses de données	ANSD/DMIS	1	-	-	14 000	-	-	14 000	-	0%	-	0%	14 000	100%
P2/OS5 : Promouvoir la culture statistique			-	24 150	160 600	170 600	225 100	580 450	-	0%	-	0%	580 450	100%
P2/OS5/RA1 : Des outils de vulgarisation des statistiques sont élaborés														
P2/OS5/RA1/A1 : Elaboration d'outils de vulgarisation des statistiques			-	-	148 000	158 000	223 000	529 000	-	0%	-	0%	529 000	100%
P2/OS5/RA1/A1/Ac1 : Equiper les autorités d'outils de consultations des statistiques du Sénégal avec l'application EXECUTIVE MONITOR de la BAD, adossée à l'ODP	ANSD/DMIS	1	-	-	100 000	100 000	175 000	375 000	-	0%	-	0%	375 000	100%
P2/OS5/RA1/A1/Ac2 : Elaborer des outils de vulgarisation destinés aux écoles (plaquettes et brochures)	ANSD/DMIS	1	-	-	5 000	10 000	5 000	20 000	-	0%	-	0%	20 000	100%
P2/OS5/RA1/A1/Ac3 : Elaborer des outils de vulgarisation destinés aux journalistes (plaquettes, brochures et vidéos)	ANSD/DMIS	1	-	-	5 000	5 000	5 000	15 000	-	0%	-	0%	15 000	100%
P2/OS5/RA1/A1/Ac4 : Elaborer des outils de vulgarisation destinés au grand public (plaquettes, brochures et vidéos)	ANSD/DMIS	1	-	-	5 000	10 000	5 000	20 000	-	0%	-	0%	20 000	100%
P2/OS5/RA1/A1/Ac5 : Elaborer des outils de vulgarisation grand public sur les questions de l'équité et de l'égalité (plaquettes, brochures et vidéos)	ANSD/DMIS	1	-	-	25 000	25 000	25 000	75 000	-	0%	-	0%	75 000	100%
P2/OS5/RA1/A1/Ac6 : Editer le bulletin trimestriel sur les activités du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	8 000	8 000	8 000	24 000	-	0%	-	0%	24 000	100%
P2/OS5/RA2/A1 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication digitale			-	8 750	-	-	-	8 750	-	0%	-	0%	8 750	100%
P2/OS5/RA2/A1/Ac1 : Disposer de comptes sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, YouTube, LinkedIn)	ANSD/DMIS	1	-	8 750	-	-	-	8 750	-	0%	-	0%	8 750	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
									Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
P2/OS5/RA2/A1/Ac2 : Former les membres de la cellule de communication du SSN sur les réseaux sociaux	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P2/OS5/RA2/A1/Ac3 : Mettre en place une équipe de Community manager	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P2/OS5/RA3/A1 : Renforcement des capacités des acteurs à comprendre et à utiliser les statistiques			-	15 400	12 600	12 600	2 100	42 700	-	0%	-	0%	42 700	100%
P2/OS5/RA3/A1/Ac1 : Organiser des ateliers de formation destinés aux cibles suivantes : les élus locaux, les parlementaires, le CESE, et le HCCT	ANSD/DMIS	1	-	10 500	10 500	10 500	-	31 500	-	0%	-	0%	31 500	100%
P2/OS5/RA3/A1/Ac2 : Organiser des ateliers de formation pour la presse	ANSD/DMIS	1	-	2 100	2 100	2 100	2 100	8 400	-	0%	-	0%	8 400	100%
P2/OS5/RA3/A1/Ac3 : Organiser des sessions de formation sur les problématiques du genre au profit des acteurs du SSN	ANSD/DMIS	1	-	2 800	-	-	-	2 800	-	0%	-	0%	2 800	100%
Pilier stratégique 3 : Modernisation de l’infrastructure statistique, défi de la transformation numérique et révolution des données			-	116 300	1 399 250	1 172 000	178 000	2 865 550	-	0%	-	0%	2 865 550	100%
P3/OS1 : Moderniser l’infrastructure informatique			-	-	1 298 300	956 000	138 000	2 392 300	-	0%	-	0%	2 392 300	100%
P3/OS1/RA1 : Le programme d’équipement est adopté														
P3/OS1/RA1/A1 : Elaboration et adoption d’un programme d’équipement			-	-	85 000	-	-	85 000	-	0%	-	0%	85 000	100%
P3/OS1/RA1/A1/Ac1 : Auditer les infrastructures informatiques des structures du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	26 250	-	-	26 250	-	0%	-	0%	26 250	100%
P3/OS1/RA1/A1/Ac2 : Elaborer et adopter un schéma directeur informatique du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	50 000	-	-	50 000	-	0%	-	0%	50 000	100%
P3/OS1/RA1/A1/Ac3 : Elaborer un programme de mutualisation des équipements de collecte	ANSD/DMIS	1	-	-	8 750	-	-	8 750	-	0%	-	0%	8 750	100%
P3/OS1/RA2/A1 : Mise en œuvre du programme d’équipement			-	-	1 158 000	906 000	138 000	2 202 000	-	0%	-	0%	2 202 000	100%
P3/OS1/RA2/A1/Ac1 : Mise en œuvre du schéma directeur informatique du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	1 008 000	906 000	138 000	2 052 000	-	0%	-	0%	2 052 000	100%
P3/OS1/RA2/A1/Ac2 : Doter les structures du SSN de matériels et logiciels pour la production	ANSD/DMIS	1	-	-	100 000	-	-	100 000	-	0%	-	0%	100 000	100%
P3/OS1/RA2/A1/Ac3 : Interconnecter les Systèmes d’information statistiques du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	50 000	-	-	50 000	-	0%	-	0%	50 000	100%
P3/OS1/RA3/A1 : Elaboration et adoption d’une politique de stockage sécurisé des données			-	-	53 900	-	-	53 900	-	0%	-	0%	53 900	100%
P3/OS1/RA3/A1/Ac1 : Auditer la sécurité et les capacités de stockage en données du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	26 250	-	-	26 250	-	0%	-	0%	26 250	100%

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P3/OS1/RA3/A1/Ac2 : Elaborer et adopter une politique de sécurité des données du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	27 650	-	-	27 650	-	0%	-	0%	27 650	100%
P3/OS1/RA4/A1 : Mise en œuvre de la politique de stockage sécurisé des données			-	-	1 400	50 000	-	51 400	-	0%	-	0%	51 400	100%
P3/OS1/RA4/A1/Ac1 : Vulgariser la politique de sécurité au sein du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	1 400	-	-	1 400	-	0%	-	0%	1 400	100%
P3/OS1/RA4/A1/Ac2 : Doter les structures du SSN des capacités de stockage requises	ANSD/DMIS	1	-	-	-	50 000	-	50 000	-	0%	-	0%	50 000	100%
P3/OS2 : Généraliser la collecte des données sur supports numériques			-	17 500	27 300	-	-	44 800	-	0%	-	0%	44 800	100%
P3/OS2/RA1 : Les capacités des acteurs sont renforcées sur les outils de collecte numérique														
P3/OS2/RA1/A1 : Renforcement des capacités sur les outils de collecte numériques			-	17 500	15 050	-	-	32 550	-	0%	-	0%	32 550	100%
P3/OS2/RA1/A1/Ac1 : Effectuer un inventaire des outils de collecte	ANSD/DMIS	1	-	17 500	-	-	-	17 500	-	0%	-	0%	17 500	100%
P3/OS2/RA1/A1/Ac2 : Rationaliser et harmoniser les outils de collecte	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P3/OS2/RA1/A1/Ac3 : Recueillir les besoins de formation	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P3/OS2/RA1/A1/Ac4 : Former les structures du SSN sur les outils de collecte retenus	ANSD/DMIS	1	-	-	15 050	-	-	15 050	-	0%	-	0%	15 050	100%
P3/OS2/RA2/A1 : Mise à disposition d'une assistance technique entre les structures du SSN			-	-	12 250	-	-	12 250	-	0%	-	0%	12 250	100%
P3/OS2/RA2/A1/Ac1 : Réaliser un recueil des besoins d'assistance	ANSD/DMIS	1	-	-	8 750	-	-	8 750	-	0%	-	0%	8 750	100%
P3/OS2/RA2/A1/Ac2 : Réaliser un recueil des capacités d'assistance	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	
P3/OS2/RA2/A1/Ac3 : Mettre en œuvre un programme d'assistance aux structures du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	3 500	-	-	3 500	-	0%	-	0%	3 500	100%
P3/OS3 : Renforcer l'utilisation de l'information géo spatiale			-	56 000	8 750	156 000	-	220 750	-	0%	-	0%	220 750	100%
P3/OS3/RA1 : Un cadre de coopération est mis en place entre fournisseurs et utilisateurs de données géospatiales														
P3/OS3/RA1/A1 : Mise en place d'un cadre de coopération entre les fournisseurs et les utilisateurs de données géo spatiales			-	8 750	-	-	-	8 750	-	0%	-	0%	8 750	100%
P3/OS3/RA1/A1/Ac1 : Effectuer un inventaire des fournisseurs de données géo spatiales pour le SSN	ANSD/DMIS	1	-	8 750	-	-	-	8 750	-	0%	-	0%	8 750	100%
P3/OS3/RA1/A1/Ac2 : Effectuer une étude comparative des solutions (avantages et limites)	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	AD	-		-		-	

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
									Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
P3/OS3/RA1/A1/Ac3 : Nouer des partenariats (à l'échelle du SSN) avec les fournisseurs retenus	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P3/OS3/RA2/A1 : Renforcement des capacités à l'utilisation des données géo spatiales			-	21 000	-	-	-	21 000	-	0%	-	0%	21 000	100%
P3/OS3/RA2/A1/Ac1 : Evaluer les capacités du SSN sur les outils de données géo spatiales	ANSD/DMIS	1	-	17 500	-	-	-	17 500	-	0%	-	0%	17 500	100%
P3/OS3/RA2/A1/Ac2 : Evaluer les besoins du SSN sur les outils de données géo spatiales	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P3/OS3/RA2/A1/Ac3 : Mettre en place un programme de formation sur les outils de données géo spatiales de façon régulière	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P3/OS3/RA2/A1/Ac4 : Former les structures sur les outils de données géo spatiales	ANSD/DMIS	1	-	3 500	-	-	-	3 500	-	0%	-	0%	3 500	100%
P3/OS3/RA3/A1 : Mise en œuvre de projets pilotes à référence géospatiale			-	26 250	8 750	156 000	-	191 000	-	0%	-	0%	191 000	100%
P3/OS3/RA3/A1/Ac1 : Identifier des projets pilotes en rapport avec les fournisseurs de données géo spatiales	ANSD/DMIS	1	-	26 250	-	-	-	26 250	-	0%	-	0%	26 250	100%
P3/OS3/RA3/A1/Ac2 : Mettre en œuvre les projets pilotes	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P3/OS3/RA3/A1/Ac3 : Evaluer les projets pilotes	ANSD/DMIS	1	-	-	8 750	-	-	8 750	-	0%	-	0%	8 750	100%
P3/OS3/RA3/A1/Ac4 : Généraliser les projets concluants	ANSD/DMIS	1	-	-	-	156 000	-	156 000	-	0%	-	0%	156 000	100%
P3/OS4 : Promouvoir l'utilisation des nouvelles sources de données			-	42 800	64 900	60 000	40 000	207 700	-	0%	-	0%	207 700	100%
P3/OS4/RA1 : Une expérience est tirée du Projet OPAL														
P3/OS4/RA1/A1 : Poursuite et finalisation de l'expérience en cours (OPAL téléphonie mobile)			-	2 800	-	-	-	2 800	-	0%	-	0%	2 800	100%
P3/OS4/RA1/A1/Ac1 : Partager l'initiative avec le SSN	ANSD/DMIS	1	-	1 400	-	-	-	1 400	-	0%	-	0%	1 400	100%
P3/OS4/RA1/A1/Ac2 : Développer de nouveaux cas d'usage d'acteurs du SSN	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P3/OS4/RA1/A1/Ac3 : Renforcer les capacités techniques et d'intégration d'OPAL dans la production statistique	ANSD/DMIS	1	-	1 400	-	-	-	1 400	-	0%	-	0%	1 400	100%
P3/OS4/RA2/A1 : Mise en place d'un cadre de coopération avec les privés et les instituts de recherche pour d'autres sources de données			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
P3/OS4/RA2/A1/Ac1 : Nouer un partenariat avec les universités et instituts de recherche nationaux	ANSD/DMIS	2	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P3/OS4/RA2/A1/Ac2 : Nouer un partenariat avec les privés et instituts de recherche internationaux	ANSD/DMIS	2	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P3/OS4/RA3/A1 : Promotion de l'utilisation de nouvelles sources de données dans le SSN			-	40 000	64 900	60 000	40 000	204 900	-	0%	-	0%	204 900	100%
P3/OS4/RA3/A1/Ac1 : Identifier les nouvelles sources de données pertinentes pour le SSN	ANSD/DMIS	2	-	-	3 500	-	-	3 500	-	0%	-	0%	3 500	100%
P3/OS4/RA3/A1/Ac2 : Renforcer les capacités du SSN sur les nouvelles sources de données	ANSD/DMIS	2	-	-	1 400	-	-	1 400	-	0%	-	0%	1 400	100%
P3/OS4/RA3/A1/Ac3 : Mettre en œuvre d'autres projets pilotes avec les nouvelles sources de données	ANSD/DMIS	2	-	40 000	60 000	60 000	40 000	200 000	-	0%	-	0%	200 000	100%
Pilier stratégique 4 : Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de statistique			-	355 000	436 100	431 100	111 100	1 333 300	1 152 400	86%	-	0%	180 900	14%
P4/OS1 : Promouvoir la coopération bilatérale avec les systèmes statistiques nationaux en Afrique et dans le reste du monde pour des échanges d'expérience et des bonnes pratiques			-	-	60 300	60 300	60 300	180 900	-	0%	-	0%	180 900	100%
P4/OS1/RA1 : Des accords de coopération sont établis avec les systèmes statistiques nationaux des pays africains pour la fourniture d'une assistance technique du SSN du Sénégal dans ses domaines d'excellence (formation statistique, collecte et traitement des données d'enquêtes et de recensements sur supports électroniques, etc.)														
P4/OS1/RA1/A1 : Signature d'accords de coopération avec les SSN de pays africains pour la formation de statisticiens à l'ENSAE de Dakar ou sur place.			-	-	6 400	6 400	6 400	19 200	-	0%	-	0%	19 200	100%
P4/OS1/RA1/A1/Ac1 : Négociation et signature d'accords de coopération	ANSD/CPCCI	1	-	-	6 400	6 400	6 400	19 200	-	0%	-	0%	19 200	100%
P4/OS1/RA1/A1/Ac2 : Recherche et mobilisation des financements nécessaires	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS1/RA1/A1/Ac3 : Sélection des candidats et formation à la langue française, si nécessaire	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS1/RA1/A1/Ac4 : Réalisation des formations et délivrance des diplômes ou certificats	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS1/RA1/A2 : Signature d'accords de coopération avec les SSN de pays africains pour la fourniture d'une assistance technique dans les domaines de la collecte et du traitement des données d'enquêtes et de recensements sur supports électroniques.			-	-	6 400	6 400	6 400	19 200	-	0%	-	0%	19 200	100%
P4/OS1/RA1/A2/Ac1 : Négociation et signature d'accords de coopération	ANSD/CPCCI	1	-	-	6 400	6 400	6 400	19 200	-	0%	-	0%	19 200	100%
P4/OS1/RA1/A2/Ac2 : Recherche et mobilisation des financements	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-		PM	-		-			

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs		Valeur	%
									Valeur	%	Valeur	%		
P4/OS1/RA1/A2/Ac3 : Fourniture de l'assistance technique	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-			
P4/OS1/RA2 : Des échanges de cadres et/ou de voyages d'étude des personnels sont organisés pour le partage des expériences et la promotion des bonnes pratiques														
P4/OS1/RA2/A1 : Signature d'accords de coopération avec les SSN de pays africains pour la fourniture d'une assistance technique dans d'autres domaines			-	-	11 100	11 100	11 100	33 300	-	0%	-	0%	33 300	100%
P4/OS1/RA2/A1/Ac1 : Négociation et signature d'accords de coopération	ANSD/CPCCI	2	-	-	11 100	11 100	11 100	33 300	-	0%	-	0%	33 300	100%
P4/OS1/RA2/A1/Ac2 : Recherche et mobilisation des financements	ANSD/CPCCI	2	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS1/RA2/A1/Ac3 : Fourniture de l'assistance technique	ANSD/CPCCI	2	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS1/RA2/A2 : Signature et mise en œuvre de protocoles d'accord portant sur des échanges de cadres avec des pays partenaires			-	-	36 400	36 400	36 400	109 200	-	0%	-	0%	109 200	100%
P4/OS1/RA2/A2/Ac1 : Elaboration et signature de protocoles	ANSD/CPCCI	1	-	-	7 400	7 400	7 400	22 200	-	0%	-	0%	22 200	100%
P4/OS1/RA2/A2/Ac2 : Recherche et mobilisation des financements nécessaires	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-	-	-		-	
P4/OS1/RA2/A2/Ac3 : Organisation d'échanges de cadres	ANSD/CPCCI	1	-	-	29 000	29 000	29 000	87 000	-	0%	-	0%	87 000	100%
P4/OS2 : Soutenir les efforts visant à renforcer la coopération avec les institutions internationales dans le domaine de la statistique			-	355 000	375 800	370 800	50 800	1 152 400	1 152 400	100%	-	0%	-	0%
P4/OS2/RA1 : Des échanges de publications sont instaurés avec tous les INS et les centres de documentation des PTF et instituts de recherche de façon périodique et régulière														
P4/OS2/RA1/A1 : Information systématique des INS, centres de documentation et instituts de recherche sur les mises en ligne des publications statistiques			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P4/OS2/RA1/A1/Ac1 : Mise à jour régulière des listes de destinataires des alertes	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS2/RA1/A1/Ac2 : Envoi régulier des alertes de publication aux destinataires	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS2/RA1/A1/Ac3 : Demande d'inscription de l'ANSD sur les listes de destinataires d'alertes des institutions partenaires	ANSD/DMIS	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS2/RA2 : La participation du SSN aux activités statistiques régionales et internationales est régulière														
P4/OS2/RA2/A1 : Participation régulière du Sénégal aux réunions sur la statistique des organes statutaires des institutions dont le pays est membre.			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
P4/OS2/RA2/A1/Ac1 : Désignation des représentants du SSN aux réunions	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	

SOCLE/PILIERS/OS/ACTION/ACTIVITES	RESPONSABLE	PRIORITE	BUDGET						Financement acquis				A rechercher	
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total	Etat		Bailleurs			
									Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
P4/OS2/RA2/A1/Ac2 : Préparation concertée des réunions par un partage des documents de travail et /ou définition de positions communes sur les sujets abordés, le cas échéant	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS2/RA2/A1/Ac3 : Participation aux réunions	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS2/RA2/A1/Ac4 : Rédaction et/ou diffusion au sein des structures du SSN de rapports sur les conclusions des réunions	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS2/RA2/A2 : Participation de représentants du SSN aux travaux d'harmonisation statistique aux niveaux sous-régional, régional, continental et mondial			-	-	20 800	20 800	20 800	62 400	62 400	100%	-	0%	-	0%
P4/OS2/RA2/A2/Ac1 : Désignation des représentants du SSN aux réunions des comités et groupes de travail	ANSD/CPCCI	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS2/RA2/A2/Ac2 : Participation active aux travaux	ANSD/CPCCI	1	-	-	20 800	20 800	20 800	62 400	62 400	100%	-	0%	-	0%
P4/OS2/RA3 : Les engagements internationaux et régionaux en matière de statistique sont respectés														
P4/OS2/RA3/A1 : Respect des engagements financiers			-	355 000	355 000	350 000	30 000	1 090 000	1 090 000	100%	-	0%	-	0%
P4/OS2/RA3/A1/Ac1 : Inscription dans le budget de l'ANSD des contributions financières aux organisations statistiques/AFRISTAT	Etat/ANSD	1	-	325 000	325 000	320 000	-	970 000	970 000	100%	-	0%	-	0%
P4/OS2/RA3/A1/Ac2 : Inscription dans le budget de l'ANSD des contributions financières aux organisations statistiques/IFORD	Etat/ANSD	1	-	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000	120 000	100%	-	0%	-	0%
P4/OS2/RA3/A2 : Respect des autres engagements régionaux et internationaux			-	-	-	-	-	-	-		-		-	
P4/OS2/RA3/A2/Ac1 : Suivi dans le cas de la revue technique annuelle de la SNDS du respect des engagements internationaux (NSDD, SHaSA2, Charte africaine de la statistique, règlements dans le domaine de la statistique pris par les organisations supranationales dont le Sénégal est membre, etc.)	Etat/ANSD	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
P4/OS2/RA3/A2/Ac2 : Suivi et coordination par l'ANSD du remplissage et de la transmission des questionnaires provenant des organisations sous-régionales, régionales, continentales et internationales.	Etat/ANSD	1	-	-	-	-	-	PM	-		-		-	
TOTAL GENERAL			2 465 280	18 612 943	37 113 569	22 356 032	37 860 502	118 408 326	40 572 886	34%	11 503 889	10%	66 331 551	56%

AD = A déterminer ; PM = Pour mémoire

IX.3. ANNEXE 3 : CADRE DE SUIVI

Activités	Résultats	Indicateurs de Performance	Situation de référence		Cible														Sources des données			Reportage		
			Année	Valeur	2019			2020			2021			2022			2023			Source de vérification	Fréquence	Responsable	Méthode de calcul	Date limite de rapport
					Prévue	Réalisée	Ecart	Prévue	Réalisée	Ecart	Prévue	Réalisée	Ecart	Prévue	Réalisée	Ecart	Prévue	Réalisée	Ecart					

IX.4. REPARTITION DES DIPLOMES DE L'ENSAE DE DAKAR PAR PAYS ET PAR FILIERE AU 31 JUILLET 2019

PAYS	ISE			ITS			TSS			ENSAE		
	2011-2018	2019	TOTAL	2011-2018	2019	TOTAL	2011-2018	2019	TOTAL	2011-2018	2019	TOTAL
Sénégal	72	16	88	79	13	92	57	16	73	208	45	253
Bénin	28	4	32	17	0	17	0	0	0	45	4	49
Burkina Faso	23	4	27	11	3	14	0	0	0	34	7	41
Cameroun	11		11	0	2	2	0	0	0	11	2	13
Comores	1		1	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Guinée	3	1	4	5	0	5	0	0	0	8	1	9
Mali	2	1	3	10	0	10	0	0	0	12	1	13
Niger	6	1	7	7	3	10	0	0	0	13	4	17
Madagascar	0		0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Tchad	1		1	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Togo	24	1	25	7	2	9	1	0	1	32	3	35
Ensemble	171	28	199	137	23	160	58	16	74	366	67	433

IX.5. ANNEXE 5 : SYNTHÈSE DES FORCES, DES FAIBLESSES, DES OPPORTUNITÉS ET DES MENACES DU SSN

Cadre législatif, réglementaire et organisationnel

FORCES	FAIBLESSES
- Existence d'une loi statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies et à la Charte africaine de la statistique et de ses textes d'application - Institutionnalisation de la programmation stratégique du développement du SSN - Obligation de réaliser tous les dix ans un recensement général de la population et de l'habitat et un recensement de l'agriculture - Affirmation du rôle central de l'ANSD et érection de l'organisme statistique central en une agence d'exécution (personnalité morale et autonomie de gestion)	- Caractère non opératoire des dispositions relatives au visa statistique - Absence de dispositions définissant les relations fonctionnelles entre les structures productrices de statistiques officielles - Absence de dispositions sur la place et le rôle du SSN du premier responsable de l'organisme statistique central - Accès encore limité des chercheurs aux données individuelles (identification indirecte non prévue)
- Existence de textes réglementaires régissant le fonctionnement et l'organisation du système statistique - Existence d'un mécanisme de coordination doté d'un organe politique (CNS) et d'un organe technique ad hoc (CTPS)	- Fonctionnement peu satisfaisant de la coordination statistique (ancrage du CNS ; insuffisance de moyens et de ressources humaines de la CPCCI ; trop grand nombre de membres et de sous-comités du CTPS) - Hétérogénéité et instabilité du SSN - Absence de suivi et d'évaluation annuels de la SNDS
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Ratification en cours de la Charte africaine de la statistique	- Insuffisance de volonté politique pour rationaliser l'organisation du SSN pour le rendre homogène et stable
- Systématisation des Cellules d'études et de planification dans tous les ministères sectoriels	- Insuffisance de volonté politique pour doter la CPCCI des ressources humaines et financières nécessaires pour un bon fonctionnement de la coordination statistique

Ressources humaines

FORCES	FAIBLESSES
- Existence d'un grand nombre de statisticiens et de démographes ayant une expérience avérée dans la production de l'information statistique, notamment dans la réalisation d'opérations statistiques d'envergure : recensements et enquêtes par sondages.	- Insuffisance de statisticiens au sein du SSN et même au sein de l'ANSD. - Inégale répartition des statisticiens et démographes au sein du Système statistique national. Peu de statisticiens et démographes de formation exercent dans les structures statistiques sectorielles.
- Existence, depuis 2008, au sein de l'ANSD, de l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse économique (ENSAE) qui forme des statisticiens à tous les niveaux pour le SSN et aussi pour les autres pays de la sous-région. Le Sénégal dispose désormais de la pleine maîtrise de la formation de ses statisticiens	- Crédits insuffisants pour recruter plus de diplômés de l'ENSAE
- Existence d'un statut du personnel motivant à l'ANSD	- Système de gestion des statisticiens à double vitesse
- Mise à disposition de statisticiens par l'ANSD dans certaines structures de production statistique	- Insuffisance de formation en statistique au sein des structures du SSN - Difficultés d'intégration des statisticiens dans certaines structures de production statistique
- Organisation d'activités de renforcement de capacités du personnel du SSN	- Moyens financiers insuffisants pour l'organisation plus régulière et systématique d'activités de renforcement des capacités
- Existence, depuis 2015 d'un programme de certification destiné notamment à former une masse critique d'agents qualifiés pour la collecte des données d'enquêtes.	
OPPORTUNITES	MENACES
- Perspective de gestion centralisée des ressources humaines par l'ANSD	Poursuite départs des statisticiens de la fonction publique vers le Secteur privé ou les Agences.
- Développement de la formation continue pour les non-statisticiens évoluant dans les structures productrices de données statistiques	Manque d'automatisme de recrutement des sortants statisticiens du réseau africain des écoles de statistiques
- Existence de l'ENSAE qui forme les statisticiens pour répondre à la demande	

Ressources matérielles

FORCES	FAIBLESSES
- Existence d'outils électroniques de collecte, de traitement de stockage et de diffusion des données (smartphone, tablettes, serveurs, etc.)	- Insuffisance des outils électroniques
-Disponibilité d'intranet, de messagerie d'entreprise dans certains services	-Problème de connectivité dans certains services
-Existence d'ordinateurs en nombre satisfaisant dans la plupart des structures statistiques	Insuffisance de maintenance du matériel informatique
	Insuffisance de logiciels de traitement de données (SPSS, STATA, EVIEW)
	-Insuffisance de locaux dans certains services - Insuffisance de moyens de déplacement dans beaucoup de services
OPPORTUNITES	MENACES
- Possibilité de gestion centralisée des outils de production statistique (logiciel, applications, etc.)	- Piratages, Virus
-Existence d'une grande bande passante exploitable	- Réduction des budgets d'investissement (achat et renouvellement des équipements)
-Possibilité de disposer de lignes téléphoniques en Groupes Fermés d'Utilisateurs de la part des opérateurs	
-Possibilité d'utiliser les techniques de transmission des données collectées en temps réel	
-Intranet gouvernemental et Data center (possibilités de collaboration avec l'ADIE)	

Ressources financières

FORCES	FAIBLESSES
- Engagement des autorités dans le financement des activités statistiques	-Insuffisance des ressources dédiées au financement des activités statistiques
-Existence de lignes budgétaires dédiées aux statistiques (ANSD, DAPSA...)	-La dépendance au financement extérieur
-Existence de partenariats	- Problème de pérennité des dispositifs après le départ des partenaires
OPPORTUNITES	MENACES
-Existence d'un groupe des PTF en appui la statistique	Baisse du financement extérieur
- Décision des autorités de mettre en place un Fonds de développement de la statistique	

Stockage et sécurisation des données

FORCES	FAIBLESSES
-Existence de système et d'infrastructure de stockage et de sécurisation des données (serveurs, etc.) au niveau de certaines structures du SSN (L'ANSD dispose à cet égard d'un système performant)	-Insuffisance d'infrastructures de stockage des données performantes au niveau de la plupart des structures du SSN
OPPORTUNITES	MENACES
- Capacités de stockage et de sécurisation élevées de l'ADIE et de l'ANSD	-Utilisation de serveurs (cloud) implantés hors du Sénégal pour le stockage de données nationales
-Projet de mise en place de 3 sites de réplication initié par l'ANSD	Non-respect de la législation nationale en matière de protection de données (sous contrôle de la CDP)
-Existence de l'Intranet administratif qui constitue un environnement d'échanges plus sécurisé que l'Internet et géré par l'ADIE	

Demande statistique

FORCES	FAIBLESSES
La demande de statistique est mieux formulée à travers les documents de politiques (cadre de mesure de rendement)	Absence de cadre de dialogue formalisé entre producteurs et utilisateurs
Enquêtes de satisfaction utilisée pour prendre en charge la demande	
OPPORTUNITES	MENACES
Demande croissante et diversifiée de statistiques pour le suivi des stratégies globale et sectorielle et des programmes et projets de développement	Déficit de culture statistique (non-précision des sources de données par les utilisateurs)
Nouvelles missions des parlementaires dans l'évaluation des politiques publiques	
Acte 3 de la décentralisation	
Besoins de données pour informer les engagements internationaux (Agendas 2063 et 2030, finance climatique, etc.)	

Production statistique

FORCES	FAIBLESSES
- Production statistique diversifiée et régulière couvrant la quasi-totalité des secteurs d'activité et répondant aux principaux besoins. Une mention particulière aux statistiques économiques et financières dont les performances ont permis l'adhésion du Sénégal à la NSDD	- Existence de secteurs qui ne sont pas suffisamment couverts - Insuffisance de désagrégation territoriale - Divergence dans certaines statistiques produites - Nomenclature et concepts non harmonisés - Insuffisance de la désagrégation selon le genre - Non-respect de la périodicité de certaines enquêtes de grande envergure (recensement, enquête ménages etc.)
- Recours accru à la collecte des données sur tablettes en vue de raccourcir les délais de traitement et d'améliorer la qualité des statistiques	- Diversités des sources de données pour certains indicateurs

FORCES	FAIBLESSES
-Bonne maîtrise des techniques d'enquête - Existence de bases de sondages relativement récentes	Manque de base de sondage fiable (dernier recensement datant de 1998, enquêtes thématiques irrégulières)
-Recours à de nouvelles techniques d'enquête (utilisation des téléphones portables. (Cf. Le Sénégal écoute le Sénégal)	Insuffisance d'outils de production statistique (logiciels,)
- Utilisation grandissante des nouvelles technologies (satellites, tablettes, drones, etc.	-Faiblesse des productions statistiques régionales, locales
	-Insuffisance de production de statistiques sectorielles infra annuelles
Existence de cadres de production de statistiques harmonisés (BAD, UEMOA, CEDEAO, UA)	Retard dans l'exécution du Programme de Travail Pluriannuel des activités statistiques au profit d'autres activités non programmées.
Existence d'un programme pluriannuel de production statistique dans la SNDS	Non- respect des normes internationales en matière de production de données statistiques par certains secteurs.
Résolution du sommet des chefs d'Etat de l'UA obligeant tous les pays africains à consacrer au moins 0,15% de leur budget national pour la production statistique	Risques de non-pérennisation de certaines activités de production statistique par suite de retrait de bailleurs de fonds
Existence de cadres de mesure des rendements des politiques publiques	
Existence de solutions alternatives innovantes (big data, données spatiales, etc.)	
Forte demande des statistiques au niveau déconcentré	

Diffusion

FORCES	FAIBLESSES
Existence de sites web et de systèmes d'information au niveau de beaucoup de structures du SSN	Absence de cadre harmonisé de diffusion des données au niveau des sectoriels
Existence d'un portail Web du SSN	Défaut de financement des rencontres organisées pour l'alimentation de la plateforme open data
Utilisation des réseaux sociaux pour la diffusion des données	Retard dans la diffusion de certaines données statistiques sectorielles

Sessions de partages (ateliers de restitution) des résultats des études	Faible diffusion des produits statistiques en langue locales
	Absence de politique de diffusion au niveau de l'ensemble du SSN
OPPORTUNITES	MENACES
Portail web du SSN	Retard dans l'exécution du programme de déploiement
Système d'information intégré	

Analyse et études

FORCES	FAIBLESSES
Existence de programmes de recherche avec des financements dans certains secteurs	Défaut de traitement de certaines données collectées
Nécessité d'étayer les diagnostics qui sous-tendent l'élaboration des stratégies, politiques et programmes de développement et de mesurer leur impact sur les conditions de vie des populations	Pas de procédures de contrôles intégrées avec les données des années précédentes
	Insuffisance d'analyses approfondies
	Insuffisance de validation interne des données
OPPORTUNITES	MENACES
Existence de structures de recherche qualifiées pouvant conduire les études et analyser les données collectées	Absence de ressources financières adéquates

IX.6. ANNEXE 6 : BIBLIOGRAPHIE

1. Guide pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS), Secrétariat de PARIS21, Novembre 2014.
2. Assessing the capacity of national statistical systems : A user's guide, PARIS21, August 2018.
3. Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026, ShaSa2, Union africaine, Banque africaine de développement, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique.
4. Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026, ShaSa2, Plan d'action pluriannuel, Plan de financement, Stratégie de mobilisation des ressources, Union africaine, Banque africaine de développement, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique.
5. République du Sénégal : Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2014-2019, Rapport final, Juin 2014.
6. Rapport de la mission d'évaluation à mi-parcours de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2014-2019 du Sénégal (Dakar du 20 au 24 novembre 2017), version finale, 28 décembre 2017.
7. République du Sénégal : Plan Sénégal Emergent, Février 2014.
8. République du Sénégal : Plan Sénégal Emergent, Plan d'actions prioritaires 2019-2023, Décembre 2018.
9. République du Sénégal, Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance : Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre 2016-2026, SNEEG.
10. Plan stratégique de développement des statistiques agricoles et rurales du Sénégal (PSSAR_SEN) 2015-2019, Avril 2015.
11. République du Sénégal, Ministère de l'économie, des finances et du plan : Objectifs de développement durable (ODD, Bilan d'étape de la mise en œuvre des ODD, Forum politique de haut niveau, 2019
12. République du Sénégal, Ministère de l'économie, des finances et du plan : Enquête de satisfaction des utilisateurs des produits du Système statistique national, 8 Juin 2017.
13. République du Sénégal, Ministère de l'économie, des finances et du plan, Agence nationale de la statistique et de la démographie : Etude portant sur la rationalisation du Système statistique national et la gestion centralisée des ressources humaines, Septembre 2012.

14. Etude pour la mise en place d'un fonds de développement de la statistique, rapport final, par Amadou Talla Guèye, Ingénieur statisticien économiste, consultant, 23 janvier 2013 (Etude commandée par l'ANSD).
15. Mission d'élaboration du programme national d'enquêtes pluriannuel 2014-2023, Rapport final révisé, 13 mai 2013, Amadou Talla Guèye, Ingénieur statisticien économiste, consultant (Enquête commandée par l'ANSD).
16. Rapport sur l'évaluation du coût et la programmation des enquêtes de l'ANSD pour le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) pour la période 2018-2030, Amadou Talla Guèye et Momar Balle Sylla, consultants.
17. ANSD, PARIS21 avec le soutien de la World Bank : Rapport national sur le soutien à la statistique, Exercice 2017, Août 2017.
18. ANSD, ONU FEMMES : Genre : analyse des statistiques nationales, novembre 2016, Ousmane Faye, consultant.
19. PARIS21 : Evaluation des statistiques du genre au Sénégal, Novembre 2019.
20. Nations unies : Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable, 2015.
21. Commission de l'Union africaine : Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons, 2^{ème} édition, Addis Abéba, 2014.